

COMMUNE  
**Yvorne**

# **RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2024**

Préavis n° 04-2025



**Nota bene**

Les rapports de gestion des associations de communes constituées conformément aux articles 112 et suivants de la loi sur les communes sont soumis à leur conseil intercommunal respectif, conformément à leurs statuts. Ils peuvent être obtenus, à titre informatif, directement auprès desdites associations ou sur leur site Internet.

Afin de faciliter la lisibilité du présent rapport de gestion, la Municipalité renonce à l'écriture inclusive et utilise le masculin générique pour désigner les deux sexes.



COMMUNE  
**Yvorne**

# RAPPORT DE GESTION 2024 DE LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE DE ΓΑ ΜΟΝΙCΙΠΑΛΙΤΗ Δ.ΥΒΟΚΝΗ

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- ⇒ de l'art. 93c de la loi sur les communes (LC),
- ⇒ de l'art. 34 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom),
- ⇒ des art. 96 et ss du règlement du Conseil communal d'Yvorne (RCC),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

<b>Conseil communal</b> .....	3
Organisation du Conseil communal .....	3
Sommaire des séances .....	5
<b>Municipalité</b> .....	7
Organisation de la Municipalité .....	7
Activité générale .....	8
Commissions municipales .....	8
Relations extérieures .....	9
<b>Votations et élections</b> .....	10
<b>Administration générale</b> .....	12
Greffé municipal .....	12
Service informatique .....	13
Personnel communal .....	15
Office de la population .....	17
<b>Finances et impôts</b> .....	19
Bourse communale .....	19
Finances .....	19
Fiscalité .....	20
<b>Vignes</b> .....	21
<b>Culture et tourisme</b> .....	25
<b>Urbanisme</b> .....	26
Bureau technique .....	26
Aménagement du territoire .....	26
Police des constructions .....	27
Police des campings .....	27
Protection du patrimoine arboré .....	28
<b>Dangers naturels</b> .....	28
<b>Durabilité</b> .....	30
Politique énergétique .....	30
Éclairage public .....	30
<b>Mobilité</b> .....	31
Transports publics .....	31
<b>Forêts</b> .....	31
<b>Écoles</b> .....	31
Transports scolaires .....	32
<b>Société</b> .....	32
Relations associatives, paroissiales et intergénérationnelles .....	32
Santé publique .....	32
<b>Bâtiments</b> .....	33
Secteur conciergerie .....	33
Bâtiments communaux .....	33
<b>Terrains de sport</b> .....	34
<b>Sécurité</b> .....	35
Police .....	35
Police administrative et du commerce .....	35
Circulation routière et stationnement .....	35
Protection de la population .....	38
<b>Distribution de l'eau</b> .....	39
Service de l'eau .....	39
Réseau de distribution d'eau .....	39
<b>Assainissement / STEP</b> .....	42
Secteur assainissement / STEP .....	42
STEP - stations de relevage .....	42
Collecteurs communaux .....	42
<b>Gestion des déchets</b> .....	44
<b>Routes et travaux</b> .....	45
Secteur voirie .....	45
<b>Conclusions</b> .....	47

## CONSEIL COMMUNAL

### Organisation du Conseil communal

Au 31 décembre 2024

Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile du district d'Aigle - Conseil intercommunal

*Délégué*

Pilet Fabrice

### Bureau du Conseil élargi

Président	Wagner Susanna
1 <sup>er</sup> vice-président	Stalder Guy
2 <sup>e</sup> vice-présidente	Tabord Diego
Scrutateurs	Salkic Irfan Zahn Jean
Scrutateurs suppléants	Perrier Danièla Perret Alexandra
Secrétaire	Tissot Séverine
Huissière	Durgnat Mathilde
Huissière suppléante	Deregis Léa

### Commissions permanentes

#### Commission de gestion

Présidente	Major Geneviève
Membres	Aeppli Serge Bernasconi Yschelle Pellet Francine Roux Sébastien

#### Commission des finances

Président	Verdon Stéphane
Membres	Coquoz Pierre Antoine Kohli Charles-Henri Stalder Guy Stevanato Tania

#### Commission communale de recours

Membres	Conus Marc-André Perret Alexandra Perrier Danièla Sacher Hans-Peter Suardet Martin
---------	--

### Délégations permanentes

#### Association intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont - Conseil intercommunal

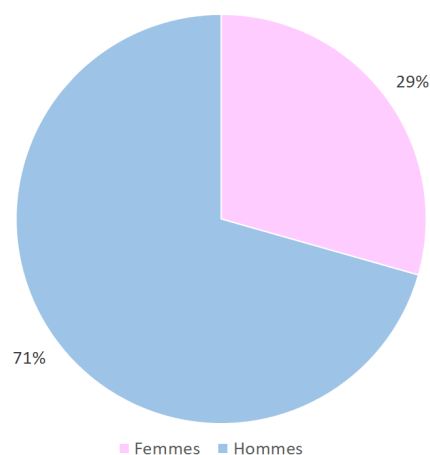
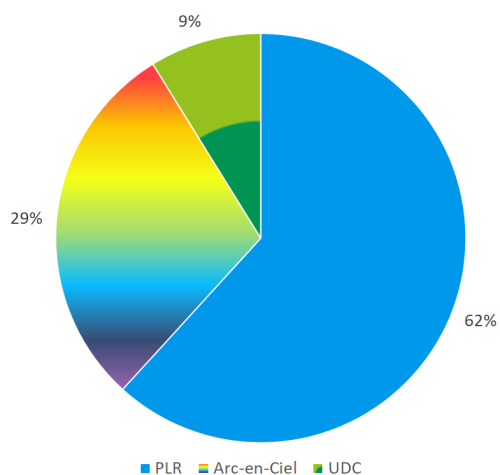
<i>Délégué</i>	Maret Jean-Daniel
<i>Suppléant</i>	Tabord Diego

#### Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) - Conseil intercommunal

<i>Délégué</i>	Verdon Stéphane
----------------	-----------------

**Composition du Conseil communal au 31 décembre 2024**

Nom	Prénom	Adresse	Parti / groupement
Aeppli	Serge	La Coche 23	Union Démocratique du Centre
Ansermoz	Jean-Luc	Les Rennauds 16	PLR Les Libéraux-Radicaux
Barbay	Alain	Les Maisons Neuves 35	PLR Les Libéraux-Radicaux
Bernasconi	Yschelle	Vers-Monthey 4	Arc-en-Ciel
Berset	Zofia	Vers Morey 48	Arc-en-Ciel
Cathélaz	Isabelle	Le Boulevard 11	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cibien	Béatrice	Route de la Scie 6	Arc-en-Ciel
Cibien	Silvio	Route de la Scie 6	Arc-en-Ciel
Conus	Marc-André	Versvey 30	PLR Les Libéraux-Radicaux
Coquoz	Pierre Antoine	Les Rennauds 48	PLR Les Libéraux-Radicaux
Cretton	Lionel	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Dervey	Nicolas	Vers la Cour 33	PLR Les Libéraux-Radicaux
Gugelmann	Quentin	Les Rennauds 9	Arc-en-Ciel
Kohli	Charles-Henri	Les Tannes 2	PLR Les Libéraux-Radicaux
Major	Geneviève	Les Rennauds 44	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Jean-Daniel	Vers Morey 42	PLR Les Libéraux-Radicaux
Maret	Kelvin	Vers Morey 40	PLR Les Libéraux-Radicaux
Merli	Raphaël	Vers Morey 23	PLR Les Libéraux-Radicaux
Müller	Hans-Peter	Les Rennauds 48	Arc-en-Ciel
Pellet	Francine	Vers Morey 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Perret	Alexandra	La Coche 13	Arc-en-Ciel
Perrier	Daniëla	Les Blettaux 1	Union Démocratique du Centre
Pilet	Fabrice	Les Maisons Neuves 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Roux	Sébastien	Versvey 8	PLR Les Libéraux-Radicaux
Sacher	Hans Peter	Champ Rogier 4	PLR Les Libéraux-Radicaux
Salkic	Irfan	Champ Gibert 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Seret	Julien	Vers-Monthey 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Stalder	Guy	Les Blettaux 1	Union Démocratique du Centre
Stevanato	Tania	Rue du Collège 15	Arc-en-Ciel
Suardet	Martin	Château Maison Blanche 3	PLR Les Libéraux-Radicaux
Tabord	Diego	Vers-Monthey 5	PLR Les Libéraux-Radicaux
Verdon	Stéphane	En Tronchet 1	PLR Les Libéraux-Radicaux
Wagner	Susanna	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel
Zahn	Jean	Les Maisons Neuves 34	Arc-en-Ciel



## Sommaire des séances

### Séance du 29 février 2024

#### Préavis n° 01-2024

**Vente au Canton de Vaud des parcelles n°s 394, 395, 396, 397, 418, 2736 et 2737 sises au lieu-dit "Île des Clous"**

Adopté à la majorité (26 oui, 1 abstention)

#### Préavis n° 02-2024

**Demande de crédit d'étude pour la mise en séparatif de Vers Morey**

Adopté à l'unanimité

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ augmentation du prix des abonnements de transports publics pour les écoliers,
- ⇒ calendrier des travaux de modification et d'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne,
- ⇒ organisation d'une séance d'information publique sur la catastrophe de l'Ouille de 1584,
- ⇒ organisation d'une journée "Coup de balai",
- ⇒ mise en ligne de la plateforme Easyfind pour les objets perdus/trouvés.

### Séance du 20 juin 2024

#### Préavis n° 03-2024

**Rapport de gestion et comptes 2023**

Adopté à l'unanimité

#### Préavis n° 04-2024

**Demande de crédits pour l'apurement des frais d'études et pour la construction de digues de protection contre les chutes de pierres et de blocs, les inondations et les éboulements rocheux au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie"**

Adopté à l'unanimité

#### Préavis n° 05-2024

**Demande de crédit d'étude pour le réaménagement du carrefour du pied des Rennauds**

Adopté à la majorité (24 oui, 1 abstention)

#### Rapport-préavis n° 06-2024

**Réponse au postulat de M. le Conseiller Hans-Peter Müller concernant la modification de la signalisation en faveur des cyclistes au Boulevard d'Yverne**

Adopté à la majorité (22 oui, 3 abstentions)

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ annonce des déprédations dans les WC publics,

- ⇒ annonce de l'achat de tables pour les élèves des classes 1P et 2P,
- ⇒ point de situation sur la mise à l'enquête publique du nouveau plan d'affectation communal (PACom),
- ⇒ point de situation sur les travaux de réaménagement du parking de la Couronne,
- ⇒ point de situation sur le projet Rhône 3,
- ⇒ annonce de l'organisation par le Canton d'une table ronde pour évaluer la situation de la circulation liée aux Alpes vaudoises.

### Séance du 12 septembre 2024

#### Préavis n° 07-2024

**Demande de crédit d'étude pour la transformation des locaux commerciaux du Bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE)**

Adopté à la majorité (23 oui, 2 abstentions)

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ information concernant les serres installées provisoirement dans le vignoble,
- ⇒ démission de M. Guillaume Fattebert, Chef du Bureau technique,
- ⇒ information sur les discussions tenues dans le cadre de la table ronde concernant la circulation liée aux Alpes vaudoises.

### Séance du 12 décembre 2024

#### Préavis n° 08-2024

**Budget communal pour 2025**

Adopté à la majorité (24 oui, 4 abstentions), avec un amendement au budget

#### Préavis n° 09-2024

**Demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs EU/EC de la route de Lausanne - étape 2**

Adopté à l'unanimité

#### Communications de la Municipalité

- ⇒ fonctionnement de la borne de recharge électrique du parking de la Couronne,
- ⇒ engagement de M. Laurent Beauverd en qualité de nouveau chef du Bureau technique,
- ⇒ point de situation sur les travaux de construction des digues de protection de Pré de l'Oie,
- ⇒ réponse à l'interpellation de Mme Yschelle Bernasconi concernant le subventionnement des vélos cargos,
- ⇒ commande, dans le cadre des dépenses extra-budgétaires, d'un transmetteur d'alarme pour le

- contrôle de la température et du taux d'humidité du congélateur communal collectif,
- ⇒ commande, dans le cadre des dépenses extra-budgétaires, du remplacement du système électronique de gestion des clés des bâtiments communaux,
  - ⇒ résultat de la procédure de marchés publics lancée pour la collecte des déchets ménagers,
  - ⇒ bouclage du préavis n° 01-2023 relatif à la demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs EU/EC et des conduites d'eau potable et de défense incendie de la route de Lausanne - étape 1,
  - ⇒ annonce de la prochaine mise à l'enquête publique de la légalisation de la digue de protection contre les chutes de pierres du Clos de L'Abbaye,
  - ⇒ valorisation de la parcelle communale n° 134 sise au lieu-dit Pré de l'Oie.

## MUNICIPALITÉ

### Organisation de la Municipalité

Au 31 décembre 2024



**Chollet Edouard**  
Syndic

**Administration générale**  
**Finances et impôts**  
**Vignes**  
**Culture et tourisme**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Personnel communal*  
*Service informatique*  
*Finances*  
*Impôts*

*Promotion économique*  
*Domaine viticole*  
*Culture*  
*Tourisme*



**Berdoz Jean-Luc**  
Municipal

**Mobilité**  
**Forêts**  
**Ecoles**  
**Société**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Transports publics*  
*Forêts*  
*Chemins pédestres*  
*Ecoles*

Vice-syndique 2025-2026

*Santé publique*  
*Affaires sociales*  
*Relations associatives, paroissiales et intergénérationnelles*



**Glauser Claire (dès le 1<sup>er</sup> juillet)**  
Municipale

**Urbanisme**  
**Police des constructions**  
**Durabilité**

Arc-en-Ciel

*Urbanisme*  
*Dangers naturels*  
*Information du territoire*  
*Police des constructions*

*Campings*  
*Politique énergétique*  
*Développement durable*  
*Eclairage public*



**Isoz Maxime**  
Municipal

**Bâtiments**  
**Sécurité**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Bâtiments communaux*  
*Conciergerie*  
*Terrains de sport*  
*Police*  
*Défense incendie*

*Protection civile*  
*Stand de tir intercommunal*  
*Circulation et stationnement*  
*Signalisation routière*



**Minod Eric**  
Municipal

**Eaux**  
**Assainissement**  
**Espaces verts**  
**Routes et travaux**

PLR Les Libéraux-Radicaux

*Distribution de l'eau*  
*Réseaux d'eaux usées / claires*  
*Épuration / STEP*  
*Gestion des déchets*  
*Parcs et jardins*

Vice-syndic 2024-2025

*Cours d'eau et fontaines*  
*Cimetière et inhumations*  
*Terrains agricoles*  
*Travaux routiers*  
*Voirie*

## Démission de Mme Isabelle Deregis, Municipale

En tout début d'année, la Municipalité a fait face à l'annonce de la démission, pour le 30 juin 2024, de Mme Isabelle Deregis, Municipale, entrée en fonction en septembre 2015.

Membre du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux d'Yverne, Isabelle Deregis était entrée au Conseil communal en 2011 et l'avait présidé en 2014-2015. Elle a ainsi consacré treize ans au service de la collectivité, dont près de neuf à l'exécutif au sein duquel elle a apporté son expertise et son dévouement.

En annonçant sa démission pour le milieu de l'année, Isabelle Deregis entendait assurer la finalisation de certains dossiers importants, dont la révision du plan d'affectation communal (PACom), et garantir ainsi une passation de pouvoirs optimale avec son successeur.

En l'occurrence, Mme Claire Glauser, unique candidate au poste laissé vacant, a été assermentée le 20 juin 2024 devant le Conseil communal. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet. La Municipalité a procédé dans la foulée à quelques ajustements dans la répartition des dicastères.

## Activité générale

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a tenu 48 séances hebdomadaires, dont une *extramuros* à Leysin. Elle a par ailleurs consacré deux séances de relevé à l'établissement du budget de l'année 2025 et a tenu une séance à huis clos pour traiter de l'avenir du Domaine de la Commune et de sa stratégie immobilière.

Durant ses réunions hebdomadaires, la Municipalité a traité de nombreux dossiers provenant de tous les dicastères et a répondu à de nombreuses sollicitations de tout ordre.

Certains dossiers ont toutefois pris une place importante dans les débats de la Municipalité. Citons notamment :

- ⇒ l'élaboration du nouveau plan d'affectation communal (PACom),
- ⇒ le traitement des dossiers d'autorisations de construire,

- ⇒ le projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie",
- ⇒ la mise en application de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP),
- ⇒ la révision de la convention d'entente intercommunale concernant l'enseignement primaire et secondaire dans les communes d'Aigle, Yverne et Corbeyrier,
- ⇒ la gestion de la circulation routière et du stationnement,
- ⇒ le projet de rénovation du Collège d'Yverne,
- ⇒ le projet de création d'une UAPE dans le Bâtiment de la Souche,
- ⇒ la collecte des déchets ménagers,
- ⇒ la mise en œuvre d'une planification financière communale,
- ⇒ la mise en œuvre d'une structure de vente pour la commercialisation des vins du domaine communal.

## Commissions municipales

### Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Instituée par le Règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA), la CCU est une aide à la décision pour l'exécutif en matière d'aménagement du territoire ou de police des constructions.

Elle préavise sur les objets que lui soumet la Municipalité, notamment en matière de plans partiels d'affectation (PPA) ou de plans de quartier (PQ). Elle peut également être consultée dans le cadre de demandes de permis de construire, notamment lorsque les projets envisagés présentent des caractéristiques sensibles.

En 2024, elle n'a été consultée que dans le cadre du projet de nouveau plan d'affectation communal (PACom).

### Commission de salubrité

Instituée par la loi sur la santé publique (LSP) et la législation sur les constructions et l'aménagement du territoire, la commission de salubrité intervient notamment, sur requête expresse, pour des problèmes d'insalubrité dans les logements occupés ou aux abords des immeubles lorsque le propriétaire ne

prend pas les mesures adéquates pour remédier à la situation.

En 2024, la commission de salubrité a été sollicitée à une reprise, sur demande d'un locataire en conflit avec son propriétaire.

### **Relations extérieures**

#### **Réunion des syndicats du district d'Aigle**

*Pour mémoire, la réunion des syndicats du district d'Aigle est un organe consultatif qui ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Le contenu de ses réunions garde donc un caractère confidentiel, à l'instar d'un groupe de travail. Son secrétariat est assumé par la Préfecture du district.*

Les syndicats du district se sont réunis à 3 reprises durant l'année écoulée.

Lors de ces rencontres, les syndicats ont notamment abordé les thèmes suivants :

- ⇒ l'application de la LPrPNP,
- ⇒ l'organisation de la Journée des communes valaisannes Chablais 2024,
- ⇒ la répartition des bénéficiaires de l'EVAM,
- ⇒ l'accueil des gens du voyage.

#### **Séances intermunicipales**

Durant l'année 2024, une séance intermunicipale a été organisée avec la Municipalité d'Aigle. Ont notamment été abordés les sujets suivants :

- ⇒ développement du quartier limitrophe "En Socrettaz",
- ⇒ projet d'aménagement de pistes cyclables le long de la route de Lausanne,
- ⇒ information générale sur la gestion du domaine viticole de la Commune d'Aigle.

#### **Visite préfectorale**

Aucune visite préfectorale n'a été effectuée durant l'exercice écoulé.

#### **Réceptions officielles**

Afin de garantir de bons rapports avec les communes environnantes, mais également avec les services intercommunaux, nous avons reçu, à l'occasion de repas informels, la Municipalité de Leysin, le Conseil communal de Vionnaz, ainsi que les collaborateurs du poste de Gendarmerie d'Aigle.

La réception des jeunes citoyens entrant dans le corps électoral a quant à elle eu lieu le 17 avril. Cinq jeunes gens y ont assisté sur les treize qui étaient invités. Les participants ont reçu un porte-mine gravé à leur nom, afin de marquer leur majorité.

Enfin, le repas de fin d'année des aînés a réuni, en date du 20 décembre, 102 personnes sur les 215 invitées.

## VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Le corps électoral d'Yvorne se présentait comme suit au 31 décembre dernier :

	2024	2023
Citoyens suisses	698	690
Citoyens étrangers	113	104
<b>Total des électeurs</b>	<b>811</b>	<b>794</b>

Il a été convoqué à quatre reprises durant l'année écoulée.

### Votations fédérales et cantonales

#### Votation fédérale du 3 mars 2024

1. Initiative populaire du 28 mai 2021 "Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13<sup>e</sup> rente AVS)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	<b>308</b>	<b>204'085</b>	<b>1'884'096</b>
NON	115	70'422	1'350'325

2. Initiative populaire du 16 juillet 2021 "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	48	40'647	808'578
NON	<b>374</b>	<b>232'004</b>	<b>2'393'930</b>

#### Votation fédérale du 9 juin 2024

1. Initiative populaire "Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	<b>183</b>	<b>128'093</b>	1'117'095
NON	144	83'469	<b>1'391'645</b>

2. Initiative populaire "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	88	59'685	927'386
NON	<b>235</b>	<b>149'843</b>	<b>1'563'769</b>

3. Initiative populaire "Pour la liberté et l'intégrité physique"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	80	48'288	655'106
NON	<b>247</b>	<b>161'953</b>	<b>1'838'740</b>

4. Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	<b>234</b>	<b>154'157</b>	<b>1'717'607</b>
NON	90	55'610	781'811

#### Votation fédérale du 22 septembre 2024

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 "Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)"

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	110	86'190	926'159
NON	<b>243</b>	<b>129'099</b>	<b>1'579'316</b>

2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	87	58'462	810'777
NON	<b>255</b>	<b>154'695</b>	<b>1'655'316</b>

#### Votation fédérale du 24 novembre 2024

1. Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	143	92'549	1'181'557
NON	<b>200</b>	<b>131'045</b>	<b>1'316'500</b>

2. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	164	92'005	1'196'640
NON	<b>172</b>	<b>130'682</b>	<b>1'274'814</b>

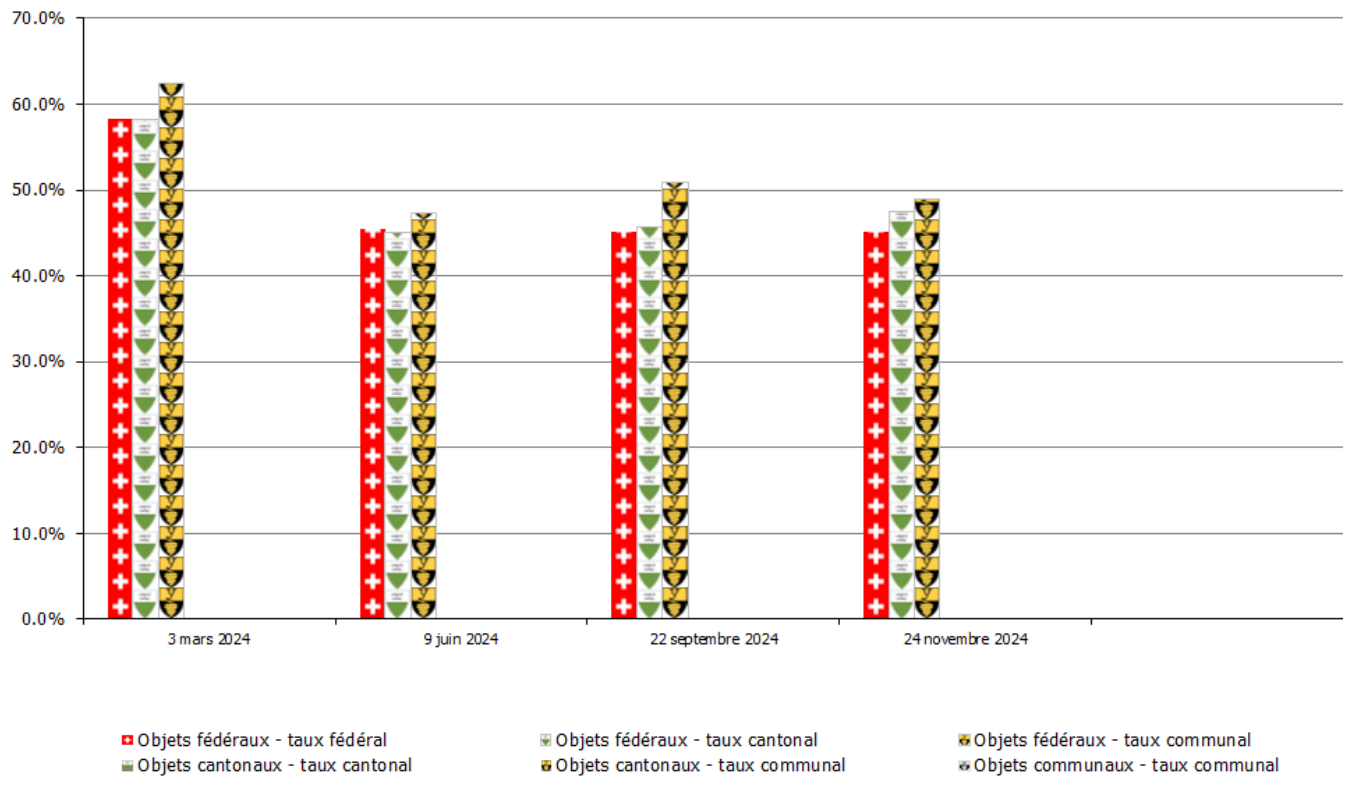
3. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	160	87'970	1'141'741
NON	<b>172</b>	<b>134'560</b>	<b>1'331'128</b>

4. Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

	Yvorne	Vaud	Suisse
OUI	128	82'240	<b>1'302'528</b>
NON	<b>199</b>	<b>135'951</b>	1'140'791

**Taux de participation aux votations et élections de l'année 2024**



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Greffe municipal

En plus du secrétariat de la Municipalité qui comprend la rédaction de procès-verbaux, de préavis, de règlements ainsi que de la correspondance, le Greffe municipal est en charge des missions suivantes :

- ⇒ relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district,
- ⇒ relations intercommunales,
- ⇒ politique d'information et de communication,
- ⇒ gestion du site Internet,
- ⇒ coordination de la rédaction du journal communal "Le Vuarnéran",
- ⇒ gestion administrative du personnel communal,
- ⇒ gestion de l'informatique communale,
- ⇒ gestion des archives communales,
- ⇒ organisation de manifestations municipales,
- ⇒ établissement d'actes officiels divers,
- ⇒ contrôle des demandes de subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable,
- ⇒ collaboration à l'organisation des votations et élections,
- ⇒ suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal,
- ⇒ suivi des rapports de contrôle des installations thermiques établis par le ramoneur concessionnaire, envoi des mises en demeure,
- ⇒ gestion du registre des installations individuelles d'épuration, envoi des invitations à procéder aux contrôles périodiques obligatoires et suivi,
- ⇒ suivi administratif de la prise en charge temporaire des choses mobilières laissées par les locataires expulsés dans le cadre procédures d'exécution forcée menées par la Justice de Paix,
- ⇒ support aux activités de promotion dans le cadre de la vente des vins du Domaine de la Commune,
- ⇒ renseignements divers à la population.

### Activités particulières de l'année 2024

Durant l'année écoulée, le secrétaire municipal a été particulièrement actif dans la conduite des dossiers / projets suivants :

- ⇒ organisation de l'élection complémentaire à la Municipalité suite à la démission de Mme Isabelle Deregis,
- ⇒ lancement et suivi de plusieurs procédures de recrutement de personnel,
- ⇒ implémentation de la solution de conduite eSéances pour la gestion des dossiers municipaux

- et la rédaction des procès-verbaux de la Municipalité,
- ⇒ adhésion de la Commune d'Yvorne à la plateforme en ligne Easyfind qui facilite les démarches des personnes ayant perdu ou trouvé un objet, en application du Code civil suisse,
- ⇒ adhésion de la Commune d'Yvorne à la plateforme eDéménagement,
- ⇒ traitement des dossiers de police des constructions suite à la démission du chef du Bureau technique,
- ⇒ mise en application de la LPrPNP (rédaction d'un nouveau règlement communal, création d'un tableur pour le calcul des taxes compensatoires, création d'un formulaire de demande dynamique et de différents modèles de correspondance, etc.),
- ⇒ création d'une nouvelle ligne rédactionnelle et d'une nouvelle identité visuelle pour le journal communal "Le Vuarnéran",
- ⇒ rédaction de modalités de remboursement de l'impôt ecclésiastique en application du cadre légal en vigueur,
- ⇒ rédaction d'un nouveau règlement pour la location de la Salle de la Couronne,
- ⇒ mise en œuvre d'une procédure spécifique pour les demandes d'abonnement, respectivement de modification de l'abonnement à l'eau,
- ⇒ mise en œuvre d'une application mobile pour la gestion des ventes de vin du domaine communal,
- ⇒ création d'un site Internet spécifique pour la vente des vins du domaine communal (y compris travaux de graphisme),
- ⇒ intégration de la nouvelle identité visuelle du Domaine de la Commune sur les différents supports numériques et autres modèles de formulaires.

## Service informatique

### Renouvellement du parc informatique

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc informatique, et conformément aux montants portés au budget, la Municipalité a procédé aux investissements suivants durant l'année 2024 :

- ⇒ mise à jour de la solution d'archivage électronique (GED) Canon Therefore,
- ⇒ remplacement des ordinateurs de la Bourse communale et de l'Office de la population.

Le remplacement précité a malheureusement entraîné de nombreux problèmes pour la boursière en raison de lenteurs inexplicables dans les opérations de calcul comptable avec le nouveau poste. Au moment de l'écriture de ces lignes, et malgré les nombreuses investigations menées en partie à ses frais par notre prestataire informatique, tant sur le poste lui-même que sur le réseau et la base de données, ainsi que des tests réalisés sur un nouvel ordinateur, ce dysfonctionnement n'a toujours pas pu être résolu. La Municipalité espère que le remplacement du serveur informatique de l'administration par une solution d'hébergement à distance de dernière génération, programmée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, permettra à la Bourse de travailler rapidement dans des conditions normales.

Certains investissements secondaires ont par contre été reportés en raison du bon état du matériel concerné.

La Municipalité a enfin renoncé à remplacer le poste de travail du responsable du Secteur assainissement / STEP, en raison des décisions liées à son prochain transfert à l'AERA.

### Cybersécurité

En matière de cybersécurité, le secrétaire municipal a entrepris de modifier et de renforcer la majorité des mots de passe utilisés par les services de l'administration communale.

Les mots de passe réutilisés ont été supprimés et remplacés par des mots de passe complexes. De plus, l'authentification à deux facteurs a été rendue obligatoire partout où cette option était disponible.

Ces modifications répondent aux exigences posées en vue de la labellisation Cybersafe prévue pour 2025.

### Site Internet communal

Le site Internet [www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch) a été régulièrement tenu à jour et complété par le secrétaire municipal.

En raison de la décision de notre prestataire d'arrêter la commercialisation de l'outil de gestion à distance de ce site, principalement pour des raisons de sécurité informatique, notre site Internet sera remplacé au cours de l'année 2025.

### Mise en œuvre de la solution de conduite eSéances

Annoncée en cours d'année pour le 31 décembre 2024, la décision de notre fournisseur informatique de cesser l'exploitation de la solution d'hébergement Extranet du courrier municipal, également motivée par des enjeux de sécurité, a contraint la Municipalité à rechercher rapidement une solution moderne et durable, pouvant être opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La Municipalité a en l'occurrence opté pour un outil de gestion de séances spécialement conçu pour les administrations publiques. Déjà adopté par près de 230 communes suisses, dont plusieurs de notre district, cet outil vise à simplifier et sécuriser l'organisation, la préparation, la gestion et le suivi des réunions et des dossiers municipaux.

Financée dans le cadre des dépenses extrabudgétaires imprévisibles et urgentes, la mise en œuvre de la solution eSéances a débuté en octobre avec la formation du secrétaire municipal. Celui-ci a rapidement réalisé les actions suivantes :

- ⇒ création de la structure communale (structure des séances, gestion des rôles, des utilisateurs et des groupes, attribution des accès, etc.),
- ⇒ élaboration de modèles de décisions municipales standardisées,
- ⇒ paramétrage des documents produits (procès-verbaux, extraits de décisions, etc.),
- ⇒ rédaction d'une aide à la saisie pour les différents services et secteurs communaux,
- ⇒ rédaction de modèles de propositions destinées à l'exécutif,
- ⇒ intégration des procès-verbaux des années 2018 à 2024 dans la nouvelle application,
- ⇒ organisation de la formation des municipaux et du personnel communal.

Une phase de test à l'échelle 1:1 a ainsi pu débuter dès la séance hebdomadaire du 16 octobre 2024. Cette phase a été progressivement étendue à la Mu-

nicipalité, puis à l'ensemble des responsables susceptibles de soumettre des dossiers à l'exécutif. Chacun a ainsi pu se familiariser avec ce nouvel outil de travail durant la fin de l'année 2024.

En parallèle de la mise en œuvre de cette nouvelle solution, le secrétaire municipal a également encouragé l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative comme aide à la rédaction, notamment pour le personnel des services techniques. Afin de cadrer cette utilisation, il a proposé à la Municipalité d'édicter une directive municipale qui sensibilise notamment les collaboratrices et collaborateurs aux questions de protection des données et de secret de fonction. Celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

## Personnel communal

### Personnel permanent

En 2024, plusieurs évolutions ont marqué le personnel communal.

M. Daniel Nidegger, engagé en tant que concierge responsable début 2023, a été promu intendant des bâtiments dès le 1<sup>er</sup> avril 2024. Cette promotion souligne la reconnaissance par la Municipalité de son engagement exemplaire et de son attitude proactive, dépassant largement les attentes de son poste initial.

Conformément au préavis du budget 2024, le poste de responsable des ventes du Domaine de la Commune, créé après le décès d'Alain Bassang, a été pérennisé. À l'issue d'un processus de recrutement mené au premier trimestre, Mme Christine Favre, résidant à Evionnaz, a été engagée au 1<sup>er</sup> mai 2024 à un taux d'activité de 40 %. Elle bénéficie d'une solide expérience dans la vente de vin, domaine dans lequel elle travaille à temps partiel depuis plusieurs années dans le canton voisin.

La Municipalité a également dû faire face au départ de M. Guillaume Fattebert, Chef du Bureau technique, qui a quitté ses fonctions le 30 septembre 2024 après une année en poste. Pour assurer la continuité, M. Laurent Beauverd, domicilié à Morges, a été recruté au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Il apporte avec lui une expertise technique approfondie et plusieurs années d'expérience dans un poste similaire au sein d'une autre commune vaudoise.

Enfin, en prévision de la reprise de l'épuration des eaux par l'association intercommunale créée à cet effet, la Municipalité a acté, dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, le transfert de M. Jean-Pierre Deschamps, responsable du Secteur assainissement / STEP à l'AERA. En l'occurrence, dès le branchement des conduites d'Yverne à la nouvelle STEP régionale, c'est-à-dire probablement dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025, M. Deschamps partagera son emploi du temps à 50% pour la Commune d'Yverne et 50% pour l'AERA, ce jusqu'au 31 décembre 2025. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, M. Deschamps sera engagé à temps plein par l'AERA. Un avenant à son contrat de travail lui sera soumis en temps opportun.

Le départ programmé de M. Deschamps a également permis à la Municipalité d'anticiper une straté-

gie de transfert de connaissances au sein du Secteur voirie, en prévision des départs à la retraite prévus pour trois des quatre collaborateurs de longue date de ce secteur au cours des prochaines années. En l'occurrence, le personnel de voirie sera temporairement doté d'un ETP supplémentaire jusqu'au départ en retraite de M. Paulo Da Silva, actuellement planifié pour 2027.

### Personnel auxiliaire (contrats de durée déterminée)

D'entente avec l'intéressé, le contrat de durée déterminée liant la commune au préposé RLVCRC, M. André Vannay, a été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 mars 2025. Les parties discuteront en début d'année 2025 d'un éventuel nouveau contrat.

Le contrat de durée déterminée signé avec Mme Lysiane Hugi pour le poste de marguillier de l'Eglise d'Yverne a également été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. Là également, les parties discuteront en début d'année 2025 d'un éventuel nouveau contrat.

A noter que, compte tenu de leur caractère non permanent, les postes de préposé RLVCRC et de marguillier ne sont pas soumis au Règlement concernant le personnel communal, mais relèvent uniquement du droit privé.

### Formation continue

Pour maintenir sa certification, M. Quentin Morezzi, Chef du Service de l'eau, a suivi une mise à jour de son cours de secourisme d'entreprise niveau 2.

De plus, il a assisté, en compagnie de M. Daniel Nidegger, Intendant des bâtiments, à une formation sur la gestion des risques liés aux légionelles, à la suite d'un cas détecté dans les vestiaires de la salle de gymnastique durant les fêtes de fin d'année 2023-2024.

De son côté, M. Jean-Pierre Deschamps, responsable du Secteur assainissement / STEP, a participé à la demi-journée technique dédiée à l'épuration vaudoise, organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Mme Christelle Carraux, en charge de la Police administrative et du commerce, a assisté à un séminaire sur les zones limitées à 20 et 30 km/h, organisé par

l'Association vaudoise des services de sécurité publique (AVSSP).

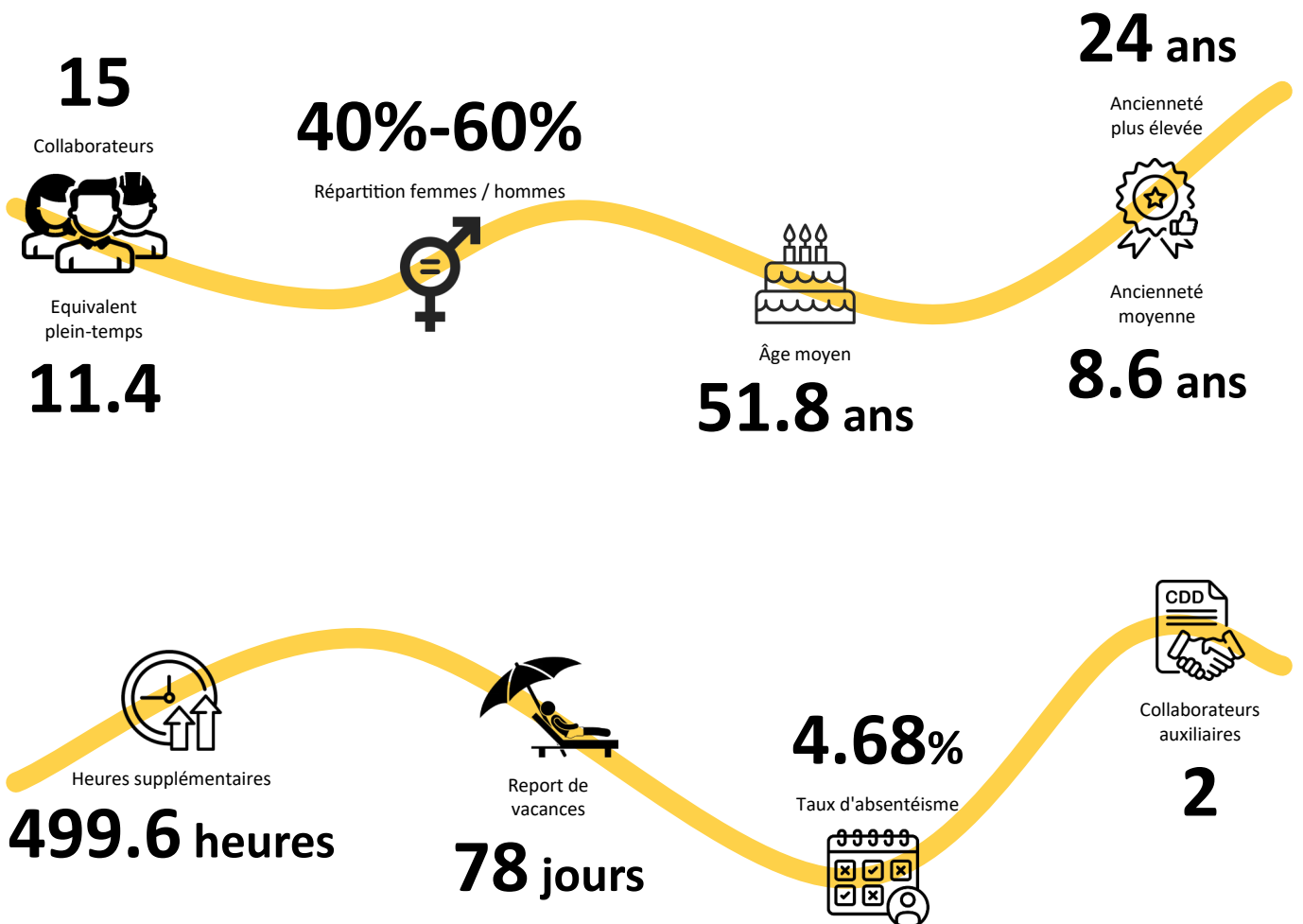
M. Laurent Beauverd, Chef du Bureau technique, a pris part, en compagnie de Mme Glauser, Municipale, à une journée de formation sur l'application de la LPrPNP, dispensée par la Direction générale de l'environnement (DGE).

En fin d'année, la majorité des collaborateurs communaux ont suivi une formation animée par le SDIS

Chablais, portant sur les comportements à adopter en situation d'urgence, notamment en cas d'incendie.

Enfin, les chefs de service et responsables de secteur affiliés à leurs associations professionnelles respectives ont participé aux journées d'information organisées par celles-ci.

**Chiffres clés au 31 décembre 2024...**



## Office de la population

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la Loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

A Yverne, il a également pour tâches :

- ⇒ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers,
- ⇒ l'établissement d'attestations diverses,
- ⇒ la commande des cartes d'identité,
- ⇒ la tenue du registre civique,
- ⇒ la gestion des demandes de naturalisation,
- ⇒ le traitement des votes par correspondance,
- ⇒ le contrôle de signatures en matière d'initiative et de référendum,
- ⇒ la gestion des détenteurs de chiens,
- ⇒ la tenue du registre des inhumations,
- ⇒ la délivrance des abonnements de transports scolaires,
- ⇒ l'établissement de la statistique des logements vacants.

### Statistiques annuelles

Les informations et graphiques ci-après se basent sur les chiffres du registre communal des habitants au 31 décembre. La statistique officielle établie ultérieurement par le Canton de Vaud – qui sert notamment

pour la facturation des coûts intercommunaux ou cantonaux – peut diverger en raison d'annonces anticipées ou rétroactives, voire de non-concordance des informations données à l'Office de la population (principe de l'arrivée qui fait foi).

Au 31 décembre, Yverne comptait 1'114 habitants inscrits en domicile principal et 19 officiellement inscrits en résidence secondaire.

Les statistiques ci-après renseignent sur la structure de notre population.

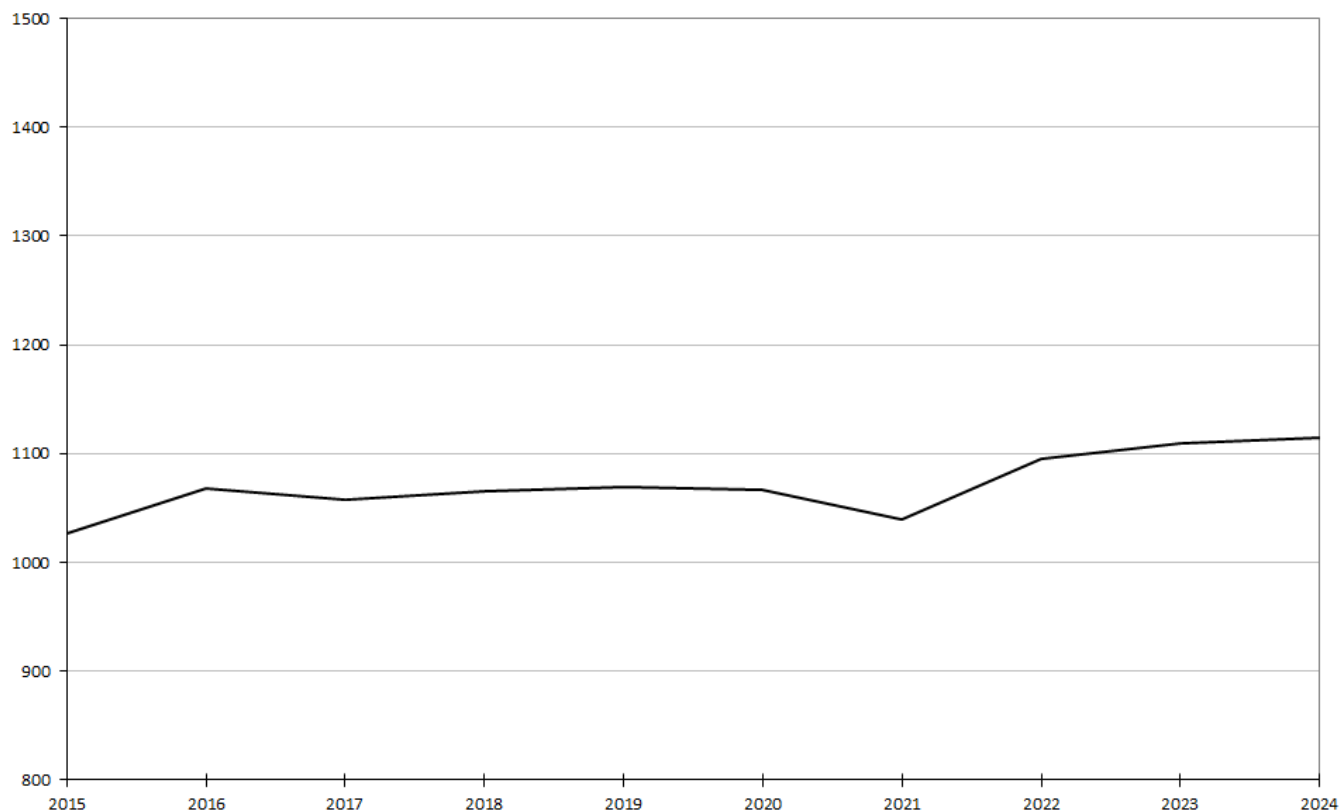
### Naturalisations

Durant l'année écoulée, dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée pour la collecte des informations et l'établissement du rapport d'enquête, la préposée à l'Office de la population a suivi 5 dossiers de demandes de naturalisation ordinaire.

Durant la même période, 8 personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont 2 dans le cadre d'une procédure facilitée.

### Structure de la population établie (habitants inscrits en domicile principal)

Nationalité	Genre d'annonce	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisses	Etablissement CH	380	395	775	69.57
	Bourgeois CH	39	39	78	7.00
<b>Total Suisses</b>		<b>419</b>	<b>434</b>	<b>853</b>	<b>76.57</b>
Etrangers	Provisoire F	90	78	168	15.08
	Etabli C	47	39	86	7.72
	Séjour B	2	2	4	0.36
	Courte durée L (≥ 12 mois)	1	0	1	0.09
	Requérant d'asile N	0	0	0	0.00
	En attente de permis	1	1	2	0.18
<b>Total Etrangers</b>		<b>141</b>	<b>120</b>	<b>261</b>	<b>23.43</b>
<b>Résultat total</b>		<b>560</b>	<b>554</b>	<b>1'114</b>	<b>100.00</b>

**Evolution de la population établie au cours des dix dernières années****Liste des principales mutations enregistrées (habitants inscrits en domicile principal)**

Mutations	Suisses	Etrangers	Total
Arrivées	58	52	<b>110</b>
Départs	54	50	<b>104</b>
Changements d'adresse	8	3	<b>11</b>
Naissances	8	1	<b>9</b>
Décès	8	2	<b>10</b>

## FINANCES ET IMPÔTS

### Bourse communale

A Yverne, la Bourse communale est en charge :

- ⇒ de la trésorerie, du budget et des comptes communaux,
- ⇒ des bilans financiers et d'investissements,
- ⇒ de la gestion des salaires,
- ⇒ de la facturation des prestations, taxes, émoluments, etc.,
- ⇒ du versement des subventions communales,
- ⇒ de la comptabilité générale,
- ⇒ de la gestion du portefeuille des assurances de la commune,
- ⇒ de la location des différents locaux communaux,
- ⇒ de la location des casiers du congélateur communal,
- ⇒ du support administratif du Domaine de la Commune,
- ⇒ de la vente des vins au guichet de l'Administration,
- ⇒ des ventes diverses (sacs poubelles, recharges pour machine à laver, etc.).

### Finances

#### Boucllement des comptes communaux 2024

Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 223'359.62, sous déduction de divers amortissements supplémentaires, amortissement du patrimoine financier et attributions aux fonds de réserve, soit un résultat comptable positif de CHF 101'024.97, alors que le budget 2024 tablait sur un excédent de charges de CHF 175'515.--. Le bon résultat obtenu s'explique entre autres par la diminution des charges de péréquation.

Si l'on fait abstraction des opérations comptables précitées, on constate que la marge d'autofinancement (cash-flow) est de CHF 463'334.60, inférieure de CHF 214'675.-- en chiffres arrondis à celle de l'exercice précédent (CHF 678'009.79).

Le compte des investissements, qui sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan – à savoir tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches d'utilité publique – présente quant à lui des dépenses d'investissements pour un total de CHF 501'282.34.

#### Analyse des ratios

##### *Autofinancement*

La marge d'autofinancement reste stable par rapport aux années précédentes, à l'exception de 2023, marquée par un rattrapage de la péréquation 2022, dont le montant s'est révélé supérieur aux estimations du précédent boucllement. Le degré d'autofinancement de la commune est un indicateur permettant d'évaluer si la commune est à même de financer sa dette et si ses investissements sont supportables. Le degré d'autofinancement de la commune (marge d'autofinancement / investissements nets x 100) détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. Avec un endettement net équivalent à peine à deux fois la marge d'autofinancement, le degré d'autofinancement de la commune est très bon.

##### *Endettement*

La quotité de dette brute (55.99%) et la quotité de dette nette (-70.26%) s'établissent dans la marge jugée « bonne » selon les critères appliqués par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Ces indicateurs servent à l'Etat à évaluer le plafond d'endettement d'une commune en cours de législature. Ils se fondent sur le rapport entre l'endettement (brut ou net) de la commune et ses recettes.

##### *Recettes fiscales*

Après une forte chute des recettes fiscales des personnes physiques en 2022, celles-ci se sont stabilisées à la hausse en 2023 et 2024. Elles demeurent toutefois nettement inférieures aux niveaux observés avant 2021. Les impôts conjoncturels (successions et donations, gains immobiliers, droits de mutation) enregistrent une baisse significative par rapport aux années précédentes. Cette diminution est toutefois partiellement compensée par une péréquation plus favorable. Les autres impôts restent relativement stables par rapport aux exercices antérieurs.

##### *Valeur du point d'impôt*

La valeur du point d'impôt par habitant joue un rôle central dans le calcul de la péréquation financière, ce qui en rend le suivi particulièrement pertinent. Dans notre commune, cette valeur demeure nettement inférieure à la moyenne cantonale. Plus elle est basse par rapport à cette moyenne, plus la con-

tribution à la péréquation est réduite. Comme prévu, la stabilisation des recettes fiscales des personnes physiques a entraîné une stabilité de la valeur du point d'impôt par habitant, qui s'établit à CHF 33.56 en 2024, contre CHF 33.24 en 2023. À titre de comparaison, la moyenne cantonale pour 2024 s'élève à CHF 49.96.

### *Péréquation*

En 2024, la charge totale liée à la péréquation a légèrement diminué, principalement en raison de la baisse des impôts conjoncturels, dont la moitié est reversée à la cohésion sociale. Il convient également de prendre en compte les effets de la convention Canton-Commune du 25 août 2020, qui prévoit une reprise progressive par le Canton d'une partie des charges liées à la cohésion sociale. Cette reprise a été accélérée en 2022, ce qui explique la baisse marquée observée par rapport à 2021.

### Financement des investissements

En 2024, la quotité d'investissement de la commune, soit la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales, s'élève à 7,7%, contre 11,1% en 2023. Cette hausse ponctuelle en 2023 contribue à relever la moyenne quinquennale, qui atteint 7,2% pour la période 2020-2024. Malgré cette progression, l'indicateur reste inférieur au seuil de 10%, ce qui suggère que la commune investit moins dans son patrimoine administratif que la moyenne des communes vaudoises. Selon les critères de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, le degré d'investissement d'Yverne est ainsi considéré comme faible.

### Conclusion

L'exercice 2024 confirme la bonne santé financière de la commune. Le résultat avant écritures de politique budgétaire s'établit à CHF 223'359.62, contre CHF 533'391.24 en 2023 et CHF 357'549.78 en 2022. Les fonds propres atteignent CHF 2'823'609.78, soit une augmentation d'environ CHF 195'000.-- (arrondis) par rapport à l'exercice précédent.

### **Fiscalité**

L'évolution et la structure de la population constituent des facteurs clés influençant les dépenses et recettes communales. Alors que, jusqu'en 2020, l'impôt sur le revenu s'établissait autour de CHF 2'000.-- par habitant, il semble désormais se

stabiliser à un peu plus de CHF 1'700.--. En parallèle, l'impôt sur la fortune poursuit sa progression et atteint désormais plus de CHF 340.-- par habitant.

L'impôt à la source enregistre une légère hausse par rapport à 2023, sans toutefois atteindre les montants prévus au budget.

En ce qui concerne les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice s'avère largement inférieur aux prévisions, sans qu'il soit possible d'y apporter des explications rationnelles.

## VIGNES

### Année viticole et vendanges

L'année viticole a été marquée par un violent épisode de gel survenu le 22 avril 2024. Des dégâts substantiels ont été enregistrés à cette occasion, en particulier sur les vignes les plus élevées. Le domaine communal n'a pas été épargné par ce phénomène.

Par ailleurs, à la veille des vendanges, plusieurs hordes de sangliers ont fait d'importants dégâts dans la vigne du Clos de L'Abbaye.

Les vendanges se sont parfaitement déroulées, et la coordination entre le nouvel exploitant de nos vignes et l'œnologue communal a été optimale. La vendange de chasselas s'est établie à 1 kg/m<sup>2</sup> en moyenne, à 75°Oe, soit un excellent résultat en regard du millésime. Pour ce qui est du pinot noir et des spécialités, la récolte a été mince (0,25 kg/m<sup>2</sup>).

### Régularisation des travaux

La Municipalité a fait procéder, avec l'aval du Conseil communal, à la sécurisation du lieu-dit "Falaise du Plan de la Barme" par des travaux de purge de la paroi et par la réalisation d'une digue de protection en terre contre les dangers naturels. Ces travaux ont été réalisés à cheval entre l'automne 2022 et le printemps 2023. Le bureau d'ingénieurs mandaté a préconisé la pérennisation de la digue dans sa forme actuelle, laquelle a en effet démontré sa pleine utilité pour la retenue des blocs se détachant de la paroi rocheuse à l'amont et pour la protection du vignoble en contrebas, singulièrement pour celle des personnes qui y travaillent.

Afin de respecter la législation applicable hors zone à bâtir, la Municipalité a saisi la Direction générale du territoire et du logement en vue de la régularisation de l'ouvrage réalisé en urgence. Cette dernière a fait sienne la position de géologues mandatés par la commune en considérant que la digue était imposée par sa destination pour des motifs techniques objectifs à l'endroit actuel, que son impact était mesuré dans le paysage et son intégration convenable. Elle a dès lors émis un préavis favorable à la mise en conformité de cette digue, sous réserve du dépôt d'une demande de permis de construire. Finalisé par un bureau d'ingénieurs, ce document devait être mis à l'enquête publique au début de l'année 2025.

Ce dossier a en outre circulé dans les services suivants :

- ⇒ Direction de ressources et du patrimoine naturels, Division Inspection cantonale des forêts, Gestion de la forêt, dossiers de planification,
- ⇒ Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières,
- ⇒ Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels,
- ⇒ Direction des ressources et du patrimoine naturels, Division Géologie, sols et déchets, Section sols,
- ⇒ Direction des ressources et du patrimoine naturels, Division Biodiversité et paysage.

### Promotion du domaine

Conformément au montant porté au budget, la Municipalité s'est mise en quête d'un-e responsable des ventes. A l'issue d'une procédure de recrutement ouverte, mais largement infructueuse, la Municipalité n'a pu auditionner que deux candidats. Elle a finalement décidé d'engager Mme Christine Favre, domiciliée à Evionnaz (VS), à 40% pour la commercialisation des vins du domaine communal. Son entrée en fonction est intervenue le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Avec son appui, la Municipalité a notamment participé aux Caves ouvertes des 17 et 18 mai 2024 et à la deuxième édition du salon Divinum, à Aigle, entre le 7 et le 10 novembre 2024. Sa Journée des clients annuelle a rencontré un très grand succès et généré des ventes nettement en hausse par rapport à l'édition précédente. En revanche, l'opération conduite à l'occasion de la Fête jurassienne des musiques, dans le cadre de la convention qui lie Yvorne à la Fédération jurassienne de musique, s'est soldée par un échec, principalement en raison de la présence d'une appellation vaudoise concurrente, familière des milieux musicaux. Ce manque de coordination de la part de l'organisateur a été nettement préjudiciable à la vente de nos vins. L'opération de souscription des vins à l'intention de la Commune de L'Abbaye a également été reconduite en fin d'année, avec le succès habituel, de même qu'une action promotionnelle très avantageuse à l'intention de la population d'Yvorne. Malgré cela, les analyses effectuées par l'administration communale en fin d'année montrent qu'à peine 7% des habitants de la commune sont clients réguliers de la cave communale !

De plus, Mme Favre a organisé un certain nombre d'actions en coordination avec l'OVV, Provy, le Mondial du Chasselas, les Marchés d'Yvorne et Le Cellier,

à Echallens. En collaboration avec l'administration communale, elle a mis en ligne les vins du domaine sur [www.vaudvins.ch](http://www.vaudvins.ch) et travaillé, avec un bureau spécialisé, sur la mise à jour graphique du catalogue des vins du domaine.

Dans le cadre de ses nombreuses démarches de suivi et de prospection, elle a fidélisé sept nouveaux établissements publics, dont deux dans le Canton de Fribourg. Il sied de relever à cet égard que l'activité de Mme Favre prend place dans un marché des vins extrêmement tendu depuis de nombreux mois.

La Municipalité a en outre offert l'apéritif des hôtes de la Confrérie du Guillon le 22 novembre 2024 à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en bourgeoisie de la Commune d'Yvorne.

Enfin, elle a reçu, en présence du syndic et de l'œnologue communal, le troisième prix du Grand Prix du vin suisse à Berne, dans la catégorie chasselas, avec l'Yvorne Trechène 2023, AOC Chablais.

### **Expertise du domaine**

Compte tenu des événements récents (décès du municipal responsable, départ à la retraite d'un vigneron-tâcheron, aucune candidature intéressée à son remplacement), de la durée limitée de la convention qui lie la commune à la Régie des Domaines Schenk SA (échéance au 30 octobre 2026), de la nécessité de moderniser les infrastructures techniques de la cave de La Grappe et de son intention de privilégier désormais les tâches strictement publiques que lui impose la loi, la Municipalité a souhaité décider de l'avenir du domaine communal sur la base d'un rapport techniquement étayé. A cette fin, elle a mandaté au printemps 2023 M. David Rojard, conseiller viticole chez Proconseil Sàrl, filiale de Prométerre. Son analyse finale a été remise en février 2024.

En substance, l'expert souligne le bon état général des vignes, le suivi soigné des reconstitutions et le bon potentiel de production tant en quantité qu'en qualité. A la cave, orientée essentiellement sur la vinification des blancs, il relève la présence d'infrastructures vieillissantes et la nécessité d'importants investissements à court terme.

Sur le plan économique, M. Rojard note un résultat globalement équilibré, comprenant des frais de production à la surface s'inscrivant dans les références normatives. En revanche, il considère que les frais de

promotion (publicité, sponsoring, portes ouvertes) sont élevés (CHF 1.50 par col) par rapport à d'autres domaines viticoles.

L'expert estime que l'organisation actuelle n'implique aucune modification urgente. Il recommande toutefois à la Municipalité d'examiner d'autres formes de gestion, compte tenu de la structure de vente précaire, du caractère temporaire du mode d'exploitation et des investissements indispensables qui se profilent (pressoir, groupe de froid, etc.)

Les solutions examinées impliquent un engagement variable du propriétaire. Ces solutions sont les suivantes, à l'exception de la vente pure et simple, que la Municipalité a d'emblée exclue :

#### *Vignolage*

Il s'agit de la solution qui prévalait jusqu'ici, basée sur une relation contractuelle entre le propriétaire et le vigneron-tâcheron (ou les vigneron-tâcherons), qui reçoit une somme forfaitaire en fonction de la surface exploitée et qui intervient avec son propre matériel et sa propre main-d'œuvre.

#### *Bail à ferme*

Dans ce cas, le propriétaire loue ses surfaces à un vigneron-fermier pour une durée légale, initiale et minimale, de 12 ans, le bail étant reconductible de 6 ans en 6 ans. Le locataire doit entretenir la vigne dans les règles de l'art, là aussi avec son propre matériel et sa propre main-d'œuvre, et il est maître des orientations culturelles qu'il entend donner au vignoble ; il bénéficie en outre du produit de la récolte. Seuls les frais de fournitures et les réparations importantes sont laissés à la charge du propriétaire.

#### *Chef de culture*

Ce type de contrat est extrêmement contraignant pour le propriétaire, qui doit fournir la totalité du matériel et des machines au chef-vigneron, et qui a au surplus la responsabilité du personnel et des démarches administratives liées à l'exploitation.

Cette dernière option n'étant à l'évidence pas adaptée, seules les deux premières peuvent être envisagées :

- ⇒ la poursuite de l'organisation actuelle (vignolage)
- ⇒ la mise en location des vignes (affermage)

## Vignolage

Selon l'expert, l'exploitation actuelle est satisfaisante du point de vue qualitatif et économique : les vignes sont bien tenues, les vins bien élaborés et la production génère bon an mal an un chiffre d'affaires d'un demi-million de francs.

Ce dernier point est toutefois délicat, dans la mesure où seules les bouteilles permettent d'assurer une création de valeur suffisante pour conserver le modèle d'exploitation existant. Sans ces recettes, le modèle n'est pas viable. Un seuil de 25'000 bouteilles est un prérequis minimum à cet égard, mais il nécessite une stratégie commerciale offensive et un engagement constant (démarchage, présence dans les foires et salons, etc.), ce qui est susceptible de poser un problème de distorsion de concurrence vis-à-vis des vigneron-encaveurs indépendants.

La force de vente actuelle correspond à un taux d'activité de 40%. Son financement suppose une augmentation des ventes d'environ 50% (soit 750'000 francs). Compte tenu des difficultés actuelles du marché et de la baisse constante de la consommation, cette ambition est extrêmement difficile à concrétiser sans une structure commerciale dédiée.

Quoi qu'il en soit, la question des investissements lourds à réaliser reste ouverte, à commencer d'ailleurs par leur financement, de même que celle de l'éventuelle sous-traitance des activités de transformation (embouteillage, logistique, distribution). En outre, la Municipalité s'interroge sur le maintien de cette activité dans le cadre normatif des tâches communales telles que défini par la législation.

## Affermage

En mettant ses vignes en fermage (location), la commune s'assurerait un revenu fixe tout en conservant son patrimoine viticole. La responsabilité de l'encaveage et de la vente serait en outre déléguée une entité tierce (société ou coopérative), sans lien avec la commune. Le cas échéant, les infrastructures spécifiques installées au bâtiment de La Grappe n'auraient plus d'utilité et seraient démantelées puis vendues. Une telle option, à dire d'expert, doit être considérée comme irréversible.

S'il est envisageable de louer la totalité des parcelles à un fermier unique, des variantes intermédiaires sont possibles (mise en fermage partiel des surfaces), mais elles supposeraient le cas échéant d'être

conformes aux exigences posées par la LBFA dès lors que la Commune d'Yvorne peut être considérée comme une entreprise agricole. Cette démarche serait toutefois facilitée par le fait que l'affermage partiel serait temporaire et que l'entreprise pourrait être reconstituée à terme comme unité économique.

La Municipalité considère qu'en 2024, compte tenu de l'évolution et de la complexification des tâches communales, il n'entre plus dans ses missions politiques prioritaires de gérer l'exploitation d'un domaine viticole, pas davantage que d'assumer les tâches de vinification et de commercialisation y relatives.

Ainsi, au terme de la période conventionnelle qui la lie à Régie des Domaines Schenk SA, elle a décidé de louer la totalité des surfaces du domaine communal à un ou plusieurs fermiers. La procédure de sélection du ou des exploitants interviendra dans le courant de l'année 2025, sur la base d'un cahier des charges établi par la Municipalité avec le concours de Proconseil Sàrl. Il sera tenu compte du cas particulier du vigneron-tâcheron du Clos de l'Ombren, dont le départ à la retraite est officiellement fixé en 2032.

La Municipalité entend cependant maintenir la disponibilité d'un nombre de bouteilles à déterminer pour assurer l'approvisionnement de ses clients existants, de la communauté vuarnérane et du carnotzet communal ("réserve communale"). La commercialisation continuera de se faire à temps partiel par la responsable actuelle, en principe jusqu'en 2028.

La totalité des infrastructures et machines sera démantelé et si possible vendu. Les surfaces ainsi libérées feront l'objet d'une réflexion propre à l'avenir des bâtiments communaux.

Le contrat de mandat de l'œnologue sera dénoncé pour le 30 octobre 2026. Le sort de la vendange 2026 sera examiné à la lumière des décisions d'attribution prises en 2025.

## Habillage

L'habillage de l'ensemble des vins du domaine communal a été uniformisé en fin d'année, sur la base de l'étiquette de la bouteille de Mondeuse. Le nombre d'étiquettes imprimées doit permettre de couvrir la période de commercialisation restante.

**Projet "Yvorne Grandeur Nature"**

La commune a écrit une lettre de soutien à l'Office fédéral de l'agriculture OFAG au profit du financement public d'Yvorne Grandeur Nature en application de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité (OQuaDu). La Municipalité y a souligné l'importance du projet pour l'environnement et la durabilité du vignoble d'Yvorne et appelé sa pérennisation de ses vœux.

## CULTURE ET TOURISME

### Ailyos Art & Nature

La Commune a accueilli l'an dernier la 7<sup>e</sup> édition d'Ailyos Art & Nature sous le thème "60<sup>e</sup> jour", titre en relation avec le fait que 2024 était une année bissextile et que le jour intercalaire du 29 février est effectivement le 60<sup>e</sup> jour d'une année de ce type. A cette occasion, 80 œuvres d'artistes nationaux et internationaux ont été exposées à Aigle, Yvorne, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus et dans la région du Pays-d'Enhaut.

Yvorne a alloué à cette manifestation une subvention annuelle de CHF 8'000.-- à partir du Fonds communal pour la promotion du tourisme. Ce montant est déterminé par le nombre d'artistes exposés par destination (80 en tout). Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 20 octobre, cinq œuvres ont été installées à Yvorne, aux emplacements suivants : place du Torrent, jardin du caveau, placette des Portes Rouges, place à Monod et plat de Crétable.

Ailyos dispose d'un budget annuel de l'ordre de CHF 300'000.-- financé presque en totalité par des subventions cantonales et communales, le solde par des dons et du sponsoring privé.

Partant du principe que cette exposition d'art en plein air est appelée à durer, la Municipalité a décidé d'adhérer à l'Association Ailyos Culture, organisatrice de l'événement cité en marge.

En outre, la commune a été représentée par son syndic au sein du Comité directeur de l'Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses (ATALC). Aucune action stratégique spécifique de cette association n'a concerné notre commune pour l'exercice sous revue. Pour mémoire, cette dernière verse à l'ATALC une subvention annuelle de CHF 10'000.-- afin de pouvoir figurer sur les supports promotionnels de cette entité et d'être associée à ses campagnes de communication.

### Fugue Chablaisienne

Yvorne a participé à la Fugue chablaisienne, organisée sous l'égide de Chablais Région, dont l'intitulé 2024 était "Lac et montagnes". Le poste vuarnéran était aménagé au Collège de Versvey, où était présenté le projet "Rhône 3" de réaménagement des rives du fleuve. Le succès de cette édition a été

quelque peu terni par d'abondantes précipitations. Il sied de relever que M. Jean-Luc Berdoz, Municipal, a dû participer à plus d'une dizaine de séances de coordination pour ce seul événement, ce qui paraît disproportionné aux yeux de la Municipalité, qui entend réévaluer son futur engagement sur cet objet.

## URBANISME

### Bureau technique

Issu de la réorganisation de l'Administration générale décidée dans le cadre de l'établissement du budget 2023, le Bureau technique assume les charges suivantes :

- ⇒ renseignement aux citoyens, architectes, géomètres, ingénieurs, etc. en matière d'urbanisme ou de police des constructions,
- ⇒ examen des demandes préalables,
- ⇒ contrôle et suivi des demandes d'autorisation de construire,
- ⇒ relevés cadastraux,
- ⇒ mise à jour du guichet cartographique communal,
- ⇒ contrôle et gestion des dossiers relatifs aux servitudes, mentions et conventions,
- ⇒ collaboration aux études d'urbanisme privées et publiques,
- ⇒ gestion des procédures de procédés de réclames permanents,
- ⇒ gestion des demandes de permis de fouille / de dépôt,
- ⇒ traitement des demandes de dérogation à la protection du patrimoine arboré.

### Aménagement du territoire

#### Etude du nouveau plan d'affectation communal (PACom)

Lors du premier trimestre 2024, la Municipalité a rencontré les propriétaires concernés et signé avec eux des conventions relatives à la maîtrise foncière pour deux parcelles à affecter en zone d'utilité publique. En effet, pour affecter une partie d'un terrain à une telle zone, la Municipalité, si elle n'en est pas propriétaire foncière, doit s'assurer de la possibilité d'acquérir les surfaces en question dès l'approbation définitive du PACom.

Elle a également pu réunir l'ensemble des conventions assurant la disponibilité des parcelles disposant encore d'un potentiel constructible.

En collaboration avec le bureau d'urbanisme en charge du dossier, elle a finalisé le règlement ainsi que le rapport 47 OAT. L'enquête publique du PACom a enfin eu lieu du 15 mai au 13 juin 2024 inclus. La Municipalité a organisé deux séances publiques les 14 et 28 mai 2024 en présence de Mme Géraldine Cavin, urbaniste auprès du bureau

GEA, en charge de ce dossier. Ces séances ont permis de présenter en détail le projet de PACom et ses enjeux. Les quelque 150 participants ont pu constater que la Municipalité avait peu de marge de manœuvre, et ces séances ont probablement permis d'éviter quelques oppositions.

A l'issue de l'enquête, nous n'avons dénombré que 9 oppositions. Ce genre de projet suscite toujours passablement d'oppositions et, par rapport à ce qui est constaté dans d'autres communes, ce nombre reste très raisonnable. La Municipalité s'est fait accompagner par Me Jacques Haldy, avocat-conseil, ainsi que par les urbanistes du bureau GEA afin d'étudier ces oppositions et rédiger les réponses à leur apporter. Elle a ensuite rencontré les opposants. Une des oppositions a été levée en septembre 2024.

A la suite de la demande d'un propriétaire foncier et suite à un revirement dans la position initialement rigoriste de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la Municipalité a étudié la possibilité de soumettre à l'enquête complémentaire l'instauration de zones para-agricoles 18 LAT afin de permettre la création de logements saisonniers pour les travailleurs agricoles ou viticoles. Les propriétaires de parcelles potentiellement concernées ont été approchés. Une enquête complémentaire pourrait être envisagée en 2025 si cette proposition rencontre un accueil favorable auprès des propriétaires concernés.

Le suivi de ce dossier aussi fastidieux que complexe, mais essentiel à l'avenir de notre village, se poursuivra en 2025, avec la suite du traitement des oppositions, les procédures d'enquête complémentaire, puis le dépôt d'un préavis devant le Conseil communal.

#### Projet de construction de digues de protection contre les chutes de pierres, de blocs et les inondations au lieu-dit "Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie"

Le projet de construction de digues de protection au lieu-dit "Sous Châble Rouge - Pré de l'Oie" s'est poursuivie en 2024 avec la délivrance du permis de construire et le lancement d'un appel d'offres en application du droit sur les marchés publics, en l'occurrence une procédure ouverte publiée sur SIMAP.

Des séances de clarification ont été organisées par la DGMR avec les soumissionnaires.

La Municipalité a signé une convention avec cette dernière afin de régler les modalités de réalisation et de financement des digues (31% des coûts financés par la DGMR, 69% par la Commune d'Yverne).

Simultanément, le dossier de subvention a été réactualisé. La subvention cantonale, de l'ordre de 35%, a été accordée en date du 23 septembre 2024, pour un montant de CHF 1'228'500.-- TTC.

Le 1<sup>er</sup> novembre, l'OFEV a donné son accord pour une mise en chantier anticipée, le temps de statuer sur la subvention fédérale. Cette subvention devrait se monter à 40%, soit CHF 1'368'900.-- TTC.

Les travaux à proprement parler ont débuté le 4 novembre par l'installation de chantier, puis le défrichage, par le Groupement forestier des Agittes (GFA), en tenant compte des exigences liées aux espèces exotiques et envahissantes. Des mesures spécifiques ont également été prises pour la zone de chantier en zone de protection des eaux (S1 et S3).

Au niveau communal, ce dossier est suivi par Mme Glauser, Municipale, qui participe, depuis la phase préparatoire en octobre dernier, aux différentes séances de chantier.

### Police des constructions

En 2024, la durée moyenne des chantiers réalisés sur la commune a été de 24 mois entre la délivrance du permis de construire et l'annonce de fin de chantier par le maître d'ouvrage. Dans dix cas, l'annonce de fin de chantier n'a pas été communiquée au Bureau technique, malgré la condition y relative fixée dans le permis de construire. Dans plusieurs dossiers, 6 mois supplémentaires se sont écoulés entre la visite de contrôle technique et l'obtention de documents manquants nécessaires à la délivrance du permis d'habiter / d'utiliser. La Municipalité ne peut que regretter le manque d'empressement de certains constructeurs qui ne fait qu'alourdir la charge administrative des services communaux.

La Municipalité a ordonné l'arrêt immédiat d'un chantier présentant un danger potentiel pour les immeubles voisins. Elle a requis du propriétaire la production d'un rapport d'ingénieurs confirmant les mesures à prendre pour la statique du bâtiment. Une fois celui-ci produit, la Municipalité a donné son accord pour la poursuite du chantier.

Suite à la dénonciation de deux copropriétaires pour des travaux réalisés sans autorisation dans leur immeuble (cf. rapport de gestion 2023), le Préfet du district a rendu une ordonnance pénale en début d'année 2024 après avoir tenu une audience en présence des prévenus et d'une délégation municipale. Les contrevenants ont en l'occurrence écopé d'une amende de CHF 1'000.-- chacun.

Durant l'année écoulée, la Municipalité a à nouveau constaté à plusieurs reprises des travaux réalisés sans autorisation. Si la plupart des propriétaires se sont exécutés rapidement après l'intervention municipale, quelques-uns, plus réticents, ont multiplié les courriers, courriels et téléphones, jugeant les procédures découlant des lois et règlements disproportionnées par rapport à leur cas personnel. Un recours pour le moins téméraire a même été déposé auprès du Tribunal cantonal contre une décision rendue par la Municipalité, mais n'a pas été confirmé par le paiement de l'avance de frais requise et a donc été classé sans suite.

Dans le cas des décisions de remise en état rendues en 2023 en raison de l'aménagement sans autorisation de combles dans deux nouveaux bâtiments de la commune (cf. rapport de gestion ad hoc), la Municipalité a effectué des visites de contrôle qui n'ont malheureusement pas permis de constater le côté irréversible des corrections entreprises. Le traitement de ce dossier se poursuit désormais avec l'appui de notre avocat-conseil.

Au chapitre de la régularisation des dossiers ouverts de longue date auprès de la CAMAC, une dizaine de dossiers restent en souffrance. Certains sont toujours en traitement auprès de la DAC-HZB qui, malgré plusieurs relances, n'a toujours pas pu statuer en raison d'une surcharge de travail. Trois de ces dossiers ont néanmoins été transmis à son service juridique qui a pris contact avec les propriétaires concernés pour leur demander de se positionner avant la notification d'une décision formelle.

### Police des campings

En prévision de l'échéance à fin 2024 des autorisations d'exploiter des trois campings de la commune, une inspection a été organisée le 13 novembre dernier en présence de M. Jean-Charles Lagniaz, responsable de la Division management des transports auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), de Mme Claire Glauser, Municipale,

de M. Laurent Beauverd, Chef du Bureau technique, et de M. Fabien Cathélaz, Secrétaire municipal.

Sur la base du rapport de ses représentants, la Municipalité a pu constater la bonne tenue générale des installations. Sous réserve de quelques rappels d'usage, elle a ainsi pu renouveler les autorisations d'exploiter pour quatre nouvelles années, à savoir jusqu'au 31 décembre 2028.

### **Protection du patrimoine arboré**

Sur les 7 demandes de dérogation à la protection du patrimoine arboré déposées en 2024, 6 ont fait l'objet d'oppositions par des associations environnementales. La Municipalité a accordé des dérogations à la conservation du patrimoine arboré pour 4 de ces demandes. Une a été refusée et une autre abandonnée par le propriétaire concerné.

Un dossier de régularisation a également dû être déposé suite à la dénonciation d'un abattage sans autorisation.

Avec l'entrée en vigueur du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) au 1<sup>er</sup> juillet 2024, Mme Glauser, Municipale, et M. Beauverd, Chef du Bureau technique, ont assisté à la journée de formation organisée par l'UNIL et le Canton de Vaud afin de mieux comprendre les enjeux du nouveau droit cantonal, très exigeant en matière de préservation du patrimoine naturel.

Un nouveau règlement communal a été rédigé en août puis envoyé au Canton pour validation. Ce dernier l'a entériné en novembre, ce qui a permis à la Municipalité d'adopter un préavis en fin d'année. Ce projet sera soumis au Conseil communal en début d'année 2025. La Municipalité n'ayant que peu de marge de manœuvre, ce règlement est largement inspiré du règlement type fourni par le Canton. Il permettra de faire porter la charge financière liée aux demandes d'abattage d'arbres directement aux propriétaires et non aux contribuables comme ce fut le cas des dossiers traités en 2024, souvent avec l'aide juridique de notre avocat-conseil.

Les formulaires disponibles sur le site Internet ont été adaptés au nouveau droit, au fur et à mesure des précisions apportées par le service de l'environnement cantonal.

Enfin, la Municipalité a mandaté le Groupement forestier des Agittes (GFA) pour réaliser le recensement des arbres remarquables hors forêt, à porter à l'inventaire cantonal en application de la LPrPNP. Ce travail sera réalisé dans le courant du printemps 2025.

### **Autres activités du dicastère**

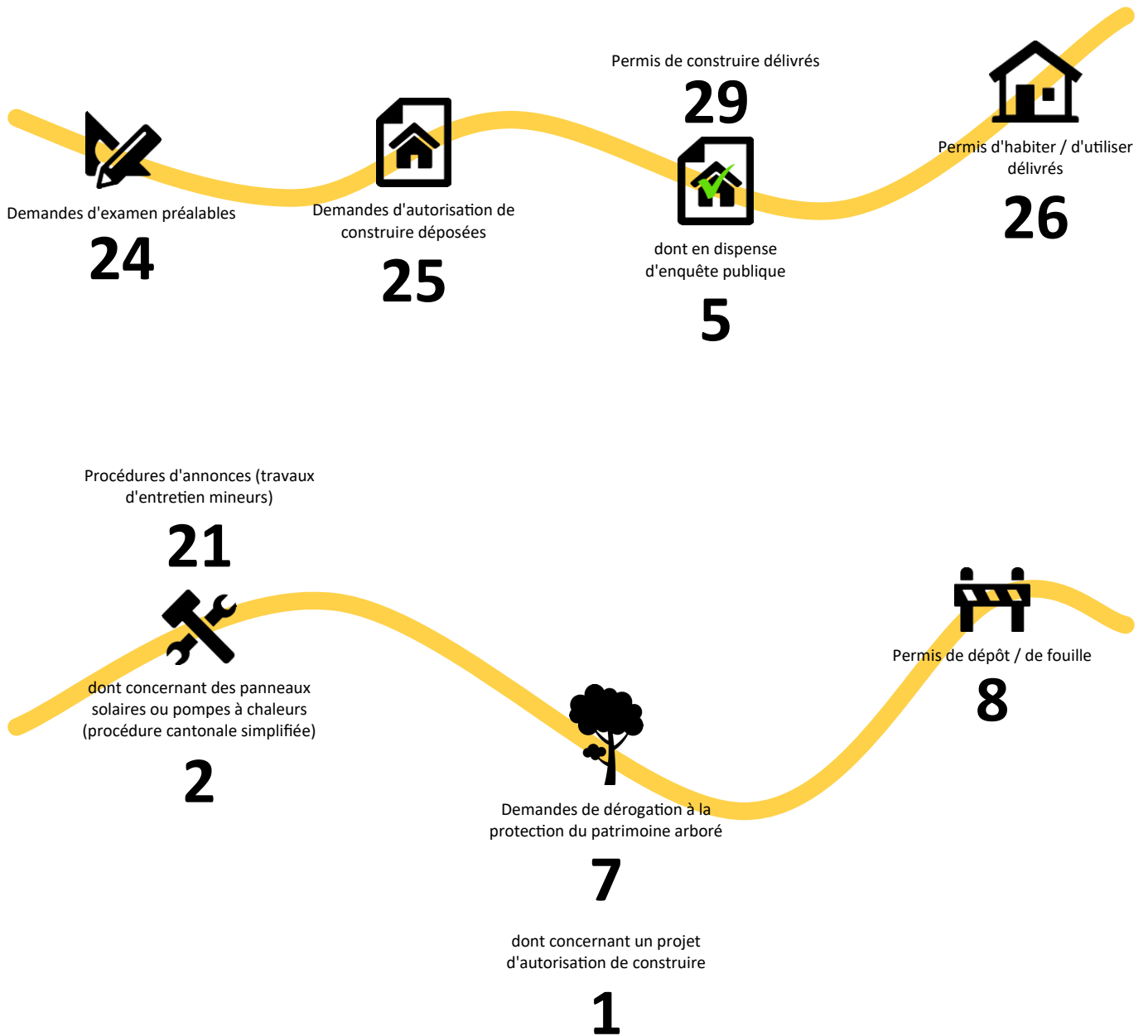
Mme Glauser, Municipale, a participé aux différentes séances de la Commission d'estimation fiscale, présidée par un représentant du Registre Foncier. Pour mémoire, cette commission procède périodiquement à la mise à jour des estimations fiscales des bâtiments situés sur la commune. Cette opération a pour but de revoir l'estimation des immeubles lorsqu'il est constaté notamment par demande motivée des propriétaires, par mutations, réunion ou division de biens-fonds, construction ou démolition de bâtiments, constitution ou radiation de servitudes, ou par d'autres opérations que la valeur fiscale de ces immeubles a notablement augmenté ou diminué.

## **DANGERS NATURELS**

En septembre dernier, la Municipalité a reçu une délégation de l'Unité des dangers naturels du Canton. Nous avons pu aborder le suivi du dossier de la crevasse ainsi qu'apporter des précisions sur les projets communaux et cantonaux en cours, en lien avec la protection contre les dangers naturels.

Une étude d'analyse du risque pour notre commune a été réalisée par le service précité. Le rapport y relatif nous est parvenu en novembre. Ce projet, mené en collaboration avec le Canton, sera poursuivi en 2025, le cas échéant avec l'élaboration d'une stratégie d'action communale.

Données statistiques des dossiers de police des construction traités en 2024



## DURABILITÉ

### Politique énergétique

#### Subventions en matière d'énergies renouvelables et de développement durable

En application du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, la Municipalité a traité 31 demandes de subvention durant l'année 2024.

Trente d'entre elles ont donné droit à une subvention, soit :

- ⇒ 5 pour l'installation d'une pompe à chaleur,
- ⇒ 7 pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques,
- ⇒ 1 pour l'installation d'un chauffage à bois ou à pellets,
- ⇒ 12 pour l'achat d'abonnements de transports publics pour les jeunes de 6 à 25 ans révolus,
- ⇒ 5 par l'achat de vélos ou scooters électriques.

Une demande ne répondait pas aux conditions d'octroi et a dès lors dû être refusée, avec voies de recours d'usage.

### Eclairage public

La modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne (préavis 09-2023) a été réalisé en mai.

Suite aux travaux, un riverain s'est dit ébloui par l'un des lampadaires. La pose d'un cache a résolu le problème, tout en maintenant un éclairage optimal du domaine public.

L'année 2024 a également été consacrée à l'analyse des dépenses et investissements concernant l'éclairage public. Cette étude, portant sur les cinq dernières années, a montré que la Municipalité n'a dépensé en moyenne que 20'000.-- francs par an pour l'entretien de ce patrimoine, ce qui ne permet pas le maintien de la valeur du réseau. Ces dépenses n'ont en l'occurrence concerné que le changement de quelques mâts ou dispositifs d'éclairage (passage à la technologie LED). Aucun test de traction ni aucun entretien n'a été entrepris au niveau des canalisations, du câblage ou encore des armoires électriques.

Soucieuse de trouver une stratégie à long terme pour garantir une gestion technique et durable, tout en tenant compte des exigences légales, la Municipalité s'est penchée sur l'élaboration d'un projet de contrat-vente avec la Romande Energie SA, sur la base du modèle mis en place dans d'autres communes romandes. Ce contrat, qui prévoyait également l'introduction d'un système de gestion dynamique, a en l'occurrence été approuvé en juin par la Municipalité et a été porté au budget 2025. La charge y relative a toutefois été refusée par une majorité des conseillers lors du vote survenu en fin d'année. Ce dossier fait l'objet d'une analyse complémentaire, notamment sous l'angle des marchés publics.

## MOBILITÉ

### Transports publics

Dans le cadre de l'amélioration continue des services de transports publics MobiChablais, l'année 2024 a marqué un tournant significatif avec la mise en place d'une nouvelle organisation des lignes à l'entrée en vigueur du nouvel horaire au niveau fédéral. Cette initiative vise à offrir des tarifs plus compétitifs aux communes et à répondre aux attentes croissantes des usagers en matière de mobilité.

La gare d'Aigle est ainsi devenue un pôle clé, non seulement pour les lignes ferroviaires mais également pour celles de bus. Cette intégration facilitera les correspondances et améliorera l'efficacité des déplacements pour tous les usagers.

Une modification de la convention 2023-2028 a été nécessaire afin de clarifier les responsabilités des communes et répondre aux obligations législatives différenciées des cantons de Vaud et du Valais.

## FORÊTS

### Travaux effectués par le Groupement forestier des Agittes (GFA) dans les forêts propriété de la commune

Les travaux liés aux chablis sur les sentiers pédestres de la commune ont été réalisés au printemps.

Deux chantiers forestiers ont été menés, l'un dans les forêts de protection et l'autre dans une forêt de production.

Des soins culturaux ont été apportés sur deux hectares de jeunes forêts.

Un entretien spécifique a également été entrepris à Plan d'Essert, visant notamment à préserver le lézard vert.

Les accès aux captages d'eau potable situés en forêt ont également été entretenus.

Enfin, les chablis causés par la neige tombée le 23 décembre 2024 sur la route cantonale de Corbeyrier et le chemin de Plan d'Essert ont été débités au cours de la nuit du 23 au 24 décembre.

### Participation du GFA au projet Yvorne Grandeur Nature

M. Fivaz, garde-forestier, contribue activement au projet "Yvorne Grandeur Nature" en fournissant des plants pour les biotopes et des piquets en chêne, et en valorisant les souches sous forme de bois énergie.

Un projet de fabrication de barriques en chêne local a par ailleurs été lancé.

### Vente des forêts de l'Île des Clous

La vente des forêts de l'Île des Clous à l'Etat de Vaud, dans le cadre de Rhône 3, a été signée en décembre 2024.

## ÉCOLES

A la rentrée d'août, 135 élèves de la commune étaient scolarisés, dont 54 au Collège d'Yvorne et 81 à Aigle.

Le Collège d'Yvorne accueille également 10 élèves de Corbeyrier et 6 d'Aigle.

Durant l'année sous examen, les municipalités d'Aigle, Yvorne et Corbeyrier ont entamé la révision de la convention d'entente intercommunale qui les lie, le document actuel étant lacunaire et obsolète.

Les principaux changements visent à :

- ⇒ fixer des critères de calcul uniformes pour déterminer le coût d'un élève enclassé dans une commune voisine, à se refacturer entre partenaires,
- ⇒ clarifier la représentation des municipalités au sein du bureau de référence, ainsi que sa présidence,
- ⇒ fixer la responsabilité des transports des élèves.

Cette nouvelle convention sera soumise en début d'année 2025 au Conseil communal.

### Subventionnement des repas pris à la cantine scolaire

1475 repas ont été subventionnés par la commune pour des élèves qui sont scolarisés à Aigle.

Pour les repas de midi, préparés par la Dent du Midi, l'Association pour la jeunesse aiglonne (AJA) ac-

cueille les élèves du Collège de la Grande Eau et le réfectoire scolaire de la Planchette les autres élèves. Dans ces deux cantines, il est également possible que les écoliers apportent un pique-nique, voire un repas qu'ils peuvent réchauffer sur place, moyennant une modeste contribution financière.

## Transports scolaires

Dans le cadre du changement d'horaire des transports publics décidé au niveau fédéral, la Municipalité, en collaboration avec MobiChablais, a pu apporter quelques améliorations aux horaires des transports scolaires, notamment avec des temps d'attente plus courts pour les plus jeunes élèves avant l'entrée des classes.

Malgré les améliorations apportées, la commune a dû faire face à quelques réactions virulentes de parents dont les reproches n'étaient souvent pas justifiés. Quelques modifications ont néanmoins pu être mises en œuvre afin d'apaiser la situation, notamment en augmentant le temps à disposition pour le repas de midi des élèves habitant Versvey.

Une seule de ces doléances n'a pas pu être prise en compte du fait qu'elle ne concerne que deux élèves à raison d'un transport par semaine chacun. La correction nécessaire aurait en effet eu un coût impossible à justifier auprès des autres communes partenaires et des contribuables qui financent ces transports. Les enfants concernés ont néanmoins la possibilité de rejoindre leur domicile par une autre ligne de bus, sous réserve d'une marche d'un kilomètre jusqu'à leur domicile, ou en restant en classe dans l'attente d'un bus opportun.

La Municipalité rappelle enfin que chaque élève vuarnéran enclassé auprès de l'Etablissement primaire et secondaire d'Aigle peut bénéficier d'un abonnement annuel gratuit de deux zones, quelle que soit la distance entre l'école et son domicile, lequel peut être utilisé aussi bien pour les trajets scolaires que pour les déplacements d'ordre privé.

## SOCIÉTÉ

### Relations associatives, paroissiales et inter-générationnelles

Les relations avec les sociétés locales se font comme habituellement par l'intermédiaire des représen-

tants du Cartel avec qui la Municipalité entretient d'excellents contacts. L'engagement des différentes sociétés locales qui animent le village est particulièrement apprécié, tant de la part des autorités que de celle de la population.

## Santé publique

### Plan canicule

Conformément aux directives cantonales en vigueur, la Municipalité a engagé, durant le printemps, la détection des personnes à risque dans l'éventualité d'une canicule par l'envoi d'une lettre à chaque habitant de 75 ans et plus résidant seul. Une personne vulnérable a ainsi pu être identifiée sur les 39 susceptibles d'être concernées.

Aucune veille n'a toutefois été décrétée en 2024.

## BÂTIMENTS

### Secteur conciergerie

Doté de trois collaborateurs pour un équivalent de 1,6 ETP, le Secteur conciergerie assume les travaux suivants :

- ⇒ nettoyage des bâtiments communaux conformément aux concepts établis (y compris mobilier et abords des bâtiments),
- ⇒ réparations simples et courantes du mobilier et des installations techniques (chaufferie, ventilation, sanitaires, éclairage, etc.),
- ⇒ entretien des machines et du matériel du secteur,
- ⇒ évacuation des déchets,
- ⇒ supervision des bâtiments et proposition de programmes de travail, d'entretien et de projets d'aménagements au municipal-délégué,
- ⇒ collaboration à l'élaboration du budget du secteur,
- ⇒ contrôle de la température des locaux,
- ⇒ approvisionnement permanent des divers consommables (papier WC, essuie-mains, savon, produits de nettoyage, linges, serpillières, chiffons, brosses, etc.),
- ⇒ collaboration à la sécurité des utilisateurs et surveillance des règles d'utilisation en place,
- ⇒ état des lieux des locaux communautaires loués,
- ⇒ achats des fournitures courantes,
- ⇒ collaboration à l'organisation des réceptions communales,
- ⇒ affichage aux piliers publics.

### Bâtiments communaux

#### Bâtiment administratif de La Grappe

Conformément aux indications données dans le précédent rapport de gestion, la Municipalité a terminé la transition du bâtiment précité vers de l'éclairage LED, dans un souci d'économie des ressources. Les travaux y relatifs, effectués par une entreprise régionale, ont toutefois nécessité un suivi accru du Secteur conciergerie.

Une génératrice de secours a par ailleurs été installée pour garantir une alimentation électrique en cas de situation d'urgence. Cette installation finalise la mise en place du point de rencontre d'urgence (PRU) au Bâtiment administratif de La Grappe.

Comme annoncé au Conseil communal à l'occasion de la séance du mois de décembre, la Municipalité a été contrainte d'engager en fin d'année, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, la planification en urgence d'un nouveau système de gestion des accès aux bâtiments communaux.

En effet, les cylindres utilisés dans les principaux bâtiments devant être sécurisés ne peuvent plus être réparés. Il n'est par ailleurs plus possible de mettre à jour le programme informatique y relatif.

La mise en service de la nouvelle solution sera priorisée (La Grappe, Salle de gymnastique, Caveau et vestiaires de Pré Nové dans un premier temps). Le cas échéant, un préavis sera ensuite déposé pour l'équipement des autres bâtiments propriété de la commune.

Les dépenses y relatives seront toutefois comptabilisées exclusivement sur l'exercice 2025.

#### Salle de gymnastique

Plusieurs interventions ont été réalisées pour assurer le bon état des installations et garantir un environnement sain, à savoir :

- ⇒ démontage et nettoyage des bouches de ventilation : cette opération a permis de garantir le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'assurer une qualité de l'air optimale ;
- ⇒ changement des serrures de la porte latérale : les serrures ont été remplacées pour renforcer la sécurité de l'accès ;
- ⇒ recherche et réparation de fuites : lors de fortes pluies, une fuite a été détectée sur une conduite encastrée dans un mur, elle a été réparée en collaboration avec le responsable du Secteur assainissement / STEP.

#### Collège d'Yvorne

Compte tenu des besoins exprimés en cours d'année par la Direction des écoles en vue de la planification de la rentrée scolaire 2024, la Municipalité a dû commander en urgence, dans le cadre des dépenses extrabudgétaires, la fourniture de 20 nouvelles tables pour la classe enfantine.

Les trois urinoirs du collège ont également été remplacés dans un souci de maintenir un environnement conforme aux règles d'hygiène et confortable pour les usagers.

### **Congélateur collectif**

Un système d'alarme a été installé en fin d'année dans le congélateur collectif en vue d'assurer une surveillance constante de la température. A l'issue d'une phase de test, la veille y relative sera prise en charge dans le cadre du service de piquet communal.

### **Vestiaire et buvette de Pré Nové**

Un contrôle de la toiture du bâtiment a été effectué afin de vérifier son état et prévenir d'éventuelles infiltrations et autres dommages liés aux intempéries.

### **Edicules publics**

Les urinoirs des WC publics de la place du Torrent ont été remplacés pour assurer leur bon fonctionnement et maintenir un niveau d'hygiène optimal.

De nouveaux distributeurs de papier de grande capacité y ont également été installés, notamment dans le but de réduire la fréquence des réapprovisionnements.

### **Auberge de la Couronne**

Dans un souci d'économie et de durabilité, et en cohérence avec la mise en place du préavis du PRU, l'éclairage principal de la grande salle a été remplacé par un système LED réglable, assurant une luminosité optimale, notamment pour les joueurs de tennis de table.

Par ailleurs, la salle à manger de l'auberge attenante a été entièrement rénovée, avec l'installation d'un éclairage LED, ainsi que des travaux de peinture et de boiseries.

### **Bâtiment de la Souche**

Tous les appartements sont actuellement loués, avec un ou deux changements de locataires au cours de l'année écoulée.

Concernant les deux surfaces commerciales, un projet de création d'une UAPE est en cours. Un préavis ad hoc sera soumis au Conseil communal. En cas d'acceptation, ce réaménagement renforcera l'attractivité de la commune tout en répondant à un besoin largement exprimé par la population locale.

### **Dépôt de voirie de Pré Nové**

Annoncé dans le précédent rapport de gestion, le préavis relatif au dépôt de voirie a connu un léger retard attribuable principalement à l'élaboration des cahiers des charges nécessaires aux procédures d'appels d'offres en marchés publics, mais également à des agendas de plus en plus chargés.

En prévision de la future rénovation, une protection contre les volatiles a été installée afin d'assurer le bon déroulement des travaux prévus à l'intérieur et sur le bâtiment.

## **TERRAINS DE SPORT**

La tonte des terrains de football reste confiée à l'ORIF d'Aigle, avec un contrat reconduit tacitement pour l'année 2025.

Concernant l'entretien des surfaces de jeu (engrais, roulage du terrain, etc.), un accord a été conclu entre le FC Yvorne, la commune et une entreprise spécialisée. Celui-ci sera également reconduit pour 2025.

Suite à sa mise en œuvre, l'arrosage automatique du terrain de Pré Nové a permis de réaliser une économie d'eau de l'ordre de 93% par rapport à l'année précédente. Ce résultat doit néanmoins être interprété avec précaution en raison des conditions hydriques favorables de l'année 2024. Une observation sur le long terme sera menée afin d'optimiser au mieux la consommation.

## SÉCURITÉ

### Police

La collaboration avec la Gendarmerie vaudoise pour la prise en charge et la gestion des activités de police sur le territoire de la commune demeure excellente. Nous pouvons compter en permanence sur sa réactivité et sur ses compétences en matière de sécurité publique et de sécurité routière.

La Police cantonale est en l'occurrence intervenue à 201 reprises sur le territoire communal (contre 188 en 2023).

### Adhésion à l'Association vaudoise des services de sécurité publique (AVSSP)

À la suite de diverses formations suivies auprès de cette entité par le municipal et/ou la collaboratrice en charge de la police administrative, la Municipalité a décidé d'adhérer à cette association durant l'exercice écoulé.

### Police administrative et du commerce

La Police administrative et du commerce est en charge des missions suivantes :

- ⇒ suivi des procédures d'amende d'ordre et de contravention de compétence communale,
- ⇒ traitement des demandes d'autorisations pour manifestations et de permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques,
- ⇒ traitement des demandes d'autorisations pour lotos et tombolas,
- ⇒ délivrance des autorisations pour la pose temporaire de banderoles ou d'affiches,
- ⇒ gestion du registre communal des entreprises,
- ⇒ inspection des établissements publics, des magasins, foires et marchés,
- ⇒ délivrance des autorisations de prolongation d'ouverture des établissements publics,
- ⇒ engagement des procédures de publication des mesures de signalisation routière,
- ⇒ gestion des objets trouvés.

### Campagne de surveillance de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)

Dans le cadre de la campagne 2024 de surveillance sur l'indication des prix (OIP), la collaboratrice en charge de la police administrative et du commerce a

effectué plusieurs visites d'établissements et a établi autant de rapports d'inspection. Il en ressort qu'un établissement présentait un affichage non conforme. Malgré un rappel des règles en vigueur, la situation n'était toujours pas conforme en fin d'exercice écoulé. Ce dossier sera suivi et, le cas échéant, dénoncé auprès des autorités compétentes.

### Circulation routière et stationnement

#### Nuisances dues aux retours de ski

Dans le cadre des défis liés à la gestion des retours de ski et à l'accessibilité aux Alpes vaudoises, M. Chollet, Syndic, a participé durant l'automne à la table ronde organisée par Mmes les Conseillères d'Etat Nuria Gorrite et Isabelle Moret.

A l'issue des séances tenues dans ce cadre, une vision commune s'est dégagée, à savoir favoriser une accessibilité durable aux Alpes vaudoises en mettant l'accent sur les transports publics ainsi que sur des services et solutions complémentaires.

Le traitement de ce dossier se poursuivra en 2025.

#### Réaménagement du parking de la Couronne

La dernière phase des travaux de réaménagement du parking a été achevée au printemps 2024, incluant la réfection du revêtement bitumineux, qui s'est déroulée sans encombre.

Dans la continuité, une borne de recharge électrique a été installée, les panneaux de signalisation ont été posés et le marquage des places de stationnement a été réalisé.

#### Nouvelle gestion de la circulation et du stationnement sur le domaine public des Maisons Neuves

Le réaménagement routier des Maisons Neuves a été soumis à l'enquête publique du 15 juin au 14 juillet 2024. Les trois oppositions déposées à son encontre ont été examinées dans la foulée.

Lors d'une séance de conciliation avec les opposants, des ajustements ont été apportés au projet, permettant à tous, sauf un, de retirer leur opposition. L'opposition restante sera traitée dans le cadre du Conseil communal lors du dépôt du préavis.

### **Etude de mise en place d'une zone 30 km/h à Vers Morey**

À la suite d'un courrier daté de février 2023 et signé par plusieurs habitants du quartier de Vers Morey exprimant leurs préoccupations concernant la sécurité des piétons dans ce hameau, la Municipalité, partageant ces inquiétudes, a sollicité la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin d'examiner les mesures les plus adaptées pour apaiser le trafic automobile.

Après plusieurs échanges avec l'inspecteur de la signalisation, un plan de "zone 30" a été élaboré et a été soumis à la Commission consultative de circulation (CCC) qui l'a traité à l'occasion de sa séance du 17 juin 2024.

Au 31 décembre dernier, une détermination officielle était toujours attendue. Après une relance par la Municipalité, le dossier devrait néanmoins évoluer positivement en début d'année 2025.

### **Mise en conformité de la signalisation des routes forestières**

Le Plan directeur forestier de l'Est vaudois (PDF), validé en 2015 par le Conseil d'État, prévoit de réglementer la fermeture des routes forestières à la circulation motorisée, conformément à l'article 15 de la Loi fédérale sur les forêts.

Après avoir pris connaissance des propositions de l'inspection des forêts du 3<sup>e</sup> arrondissement, la Municipalité a retenu l'option qui lui semblait la plus appropriée parmi les différentes solutions présentées et a entrepris les démarches nécessaires à sa légalisation.

La pose de la signalisation y relative sera commandée en début d'année 2025.

### **Modification de la limitation de tonnage du pont routier sur la Grande Eau (km CFF 38.192)**

A la suite de la construction du nouveau pont dans le cadre de l'ECF Grande Eau, en parallèle de la ligne CFF du Simplon, il est apparu que le panneau de limitation de tonnage homologué jusqu'à 16 tonnes, n'était plus adapté au nouvel ouvrage ni aux besoins agricoles ou d'entretien des CFF. La Municipalité a donc décidé de réformer cette interdiction en concertation avec la Commune d'Aigle.

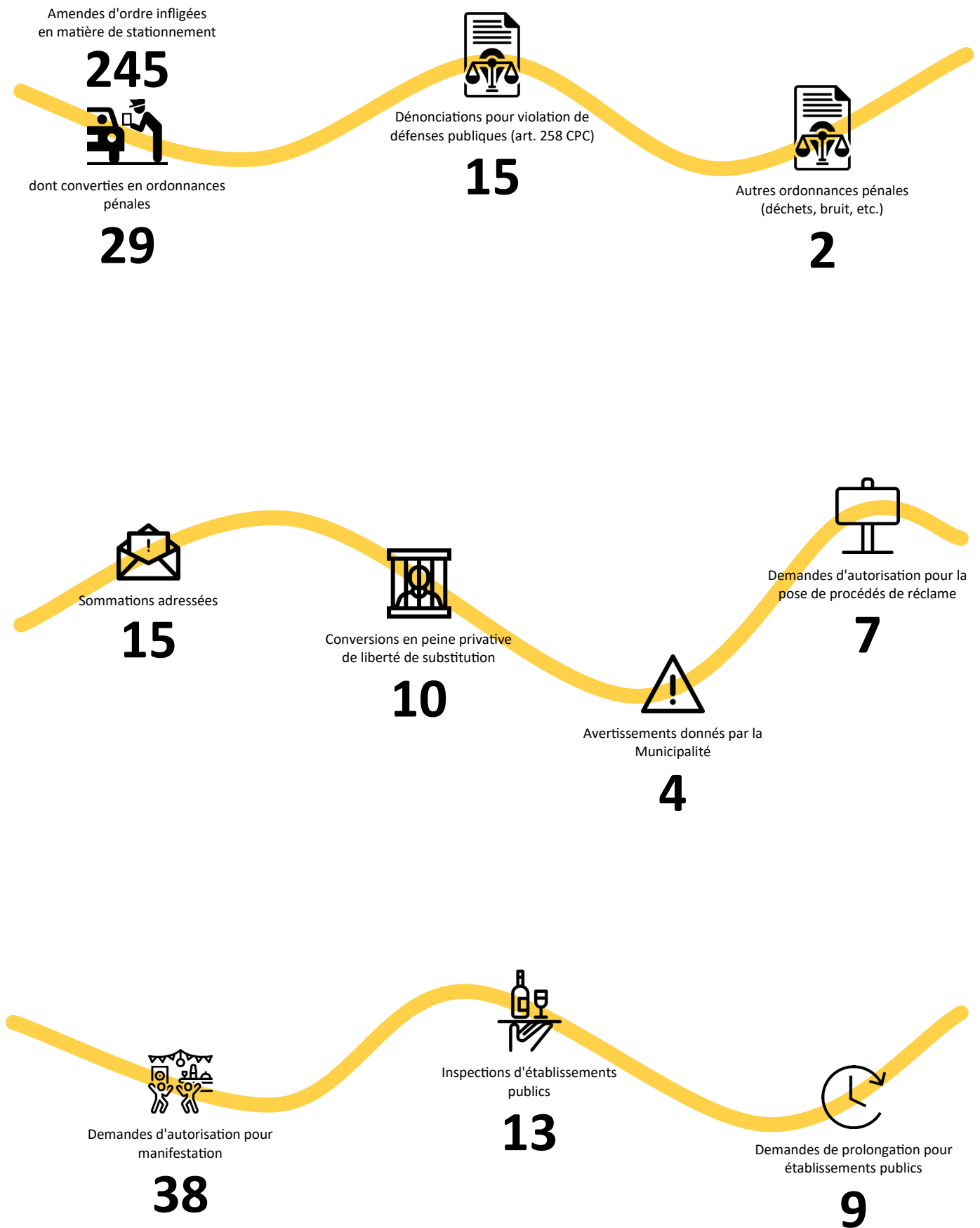
### **Limitation de tonnage sur le passage supérieur de Versvey (km CFF 37.72)**

A la suite de l'approbation en 2023 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) des plans du projet définitif du passage à faune des Grands Marais, appelé à surplomber l'autoroute A9, la Municipalité a examiné les itinéraires prévus pour le passage des engins de chantier et autres transports.

Dans ce cadre, une analyse statique du passage supérieur de Versvey a été commandée. Celle-ci a révélé que l'ouvrage était en mauvais état et ne pouvait donc pas supporter un trafic sans mesures de vérification supplémentaires ou sans une limitation de tonnage. En conséquence, la Municipalité a engagé une procédure de légalisation afin d'instaurer une limitation à 32 tonnes.

Les travaux de signalisation correspondants ont été réalisés au cours de l'année 2024.

**Données statistiques des affaires de police traitées en 2024**



## Protection de la population

### Installation de défibrillateurs sur le territoire communal

Durant l'année écoulée, la Municipalité a fait installer 5 défibrillateurs destinés aux adultes et aux enfants sur les sites suivants :

- ⇒ à l'entrée du Bâtiment administratif de La Grappe,
- ⇒ à l'entrée de la Salle de la Couronne,
- ⇒ à Vers Morey, plus précisément au carrefour Vers la Cour - route de Corbeyrier,
- ⇒ au terrain de football de Pré Nové,
- ⇒ au centre du hameau de Versvey.

Ces défibrillateurs ont été dûment répertoriés sur la plateforme "First Responders" qui est destinée à faciliter la réactivité et l'efficacité des secours.

## DISTRIBUTION DE L'EAU

### Service de l'eau

Dans le cadre de son activité générale, le Service de l'eau remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ exploitation et entretien des installations de distribution d'eau (captages, réservoirs, canalisations, fontaines, etc.),
- ⇒ contrôle avant remblayage des canalisations lors de travaux de terrassement,
- ⇒ contrôle des installations exécutées sur le domaine privé,
- ⇒ mise à disposition, contrôle périodique et entretien des compteurs d'eau,
- ⇒ aide aux relevés d'eau et rappels,
- ⇒ support technique au commandant du feu en cas d'incendie,
- ⇒ entretien des bornes hydrantes,
- ⇒ surveillance de l'application correcte du règlement communal sur la distribution de l'eau et annonce des infractions à la Municipalité,
- ⇒ surveillance des zones de protection des eaux,
- ⇒ prélèvements périodiques d'eau dans le cadre du système cantonal d'autocontrôle des distributions publiques d'eau de boisson,
- ⇒ mise à jour des données sur le guichet cartographique communal,
- ⇒ gestion des alarmes (24/7) dans le cadre du service de piquet,
- ⇒ mise en application des différentes tâches liées à l'autocontrôle et documentation sur le logiciel dédié,
- ⇒ collaboration aux études ou projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité,
- ⇒ exploitation, entretien et réparation du réseau vigne,
- ⇒ assistance/remplacement pour les travaux liés au Secteur assainissement / STEP.

### Réseau de distribution d'eau

#### Révision du règlement sur la distribution de l'eau

Les nouvelles modalités de facturation de l'eau potable ont été intégrées au système informatique communal dans les délais impartis, permettant une première facturation dès le mois de juin sans aucun incident technique.

Bien que les tarifs fixes et variables aient été augmentés, aucun recours n'a été enregistré concernant

les factures émises. Toutefois, quelques demandes de changement de dimensionnement de compteur ont été reçues et continuent d'arriver à un rythme modéré et stable.

Après des recherches aussi longues que complexes, y compris auprès de fournisseurs étrangers, pour trouver un modèle de robinet de vigne permettant la mise en application du règlement sur la distribution de l'eau, une commande a pu être passée conformément aux indications données dans le préavis municipal n° 01-2022. Les nouveaux robinets seront installés lors de la remise en service du réseau de sulfatage, au printemps 2025.

#### Autocontrôle et inspection de l'Office de la consommation du Canton de Vaud

L'inspection quadriennale de l'Office de la consommation (OFCO) a eu lieu en avril 2024. Au cours de cette visite, plusieurs ouvrages ont été inspectés, des essais ont été réalisés en présence des inspecteurs, diverses mesures ont été relevées et les procédures administratives ont été examinées.

Le rapport d'inspection est globalement satisfaisant. Bien que de nombreuses petites améliorations et corrections aient été identifiées, elles sont soit déjà corrigées, soit en cours de mise en œuvre, soit planifiées et validées par les inspecteurs. Cependant, certains aspects administratifs liés à l'eau potable nécessitent encore d'être approfondis. Les principales non-conformités et travaux de remise en état concernent en l'occurrence la station de pompage (STAP) de Versvey et le réservoir de Versvey. Ces problématiques, connues de longue date, sont intégrées dans le programme d'actions de notre PDDE.

Par ailleurs, l'autocontrôle mis en place renforce la fiabilité des vérifications et facilite leur validation par les autorités. En 2024, un total de 1'011 actions d'autocontrôle ont été effectuées.

#### Disponibilité des ressources et qualité de l'eau

L'année 2024 s'est déroulée sans qu'il ait été nécessaire de restreindre l'usage de l'eau.

La disponibilité et la consommation d'eau ont permis de franchir l'été sans difficulté, éliminant ainsi le besoin de recourir à un approvisionnement en eau par des tiers.

L'eau potable distribuée à Yverne au cours de l'an-

née écoulée a été d'une qualité irréprochable. Aucune pollution avérée n'a été détectée dans le réseau, bien que des risques subsistent et nécessitent une vigilance constante, particulièrement dans les zones de protection.

En 2024, deux suspicions de pollution liées à des risques bactériologique ont été recensées (contre une en 2023). Les sources concernées ont été immédiatement mises hors service et n'ont pas alimenté le réseau de distribution. Elles ont été réintégrées uniquement après que le Service de l'eau a confirmé l'intégrité de la qualité de l'eau.

En outre, quatre risques de pollution chimique ont été signalés, contre un seul en 2023. Chaque incident a été immédiatement détecté, et les dangers ont été maîtrisés. Parmi ces quatre cas, un seul provient d'un contact avec le sol (huile), sans dispersion. Par mesure de précaution, les matériaux de la zone concernée ont été retirés et évacués.

A titre de rappel, les analyses de l'eau potable sont publiées sur le site Internet de la commune et mises à jour après chaque échantillonnage. Des informations complémentaires et détaillées sont également disponibles sur le site [eaputable.ch](http://eaputable.ch).

### **Conduite du dicastère**

M. Minod, Municipal, a suivi plusieurs dossiers durant l'exercice écoulé, notamment celui du réservoir de L'Abbaye avec le bureau d'ingénieur en charge du dossier.

Il a également assumé la coordination entre le bureau responsable, les propriétaires ou exploitants de terrains et la commune de Corbeyrier pour le recaptage des sources de Rouge Terre.

Dans le cadre de la réfection de la route de Corbeyrier par le Canton, une réflexion a été menée pour profiter de ce chantier afin de remplacer notre conduite d'eau potable en traversée de chaussée. Un bureau d'ingénieur a été mandaté à cet effet.

Enfin, la conduite d'adduction en direction de Roche est gravement détériorée par les années et les courants vagabonds (3 réparations de fuite en 2024). Une étude a été lancée pour la remplacer et envisager, dans la foulée, une connexion au réseau rot-zéran.

### **Réalisation d'un plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) en commun avec la Commune de Corbeyrier**

Les événements précités ont mis en lumière des failles dans notre PDDE. A cet égard, la Municipalité examine des solutions pour améliorer l'approvisionnement tout en diminuant les coûts. Elle a dès lors décidé de mettre en œuvre l'élaboration d'un PDDE commun avec la Commune de Corbeyrier. Son résultat est attendu pour la fin du premier semestre 2025.

### **Travaux particuliers réalisés en 2024**

Les travaux particuliers suivants sont à signaler :

- ⇒ entretien de toutes les bornes hydrantes du réseau et des disconnecteurs,
- ⇒ réparation de six fuites spontanées sur le réseau,
- ⇒ réparation en urgence de quatre fuites sur le réseau d'eau dues à des accidents de génie civil (dont une en dehors de l'horaire normal),
- ⇒ remplacement et installation de crépines, bondes, clapets anti-intrusion dans de nombreux captages/sources, chambres de rassemblement et réservoirs.

A noter que 69 alarmes (64 en 2023) ont nécessité 33 interventions (34 en 2023) à la STAP de Versvey, au réservoir de Vers-Chenaux ou à la chambre de chloration de Rouge Terre, dont plusieurs en dehors de l'horaire normal de travail.

La légère augmentation du nombre d'alarmes s'explique par divers dysfonctionnements survenus dans les trois ouvrages concernés, où certains équipements ont cessé de fonctionner ou ont montré des signes de défaillance avant d'être remplacés. Une part importante des alarmes reste liée à des coupures d'électricité ou à des facteurs externes incontrôlables.

En début d'année, une formation a été organisée pour le personnel participant au service de piquet. Celle-ci portait sur la gestion des alarmes du réseau d'eau et comprenait une visite des ouvrages stratégiques, une présentation des procédures à suivre et une explication des principales alarmes susceptibles de se produire.

### **Données statistiques**

En 2024, 156'964 m<sup>3</sup> (177'566 m<sup>3</sup> en 2023) d'eau ont été facturés dans le cadre de l'alimentation des mé-

nages privés et des entreprises, soit une consommation globale de 143,21 m<sup>3</sup> par habitant (161,42 m<sup>3</sup> en 2023).

Durant l'exercice sous examen, 18 compteurs d'eau ont été remplacés et 51 installations intérieures ont été contrôlées par le Service de l'eau.

## ASSAINISSEMENT / STEP

### Secteur assainissement / STEP

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur assainissement / STEP est en charge des travaux suivants :

- ⇒ travaux d'entretien général de la STEP,
- ⇒ déshydratation des boues,
- ⇒ gestion des alarmes (24h/24),
- ⇒ entretien des stations de relevage d'eaux usées,
- ⇒ contrôle et entretien de la station de relevage et des drainages des terrains agricoles de plaine,
- ⇒ vidange de la chambre du compteur de Corbeyrier,
- ⇒ entretien des dépotoirs et autres déversoirs d'orage,
- ⇒ mise à jour et suivi du registre communal des installations individuelles de traitement des eaux usées (fosses septiques),
- ⇒ collaboration aux travaux d'analyses microbiologiques et chimiques des rejets d'eaux usées traitées,
- ⇒ collaboration à la mise à jour des données concernant les réseaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) dans le guichet cartographique communal,
- ⇒ collaboration aux projets communaux ou intercommunaux touchant son secteur d'activité.

### STEP - stations de relevage

Après plusieurs dysfonctionnement du déshydrateur des boues, il a été constaté un problème au niveau d'un palpeur (pièce servant à guider le tapis de la machine). Cette pièce a été complètement nettoyée et un filtre a été remplacé.

Le Secteur assainissement / STEP a également procédé à la vidange annuelle des deux soufflantes et au remplacement de leurs filtres.

Suite au contrôle OIBT, la pompe n° 1 de la station de relevage des Communailles a été révisée. Sa réinstallation et sa mise en service ont été réalisées en interne.

85 alarmes ont été enregistrées à la STEP en 2024 (86 en 2023).

### Projet de STEP régionale

La construction de la STEP régionale progresse con-

formément au calendrier. Les bassins de la biologie sont achevés et font actuellement l'objet de tests d'étanchéité. L'installation de l'électromécanique a commencé.

La conduite de transport de notre STEP actuelle au réseau d'Aigle a été mise à l'enquête en fin d'année 2024. Son raccordement est prévu pour août ou septembre, avant les vendanges.

Le sort de la participation de la Commune de Leysin au projet est encore incertain à ce stade en raison de recours pendants. Une clarification pourrait intervenir dans le courant de l'année 2025.

### Collecteurs communaux

#### Travaux particuliers réalisés en 2024

Plusieurs opérations de curage des canalisations, accompagnées d'inspections par caméra, ont été réalisées afin d'évaluer leur état, notamment :

- ⇒ curage et passage caméra dans la canalisation EU allant du pont de Versvey au secteur de Champ Gibert,
- ⇒ curage et passage caméra dans la canalisation EC de la route de la Scie, dans le cadre du projet d'équipement de cette dévestiture,
- ⇒ curage et passage caméra dans les canalisations EU/EC de l'axe Les Maisons Neuves 3 - Le Boulevard,
- ⇒ curage et passage caméra dans la canalisation d'eaux mixtes (EM) découverte entre le secteur des Maisons Neuves et la route de Lausanne, avec pose d'une chambre de Ø 60 cm au droit du bâtiment n° 34 ; cette canalisation pose un problème par temps sec avec des odeurs nauséabondes, mais elle ne peut pas être fermée de manière étanche en raison de la conception même de l'ouvrage lors de l'aménagement de la place du Caveau.

#### Les Maisons Neuves - constat de défauts concernant la mise en séparatif effectuée entre 2004 et 2006

À la suite de plusieurs observations réalisées lors de contrôles liés à des affaires de police des constructions, le Secteur assainissement / STEP a entrepris la recherche approfondie de divers documents afin de reconstituer l'historique de la mise en séparatif du quartier des Maisons Neuves. Des tests à la fluorescéine ont été effectués sur l'ensemble des pans de

toiture du secteur. Leur résultat démontre clairement un problème d'eaux parasites acheminées vers la station d'épuration, puisque plus de 40% des bâtiments n'ont pas été intégralement mis en séparatif lors des travaux réalisés entre 2004 et 2006.

La Municipalité étudiera durant le printemps 2025 les mesures à prendre à cet égard.

### **Mise en séparatif de la route de Lausanne - étape 1**

La première étape de la route de Lausanne a été réalisée avec succès. Tous les collecteurs ont été repris gravitairement, y compris le collecteur situé en contrebas de la route de Lausanne remis par le canton.

La chambre de traitement des eaux de chaussée a été installée en attente, sauf les filtres qui seront réalisés une fois la mise en séparatif complète du secteur réalisée.

### **Equipement de la route de la Scie**

L'étude concernant la réfection de la route de la Scie touche à sa fin. De nombreuses améliorations ont été apportées au fur et à mesure de son avancement. Ce qui était initialement prévu comme une simple pose de conduite d'égout pour mettre en conformité les deux maisons situées en bas de la route, a évolué pour inclure plusieurs actions, notamment :

- ⇒ réparer le collecteur en aval de la route de Pré Nové,
- ⇒ récolter les eaux de pluie de la route par l'installation de grilles et d'un nouveau collecteur d'eaux claires,
- ⇒ rénover entièrement le revêtement bitumineux sur l'ensemble de cette dévestiture, de la place du Torrent jusqu'à la route cantonale,
- ⇒ prévoir un élargissement de la chaussée dans le virage situé sous la propriété sise route de la Scie 4, ainsi qu'entre le chemin AF menant aux Renauds et la parcelle n° 2322 sise route de la Scie 6.

### **Mise en séparatif de Vers Morey**

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du hameau de Vers Morey, qui s'étendront en haut du départ du chemin AF direction le Bachillon, dans la ruelle de Vers-Morey, jusqu'à la fontaine du bas de la route de Corbeyrier, au bout du plat de Crétalle, tous les propriétaires ont été informés du fait qu'ils

devront se mettre en conformité. Ils ont pu prendre contact avec l'ingénieur en charge pour trouver la meilleure variante possible et coordonner leurs travaux avec le chantier communal.

Les travaux sont projetés en 2026.

### **Mise en séparatif du quartier En Tronchet**

Un contrôle des collecteurs en Tronchet a permis de mettre en évidence des défauts majeurs sur les branchements. Un bureau a été mandaté pour étudier la mise en conformité du secteur.

### **Drainages de plaine**

Suite aux problèmes d'inondation des terres agricoles rencontrés en fin d'année 2023 dans le secteur des Cabourles, un curage a été entrepris sur le drainage de plaine reliant ce secteur au Grand Canal. Pour ce faire, deux chambres ont été posées de manière à permettre le passage de la buse de curage.

A ce jour, aucune nouvelle inondation n'est survenue. Le problème semble dès lors résolu.

## GESTION DES DÉCHETS

### Optimisation du système de récolte des déchets ménagers

En 2024, la Municipalité a poursuivi son étude concernant l'installation du système de récolte des déchets alimentaires GastroVert Private et la pose de conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du territoire communal.

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2023, elle a également lancé un appel d'offres en procédure de marchés publics pour la collecte et le transports des ordures ménagères et le papier/carton. La mise en concurrence de plusieurs acteurs du secteur a permis de conclure un contrat à des conditions avantageuses pour la commune, avec un changement de mandataire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, la commune a offert 42 rouleaux de dix sacs de 35 litres aux bénéficiaires définis par directive municipale. Pour mémoire, cette mesure est financée par le compte d'imputation interne du chapitre 71 Service social.

En parallèle, et en application des mesures d'exemption fixées dans la directive municipale y relative (habitants établis en séjour dans un EMS, personnes au bénéfice des prestations complémentaires ou du revenu d'insertion), des taxes forfaitaires ont été annulées pour un montant total de CHF 873.35.

## ROUTES ET TRAVAUX

### Secteur voirie

Dans le cadre de son activité générale, le Secteur voirie remplit et/ou participe aux missions suivantes :

- ⇒ collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, papier-carton, objets encombrants),
- ⇒ travaux de signalisation routière (entretien général, pose de la signalisation pour manifestations, pose du radar pédagogique et collecte des données, etc.),
- ⇒ décoration du village (pose d'oriflammes, des décorations de Noël, etc.),
- ⇒ entretien du réseau d'eaux claires,
- ⇒ entretien général du domaine public (balayage, contrôle des grilles de route, réfection d'enrobé, maçonnerie, déneigement, contrôle de l'éclairage public, etc.),
- ⇒ entretien des espaces verts (tonte de gazon, entretien des haies et plantations, arrosage, ramassage des feuilles, désherbage manuel et mécanique, etc.),
- ⇒ surveillance de l'apparition d'espèces indésirables, de plantes invasives et de nids de chenilles processionnaires,
- ⇒ entretien du jardin du Caveau d'Yvorne,
- ⇒ entretien du cimetière,
- ⇒ service des inhumations,
- ⇒ location de tables et de bancs,
- ⇒ entretien des véhicules, machines et outils de travail,
- ⇒ entretien et réparation du mobilier urbain (bancs, tables, etc.),
- ⇒ collaboration à la gestion du réseau de distribution d'eau potable,
- ⇒ entretien des fontaines publiques,
- ⇒ collaboration à la gestion de la station d'épuration,
- ⇒ travaux divers de menuiserie et de serrurerie,
- ⇒ mise en œuvre des essais d'alarme de la protection civile au niveau local,
- ⇒ examen des dossiers de police de constructions sous l'angle de l'équipement obligatoire en matière de gestion des déchets (pour les bâtiments de plus de quatre logements),
- ⇒ commande et installation des numéros de bâtiment sur les nouvelles constructions,
- ⇒ ramassage et acheminement des animaux morts sur le domaine public au centre des déchets carnés de Bex.

### Travaux particuliers de l'exercice sous examen

Le Secteur voirie a procédé à une remise en état de la place de jeux du Collège de Versvey comme suit : construction d'une nouvelle table avec bancs et pose sur un nouveau dallage, pose d'un cheval à bascule en remplacement de l'ancien qui était en fin de vie.

Il a également rénové la porte du local technique du cimetière d'Yvorne qui était passablement dégradée.

Dans le cadre de l'adaptation de l'infrastructure critique au risque de pénurie d'énergie, le Secteur voirie a réalisé un socle en béton derrière le bâtiment communal afin de permettre d'y installer la génératrice nécessaire au point de rencontre d'urgence (PRU).

En 2024, la Municipalité a décidé de participer à la journée "Coup de Balai" organisée au niveau cantonal. Le Secteur voirie a dès lors été mis à contribution en s'occupant de l'organisation et de l'accueil des participants, en accompagnant et en conseillant ceux-ci durant la journée et en éliminant les déchets récoltés.

À la suite de divers accidents de la circulation, des travaux de signalisation ont été réalisés, en particulier la réfection de l'îlot sur la route de Lausanne devant la Badouxthèque (déjà réparé en 2023), sur la place du Torrent et aux Rennauds (piquets de trottoir arrachés, etc.).

A la demande de la Municipalité, le Secteur voirie est intervenu pour remettre en conformité la signalisation routière sur la commune, en particulier dans la plaine et à Versvey où de nombreuses carences avaient été constatées par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

A la demande de la Municipalité, le Secteur voirie a planté un arbre vers la table au Collège d'Yvorne.

Dans le cadre de la réfection du parking de la Couronne, le Secteur voirie a été engagé afin d'élaguer des arbres, de déposer et reposer le totem du restaurant à l'entrée du parking, de poser de nouvelles signalisations et d'assumer la surveillance du chantier.

Le fleurissement des pieds des 75 arbres du Boulevard a toujours un impact positif. La plantation de fleurs indigènes a été reconduite en 2024. Ces tra-

vaux consistent en des désherbages manuels, au retournement de la terre, à l'ajout de terreau, à l'ensemencement, aux arrosages et entretiens courants jusqu'en novembre.

Dans le cadre de l'entretien des chemins communaux, il a été décidé de faire chaque année des campagnes de traitement préventif au bord des chemins et des pieds de murs et d'éviter ainsi un travail manuel et mécanique d'arrachage des mauvaises herbes. La Municipalité a mandaté une entreprise pour faire le traitement de ces endroits en soufflant et en coulant un enrobé liquide pour colmater les fissures. En précision de ces travaux, le Secteur voirie a nettoyé et désherbé les bords de chemins et les pieds de murs.

Le Secteur voirie a procédé à la réparation de plusieurs regards d'égouts et d'eaux claires sur demande du responsable du Secteur assainissement / STEP. Il a également fait des sondages pour trouver, dégager, réparer et relever des chambres d'égouts et d'eaux claires. Il a également créé deux chambres de contrôle sur les drainages de plaine aux Cabourles.

Le Secteur voirie a procédé en outre à la réparation de plusieurs regards de contrôle des drainages de plaine cassés. Il a construit une nouvelle chambre sur les égouts vers de la salle de gymnastique pour pouvoir à l'avenir contrôler et curer si nécessaire.

Le Secteur voirie a apporté son aide aux Marchés d'Yvorne et à la Fête au Village en mettant à disposition et en transportant des tables, barrières, signalisations, contrepoids, enrouleurs et tableau électrique de chantier, cela à plusieurs reprises entre mai et octobre.

A la demande du Service de l'eau, le Secteur voirie est intervenu pour la réparation de fuites d'eau (creuse, recherche et aide à la réparation, remblayage et remise en état), notamment au Clos de La George (à trois reprises) et à proximité de la STEP.

A la demande de l'œnologue du Domaine de la Commune, le Secteur voirie est intervenu plusieurs fois pour transporter et vider les bacs de verre vide.

Sur demande de l'administration, le Secteur voirie a commandé et changé des plaques de nom de rue devenues illisibles. Une campagne annuelle sera dorénavant menée à cet égard.

Enfin, le Secteur voirie a organisé, dans le cadre des fenêtres de l'Avent, une petite réception permettant aux citoyens de rencontrer ses employés, de visiter ses locaux et de partager un moment de convivialité à la veille des Fêtes. Il a également apporté une aide technique aux autres organisateurs en mettant à disposition du matériel, notamment pour la sécurisation des lieux.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal n° 04-2025 Rapport de gestion et comptes 2024,
- ⇒ Ouï les rapports des commissions des finances et de gestion chargées de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

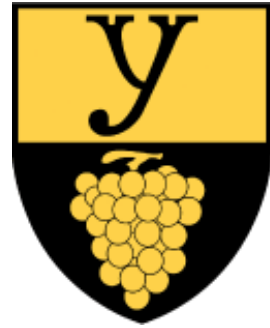
### d é c i d e

1. d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés,
2. d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
le syndic  le secrétaire  
Edouard Chollet Fabien Cathélaz

Adopté par la Municipalité le 14 mai 2025

Annexes : - brochure des comptes communaux 2024  
- comptes 2024 de l'entente intercommunale scolaire d'Aigle-Yverne-Corbeyrier  
- comptes 2024 du SDIS Chablais



COMMUNE  
**Yvorne**

# COMPTES 2024

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
10.3003	Le traitement du Conseil communal peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison du nombre de séances (4 en 2024 contre 6 en 2023).
11.3186	La Vaudoise Assurances a redistribué une partie de son bénéfice en faveur de ses assurés, entraînant ainsi une diminution du montant des primes.
11.3653	Soutien apporté aux Marchés d'Yverne pour leur promotion publicitaire.
13.3091	Par manque de temps, l'équipe de voirie n'a pas pu suivre de cours pour sa formation continue.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>2'297'731.34</b>	<b>1'459'398.07</b>	<b>2'348'780.00</b>	<b>1'475'060.00</b>	<b>2'200'211.01</b>	<b>1'344'724.57</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>229'680.85</b>	<b>5'235.00</b>	<b>239'920.00</b>	<b>4'000.00</b>	<b>240'845.00</b>	<b>5'270.00</b>
10.3001	Traitement des Municipaux	185'899.20		185'000.00		189'374.15	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	17'310.00		27'070.00		19'730.00	
10.3030	Assurances sociales	18'879.50		18'850.00		19'391.55	
10.3050	Assurances accidents et maladie	4'837.70		5'000.00		5'500.00	
10.3090	Autres charges	570.05		1'500.00		823.80	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	2'184.40		2'500.00		6'025.50	
10.4361	Jetons de présence et indemnités		5'235.00		4'000.00		5'270.00
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>400'707.28</b>	<b>21'535.42</b>	<b>412'460.00</b>	<b>20'600.00</b>	<b>388'630.54</b>	<b>35'711.95</b>
11.3060	Indemnités et remb. frais	1'756.10		2'000.00		1'715.00	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	7'211.33		7'000.00		6'046.17	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	5'223.60		8'000.00		7'901.72	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	2'717.90		3'600.00		25'982.90	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	20'726.75		21'600.00		14'861.40	
11.3181	Frais de port	6'708.80		6'600.00		6'881.65	
11.3182	Téléphones	6'292.90		6'800.00		7'792.10	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	4'150.95		4'000.00		1'708.85	
11.3186	Assurances diverses	11'399.80		14'000.00		13'527.80	
11.3650	Cotisations, participations	24'538.10		25'200.00		21'941.85	
11.3653	Dons et autres subventions	5'150.00		4'000.00		3'750.00	
11.3901	Imputation interne traitement	304'831.05		309'660.00		276'521.10	
11.4311	Emoluments		15'495.49		15'000.00		15'296.82
11.4350	Recettes diverses		1'199.93		1'000.00		15'608.13
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'840.00		4'600.00		4'807.00
<b>13</b>	<b>Service du personnel, assur.</b>	<b>1'372'393.40</b>	<b>1'384'226.15</b>	<b>1'404'460.00</b>	<b>1'404'460.00</b>	<b>1'286'285.90</b>	<b>1'255'471.75</b>
13.3011	Traitement du personnel	1'056'448.65		1'077'440.00		958'120.00	
13.3030	Assurances sociales	104'216.20		101'490.00		96'036.35	
13.3040	Caisse de pensions	166'433.70		176'030.00		154'783.15	
13.3050	Assurances accidents et maladie	38'539.05		40'000.00		37'342.70	
13.3080	Traitement personnel intérim	4'256.45				20'355.35	
13.3091	Frais de formation	2'499.35		9'500.00		46.95	
13.3185	Honoraires et frais d'expertises					19'601.40	
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		16'089.20				7'728.80
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'368'136.95		1'404'460.00		1'247'742.95

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
19.3156	Implémentation en urgence de la solution eSéances pour le courrier municipal, acquisition d'une licence supplémentaire Canon Therefore (GED) pour le Bureau technique, prolongation d'une licence de maintenance pour le serveur en raison du report de son remplacement, augmentation des coûts de licences de certains programmes, interventions liées aux problèmes rencontrés lors du remplacement des postes de travail de la Bourse communale et de l'Office de la population.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles, loisirs</b>	<b>10'526.00</b>		<b>10'500.00</b>		<b>10'336.00</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'526.00		10'500.00		10'336.00	
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>48'401.50</b>	<b>48'401.50</b>	<b>46'000.00</b>	<b>46'000.00</b>	<b>48'074.87</b>	<b>48'074.87</b>
16.3653	Aides et subventions diverses	40'665.70		41'400.00		38'423.00	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	2'895.80				4'844.87	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'840.00		4'600.00		4'807.00	
16.4066	Taxe communale de séjour		48'401.50		46'000.00		48'074.87
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>174'373.30</b>		<b>191'200.00</b>		<b>168'211.90</b>	<b>196.00</b>
18.3517	Participation transports publics	174'173.30		191'000.00		166'011.90	
18.3659	Aides et subventions transports	200.00		200.00		2'200.00	
18.4359	Vente de billets						196.00
<b>19</b>	<b>Service informatique</b>	<b>61'649.01</b>		<b>44'240.00</b>		<b>57'826.80</b>	
19.3111	Achat matériel informatique	10'366.45		10'770.00		22'301.80	
19.3156	Maintenance informatique	51'282.56		33'470.00		35'525.00	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
20.3185	Attribution d'un mandat à un prestataire spécialisé pour la planification financière 2019-2028.
21	Se référer aux explications fournies dans le rapport de gestion.
22.3521 – 22.452	Le décompte provisoire indique que la participation communale à la péréquation directe dépasse les prévisions budgétaires. Cette augmentation a déjà été prise en compte en ajustant le passif transitoire du bilan (compte 9259.01) à hauteur de CHF 63'605.--. En revanche, le même décompte prévoit un retour inférieur aux estimations de CHF 114'464.--, montant qui a également été intégré au bilan (compte 9259.01).
22.3809	Attribution au compte de bilan 9282.5.
22.4521	La péréquation telle qu'elle était définie depuis 2011 a pris fin le 31 décembre 2024. Le solde au 1er janvier 2024 (CHF 285'218.--) du compte passif du bilan 9259.01 a été dissous, permettant ainsi une attribution à un fonds de réserve (cf. explication 22.3809).

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>991'428.76</b>	<b>4'306'098.84</b>	<b>784'100.00</b>	<b>4'080'000.00</b>	<b>830'095.21</b>	<b>4'392'518.51</b>
<b>20</b>	<b>Comptabilité gén, caisse, cont</b>	<b>23'092.72</b>	<b>3'499.32</b>	<b>10'000.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>11'322.38</b>	<b>3'765.73</b>
20.3184	Frais de poursuites	5'796.72		2'000.00		5'075.78	
<b>20.3185</b>	Honoraires et frais d'expertises	17'296.00		8'000.00		6'246.60	
20.4362	Remboursement poursuites		3'499.32		5'000.00		3'765.73
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>79'964.86</b>	<b>3'045'425.52</b>	<b>61'000.00</b>	<b>3'080'000.00</b>	<b>69'131.29</b>	<b>3'181'083.73</b>
21.3187	Frais de perception des impôts	25'922.16		27'000.00		27'220.29	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	661.37		1'000.00		222.07	
21.3300	Défalcations diverses	53'381.33		33'000.00		41'688.93	
21.4000	Impôt revenu PP		1'856'957.17		1'860'000.00		1'920'429.93
21.4001	Impôt fortune PP		380'684.05		330'000.00		344'335.08
21.4003	Impôt à la source		48'385.09		52'000.00		41'446.77
21.4010	Impôt bénéfice PM		64'924.50		137'000.00		88'810.45
21.4011	Impôt capital PM		10'938.75		4'000.00		2'186.10
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		25'126.70		3'500.00		10'522.30
21.4020	Impôt foncier		406'272.40		350'000.00		373'082.65
21.4040	Droits de mutations		55'399.10		123'000.00		145'911.75
21.4050	Impôt s/successions-donations		9'274.90		5'000.00		18'406.30
21.4061	Impôt sur les chiens		10'100.00		8'500.00		8'800.00
21.4090	Impôt récupéré après défalcations		27'307.75		5'000.00		9'800.57
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'097.25		5'000.00		8'664.15
21.4221	Intérêts de retard		20'605.63		22'000.00		31'774.28
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		64'721.70		130'000.00		118'527.00
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt frontaliers		52'264.40		45'000.00		49'806.90
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		7'366.13				8'579.50
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>888'371.18</b>	<b>1'257'174.00</b>	<b>713'100.00</b>	<b>995'000.00</b>	<b>749'641.54</b>	<b>1'207'669.05</b>
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'103.13		3'000.00		1'838.10	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	32'540.05		50'000.00		37'597.44	
<b>22.3521</b>	Alimentation Fonds péréquation	723'728.00		660'100.00		710'206.00	
<b>22.3809</b>	Attributions à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	130'000.00					
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		50'408.95		45'000.00		46'191.61
<b>22.452</b>	Retour fonds péréquation		800'572.00		900'000.00		763'073.00
<b>22.4521</b>	Péréquation solde année précédente		373'653.00				360'807.00
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		32'540.05		50'000.00		37'597.44

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
31.3146	Les coûts sont inférieurs à ceux prévus en raison de l'inspection d'un collecteur réalisé par un prestataire privé, sans une demande de participation financière de la part de la commune. Les relevés des grilles et des chambres pour le SIT ont été effectués partiellement en interne, mais les travaux n'ont pas été achevés en raison du départ du responsable du Bureau technique.
31.31461	Conformément à la convention signée avec le FC Yverne la Commune prend en charge une partie des frais d'entretien du terrain principal.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>1'330'890.66</b>	<b>1'093'719.62</b>	<b>1'356'495.00</b>	<b>1'055'800.00</b>	<b>1'682'284.72</b>	<b>1'239'888.67</b>
<b>31</b>	<b>Terrain</b>	<b>67'028.10</b>	<b>70'561.75</b>	<b>75'100.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>64'511.58</b>	<b>70'161.75</b>
31.3115	Achats véhicules, leasing					4'313.55	
31.3146	Entretien des domaines	16'888.00		25'200.00		14'490.58	
31.31461	Entretien des terrains de sport	13'251.60		9'500.00		8'134.35	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	9'028.50		11'000.00		9'366.05	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	2'860.00		4'400.00		3'207.05	
31.42321	Location des terrains		70'561.75		70'000.00		70'161.75
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	<b>48'364.50</b>		<b>48'700.00</b>		<b>50'913.10</b>	
32.3102	Frais annonces et publications	694.50				603.10	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	47'670.00		47'600.00		50'310.00	
32.3185	Honoraires, frais études			1'100.00			

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

33.31331	Augmentation des coûts liés au changement de toute la gamme d'étiquettes.
----------	---

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>33</b>	<b>Vignes</b>	<b>587'005.03</b>	<b>546'221.52</b>	<b>582'195.00</b>	<b>500'000.00</b>	<b>670'111.86</b>	<b>716'643.24</b>
33.3011	Traitement du personnel					10'700.70	
33.3012	Salaires personnel vendanges					31'897.55	
33.3030	Assurances sociales					701.55	
33.3040	Caisse de pensions					777.60	
33.3133	Frais de cave, vinification	29'619.93		20'000.00		28'120.41	
<b>33.31331</b>	Frais de cave, conditionnement	89'346.94		73'000.00		71'159.40	
33.3134	Fournitures, frais vignes	15'657.10		40'000.00		29'139.80	
33.31461	Vignerons-tâcherons	288'691.15		274'000.00		262'442.10	
33.3170	Frais représentation et promotion	31'542.24		28'500.00		29'397.60	
33.3185	Honoraires, frais d'études	1'016.15					
33.3189	Frais livraison/vente	8'578.44		8'000.00		6'611.70	
33.3191	TVA vente de vin	22'628.53		23'000.00		28'704.06	
33.3193	Cotisations viticoles	15'455.45		15'755.00		14'447.10	
33.3309	Variation du stock des vins					20'906.39	
33.3311.2204	Amortissement protection vignes Clos de l'Abbaye (04-2022)	5'500.00		5'500.00		49'105.90	
33.3321	Amortissements supplémentaires					50'000.00	
33.3901	Imputation interne traitement	42'339.10		57'470.00			
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	630.00		970.00			
33.4355	Ventes des vins		502'922.04		500'000.00		667'537.34
33.43551	Variation stock vins		43'299.48				
33.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement						49'105.90
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>628'493.03</b>	<b>476'936.35</b>	<b>650'500.00</b>	<b>485'800.00</b>	<b>896'748.18</b>	<b>453'083.68</b>

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Commentaires
351.3141	<p>Des travaux d'entretien et de réparation importants, pour la plupart non prévus lors de l'élaboration du budget, ont été réalisés dans plusieurs bâtiments communaux, comprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Couronne : remise en peinture de la salle à manger, remplacement de la machine à café au restaurant, réparation du compresseur de froid pour le restaurant et la buvette, remplacement d'une cabine de douche dans une chambre de l'hôtel, remplacement du système de sonorisation de la grande salle</li><li>• Église : remplacement du système de sonorisation</li><li>• Collège et WC publics : remplacement des urinoirs</li><li>• Hangar des Grands Marais : rénovation d'une façade en bois.</li></ul>
351.3182	<p>Le budget prévoyait le raccordement de l'administration communale à la fibre optique. Toutefois, en raison de divers recours concernant le monopole dont Swisscom est l'objet, ces travaux n'ont pas pu être réalisés.</p>
351.3186	<p>Une réduction exceptionnelle de 15 % sur les primes a été accordée par l'ECA. Par ailleurs, La Vaudoise Assurances a redistribué une partie de son bénéfice en faveur de ses assurés, entraînant ainsi une diminution du montant des primes.</p>
352.31411	<p>Surcoût occasionné par le remplacement de la serrure d'accès au congélateur collectif à la suite d'un cambriolage, ainsi que par l'installation d'un système d'alarme par SMS en cas de panne.</p>

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>613'878.87</b>	<b>469'203.04</b>	<b>640'500.00</b>	<b>478'000.00</b>	<b>888'671.90</b>	<b>445'286.68</b>
351.3060	Indemnités et remboursement de frais					525.00	
351.3115	Achats véhicules leasing	6'889.30		7'500.00		15'615.55	
351.3122	Chauffage gaz	81'512.95		115'000.00		94'450.60	
351.3123	Electricité	34'225.25		49'000.00		30'480.95	
351.3124	Chauffage mazout	22'979.75		35'000.00		25'029.15	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	17'339.35		18'500.00		23'801.40	
351.3141	Entretien des bâtiments	135'322.82		81'000.00		76'392.45	
351.3155	Entretien véhicules	2'373.35		1'700.00		2'256.90	
351.3182	Téléphones	278.80		1'700.00		276.80	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	32'692.05		35'000.00		30'759.75	
351.3186	Primes assurances bâtiments	30'074.65		37'000.00		34'819.75	
351.3199	Commissions et frais gérance	13'162.95		15'000.00		12'685.55	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
351.3311.2107	Amortissement travaux étanchéité La Grappe (07-2021)					5'700.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.					301'504.35	
351.3901	Imputation interne traitement	153'442.60		155'900.00		149'028.70	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'585.05		13'200.00		10'345.00	
351.4271	Locations diverses		431'118.50		440'000.00		406'911.92
351.4272	Machines à laver		2'084.54		2'000.00		2'374.76
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
<b>352</b>	<b>Congélateurs</b>	<b>14'614.16</b>	<b>7'733.31</b>	<b>10'000.00</b>	<b>7'800.00</b>	<b>8'076.28</b>	<b>7'797.00</b>
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	14'614.16		10'000.00		8'076.28	
352.43420	Produits congélateurs		7'733.31		7'800.00		7'797.00

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
43.31421	Coûts inférieurs en raison des travaux routiers, qui devaient être exécutés par l'équipe de voirie mais qui n'ont pas pu être réalisés par manque de temps. De plus, le service hivernal a coûté nettement moins cher que prévu en raison des conditions météorologiques relativement clémentes.
43.3155	Augmentation des frais d'entretien des véhicules en raison d'une panne importante survenue sur le transporter.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>1'394'512.96</b>	<b>528'246.68</b>	<b>1'491'681.35</b>	<b>741'081.35</b>	<b>1'478'514.28</b>	<b>679'335.89</b>
<b>42</b>	<b>Service de l'urbanisme</b>	<b>163'938.25</b>	<b>24'405.70</b>	<b>168'520.00</b>	<b>29'000.00</b>	<b>139'528.68</b>	<b>60'360.90</b>
42.3061	Frais pour usage de véhicules privés	1'170.00		1'560.00		650.00	
42.3101	Imprimés et fournitures de bureau			1'000.00			
42.3102	Frais annonces et publications	6'088.75		4'000.00		5'399.00	
42.3156	Guichet cartographique communal - informatique	13'089.60		14'400.00		5'617.70	
42.3182	Téléphones	330.00		360.00		150.00	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	55'124.00		57'650.00		28'956.98	
42.3901	Imputation interne traitement	88'135.90		89'550.00		98'755.00	
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		18'612.15		25'000.00		52'957.15
42.4362	Remboursement frais administr.		5'793.55		4'000.00		7'403.75
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>485'315.46</b>	<b>226.20</b>	<b>504'525.00</b>		<b>538'381.38</b>	
43.3060	Indemnités et rembt. frais	230.10		250.00		70.00	
43.3114	Achats matériel de voirie	1'131.35		2'000.00		40'708.90	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	18'797.75		19'000.00		16'928.70	
43.31421	Entretien des chemins	27'377.06		38'500.00		64'707.08	
43.3155	Entretien des véhicules	28'087.10		25'000.00		19'194.00	
43.3182	Téléphones	1'897.20		1'900.00		1'896.50	
43.3185	Honoraires et frais d'expertises	18'348.90		20'000.00		14'715.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour (05-2017)	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
43.3901	Imputation interne traitement	333'386.00		338'720.00		323'410.10	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'760.00		8'855.00		6'451.10	
43.4659	Recettes diverses		226.20				
<b>44</b>	<b>Parcs, promenades, cimetières</b>	<b>49'579.45</b>		<b>54'000.00</b>		<b>28'926.85</b>	
44.3145	Entretien frais divers	49'579.45		54'000.00		28'926.85	
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et décharge</b>	<b>167'472.96</b>	<b>113'783.78</b>	<b>165'200.00</b>	<b>134'400.00</b>	<b>146'959.45</b>	<b>115'116.75</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>450</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>67'361.54</b>	<b>49'478.29</b>	<b>69'400.00</b>	<b>69'400.00</b>	<b>66'492.45</b>	<b>50'580.18</b>
450.3137	Achat sacs taxés	3'660.36		4'000.00		3'472.18	
450.3188	Frais de transports OM	26'390.01		27'000.00		26'389.97	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	15'265.22		16'000.00		15'161.60	
450.3901	Imputation interne traitement	22'045.95		22'400.00		21'468.70	
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		44'568.54		45'000.00		43'242.91
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		4'090.75		23'400.00		6'323.27
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		819.00		1'000.00		1'014.00
<b>451</b>	<b>Autres déchets ménagers</b>	<b>64'305.49</b>	<b>64'305.49</b>	<b>65'000.00</b>	<b>65'000.00</b>	<b>64'536.57</b>	<b>64'536.57</b>
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	4'710.44		4'800.00		4'377.43	
451.3301	Pertes sur débiteurs	33.30				360.00	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	44'869.85		38'500.00		43'175.77	
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté	4'090.75		10'920.00		6'323.27	
451.3901	Imputation interne traitement	10'601.15		10'780.00		10'300.10	
451.4342	Produits taxes forfaitaires		62'966.60		64'000.00		63'004.43
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'338.89		1'000.00		1'532.14
<b>452</b>	<b>Déchets de voirie</b>	<b>35'805.93</b>		<b>30'800.00</b>		<b>15'930.43</b>	
452.3185	Honoraires et frais d'expertises	23'806.60		20'000.00		11'900.19	
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	11'999.33		10'800.00		4'030.24	
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>507'586.84</b>	<b>389'831.00</b>	<b>577'681.35</b>	<b>577'681.35</b>	<b>553'845.87</b>	<b>503'858.24</b>

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
460.3526	Solde en notre faveur de CHF 13'800.-- sur les comptes 2023.
461.3156	Charges inférieures au budget en raison du remplacement de pompes qui n'ont pas été nécessaires et qui devraient fonctionner jusqu'à la mise hors service de la STEP.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>460</b>	<b>Égouts</b>	<b>330'987.45</b>	<b>213'231.61</b>	<b>383'545.35</b>	<b>383'545.35</b>	<b>360'057.28</b>	<b>310'069.65</b>
460.3060	Indemnités et remboursements de frais			250.00		87.50	
460.3123	Energie	824.31		1'000.00		547.67	
460.3130	Achats fournitures et matériaux	548.71		4'500.00		5'281.06	
460.3144	Entretien canalis., collecteur	20'851.38		25'000.00		33'244.18	
460.3155	Entretien véhicule	2'994.99		2'800.00		3'430.77	
460.3157	Gestion des déchets			2'250.00		980.68	
460.3182	Téléphones	368.80		706.00		569.31	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	10'074.24		20'000.00		8'629.99	
460.3191	AFC, TVA non récupérable					.49	
460.3311.13	Amortissement zone la Coche					3'219.45	
460.3311.2008	Amortissement étude assainis.collecteurs Rte de Lausanne (08-2020)	5'681.00		5'600.00		5'681.00	
460.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
460.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
460.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.33118	Amortissement "Champ Rogier"	2'997.35		2'997.35		4'500.00	
460.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	38'540.88		52'300.00		39'183.59	
460.3901	Imputation interne traitement	86'719.15		88'110.00		79'849.60	
460.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'520.00		8'460.00		6'782.20	
460.3909.1	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)	116'366.64		130'072.00		128'569.79	
460.4341	Taxes de raccordement EU/EC		8'186.00		20'000.00		39'273.20
460.4342	Taxes annuelles d'épuration		183'501.86		205'000.00		193'626.35
460.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		21'543.75		25'000.00		23'507.60
460.4811	Prélèvement fds de réserve EU				133'545.35		53'662.50
<b>461</b>	<b>Épuration</b>	<b>176'599.39</b>	<b>176'599.39</b>	<b>194'136.00</b>	<b>194'136.00</b>	<b>193'788.59</b>	<b>193'788.59</b>
461.3123	Electricité	31'345.56		33'000.00		29'953.79	
461.3133	Achats produits d'exploitation	11'547.74		10'000.00		11'368.47	
461.3155	Entretien véhicule	748.70		700.00		519.99	
461.3156	Frais et entretien	10'724.11		26'000.00		18'900.19	
461.3182	Téléphones	394.18		656.00		790.13	
461.3188	Transports et élimination des déchets	25'069.93		25'000.00		36'686.07	
461.3191	Taxe fédérale sur les EU (micropolluants)	13'329.32		14'000.00		13'905.00	
461.3901	Imputation interne traitement	83'439.85		84'780.00		81'664.95	
461.4659	Participation commune de Corbeyrier		60'232.75		64'064.00		65'218.80
461.4909	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)		116'366.64		130'072.00		128'569.79

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	<b>20'620.00</b>		<b>21'755.00</b>		<b>70'872.05</b>	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.					50'000.00	
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'120.00		3'255.00		2'372.05	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>415'877.55</b>	<b>43'190.75</b>	<b>550'150.00</b>	<b>131'000.00</b>	<b>400'833.15</b>	<b>34'445.90</b>
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>408'686.15</b>	<b>43'190.75</b>	<b>542'500.00</b>	<b>131'000.00</b>	<b>394'921.45</b>	<b>34'445.90</b>
51.3112	Achats mobilier scolaire	9'838.20					
51.35221	Participation à l'enseignement	153'892.30		155'000.00		166'630.65	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	3'736.45		4'500.00		4'471.00	
51.3662	Frais de transports	224'248.90		245'000.00		214'816.80	
51.3662.1	Cantine scolaire	16'970.30		138'000.00		9'003.00	
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		12'078.25		11'000.00		9'236.80
51.4652	Cantine scolaire (participation des parents)		12'242.50		100'000.00		6'449.10
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		18'870.00		20'000.00		18'760.00
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>1'240.70</b>		<b>1'150.00</b>		<b>937.25</b>	
54.3512	Orientation professionnelle	1'240.70		1'150.00		937.25	
<b>56</b>	<b>Service médical et dentaire</b>			<b>500.00</b>			
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>5'950.70</b>		<b>6'000.00</b>		<b>4'974.45</b>	
58.3090	Autres charges	5'950.70		6'000.00		4'974.45	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
60.3116	Rattrapage des travaux non réalisés en 2023 en raison d'un retard significatif du prestataire dans le traitement des commandes de panneaux de signalisation (voir les explications fournies dans les comptes 2023 pour ce même chapitre).

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>293'025.87</b>	<b>25'732.47</b>	<b>286'150.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>239'223.34</b>	<b>21'976.61</b>
<b>60</b>	<b>Administration</b>	<b>232'222.65</b>	<b>23'482.47</b>	<b>220'050.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>185'614.40</b>	<b>21'426.61</b>
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	19'814.40		10'000.00		2'222.25	
60.3130	Police, dépenses diverses	10'610.85		10'300.00		8'532.90	
60.3170	Réceptions et manifestations	1'600.00		2'000.00		2'019.50	
60.3301	Pertes sur débiteurs					180.00	
60.351	Réforme policière	106'942.00		103'000.00		107'750.00	
60.3901	Imputation interne traitement	93'255.40		94'750.00		64'909.75	
60.4300	Police, recettes diverses		10'447.47		12'000.00		11'286.61
60.4370	Amendes		13'035.00		8'000.00		10'140.00
<b>64</b>	<b>Service des inhumations</b>	<b>121.30</b>	<b>2'250.00</b>	<b>1'000.00</b>		<b>966.40</b>	<b>550.00</b>
64.3188	Pompes funèbres	121.30		1'000.00		966.40	
64.4272	Concession inhumation		2'250.00				550.00
<b>65</b>	<b>Défenses contre l'incendie</b>	<b>41'518.67</b>		<b>45'000.00</b>		<b>35'839.24</b>	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	41'518.67		45'000.00		35'839.24	
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>19'163.25</b>		<b>20'100.00</b>		<b>16'803.30</b>	
66.3521	ORPC District d'Aigle	19'163.25		20'100.00		16'803.30	

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

72.3513	Le décompte provisoire 2024 pour la participation communale à la cohésion sociale laisse entrevoir un retour de CHF 1 127'908.--. Ce montant a d'ores et déjà été comptabilisé au bilan (compte 9139.01).
---------	---

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>739'610.40</b>	<b>61'638.88</b>	<b>870'100.00</b>		<b>837'536.25</b>	<b>84'546.91</b>
<b>71</b>	<b>Service social</b>	<b>10'933.45</b>		<b>9'100.00</b>		<b>5'027.45</b>	
71.3170	Frais de réceptions manifestations	10'114.45		8'100.00		4'013.45	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	819.00		1'000.00		1'014.00	
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>728'676.95</b>	<b>61'638.88</b>	<b>861'000.00</b>		<b>832'508.80</b>	<b>84'546.91</b>
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	487'579.60		620'000.00		578'471.60	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	241'097.35		241'000.00		254'037.20	
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente		61'638.88				84'546.91

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
81.3114	Des rabais conséquents ont été obtenus sur l'achat des machines, et le nombre d'achats de petit matériel a été inférieur à celui prévu.
81.31442	Suite à une inspection de l'Office cantonal de la consommation (OFCO) des travaux de sécurisation du réservoir de Vers-Chenaux ont dû être entrepris.

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>510'005.27</b>	<b>556'082.47</b>	<b>608'000.00</b>	<b>617'000.00</b>	<b>466'869.58</b>	<b>482'497.83</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>421'760.87</b>	<b>421'760.87</b>	<b>517'000.00</b>	<b>517'000.00</b>	<b>377'048.43</b>	<b>377'048.43</b>
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	9'106.25		18'250.00		9'028.83	
81.3115	Achats véhicules, leasing	6'663.24		6'700.00		6'663.48	
81.3121	Achat et consommation d'eau	5'514.28		9'000.00		7'831.28	
81.3123	Consommation d'électricité	18'837.10		20'000.00		19'356.97	
81.3144	Entretien réseau d'eau	78'376.78		82'500.00		52'685.27	
81.31442	Entretien des captages	73'444.37		61'300.00		38'361.17	
81.3155	Entretien véhicule	1'374.50		1'800.00		1'935.86	
81.3182	Téléphones	2'278.41		2'230.00		2'227.18	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	7'459.44		20'000.00		22'842.50	
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau					.10-	
81.3301.1	Pertes sur débiteurs	.70					
81.3311.13	Amortissement zone la Coche					901.85	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey					3'239.15	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
81.3819	Attribution au fonds de réserve affecté			70'070.00			
81.3901	Imputation interne traitement	149'940.80		152'340.00		141'834.95	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	7'065.00		10'860.00		8'440.04	
81.4273	Location des compteurs		20'415.00		22'000.00		22'102.20
81.4341	Taxes de raccordement eau		2'446.75		25'000.00		49'989.65
81.4342	Taxe d'abonnement		129'288.00		140'000.00		60.00
81.4351	Produit consommation d'eau		262'498.50		330'000.00		199'265.20
81.4356	Travaux pour des tiers						888.35
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		7'112.62				104'743.03

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>82</b>	<b>Service électrique</b>	<b>88'244.40</b>	<b>134'321.60</b>	<b>91'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>89'821.15</b>	<b>105'449.40</b>
82.3123	Achat courant	22'611.25		26'000.00		19'915.70	
82.3143	Entretien éclairage public	2'491.45		5'000.00		3'344.95	
82.3657	Subvention "politique énergétique"	27'961.80		20'000.00		27'671.60	
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	35'179.90		40'000.00		38'888.90	
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		35'179.90		40'000.00		38'888.90
82.4112.1	Taxe spécifique		35'179.90		40'000.00		38'888.90
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement		36'000.00				
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		27'961.80		20'000.00		27'671.60

**Comptes par ordre administratif**

---

Rubrique	Commentaires
----------	--------------

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	<b>7'973'082.81</b>		<b>8'295'456.35</b>		<b>8'135'567.54</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>8'074'107.78</b>		<b>8'119'941.35</b>		<b>8'279'934.89</b>
	<i>Excédent charges</i>			<b>175'515.00</b>			
	<i>Excédent revenus</i>		<b>101'024.97</b>				<b>144'367.35</b>



**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>7'973'082.81</b>		<b>8'295'456.35</b>		<b>8'135'567.54</b>	
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>1'608'996.75</b>		<b>1'652'190.00</b>		<b>1'553'603.35</b>	
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>203'209.20</b>		<b>212'070.00</b>		<b>209'104.15</b>	
10.3001	Traitement des Municipaux	185'899.20		185'000.00		189'374.15	
10.3003	Traitement du Conseil Communal	17'310.00		27'070.00		19'730.00	
<b>301</b>	<b>Personnel admin. et d'exploit.</b>	<b>1'056'448.65</b>		<b>1'077'440.00</b>		<b>1'000'718.25</b>	
13.3011	Traitement du personnel	1'056'448.65		1'077'440.00		958'120.00	
33.3011	Traitement du personnel					10'700.70	
33.3012	Salaires personnel vendanges					31'897.55	
<b>303</b>	<b>Assurances sociales</b>	<b>123'095.70</b>		<b>120'340.00</b>		<b>116'129.45</b>	
10.3030	Assurances sociales	18'879.50		18'850.00		19'391.55	
13.3030	Assurances sociales	104'216.20		101'490.00		96'036.35	
33.3030	Assurances sociales					701.55	
<b>304</b>	<b>Caisse de pensions et prév.</b>	<b>166'433.70</b>		<b>176'030.00</b>		<b>155'560.75</b>	
13.3040	Caisse de pensions	166'433.70		176'030.00		154'783.15	
33.3040	Caisse de pensions					777.60	
<b>305</b>	<b>Assurances accidents, maladie</b>	<b>43'376.75</b>		<b>45'000.00</b>		<b>42'842.70</b>	
10.3050	Assurances accidents et maladie	4'837.70		5'000.00		5'500.00	
13.3050	Assurances accidents et maladie	38'539.05		40'000.00		37'342.70	
<b>306</b>	<b>Indemnisation et remboursement</b>	<b>3'156.20</b>		<b>4'310.00</b>		<b>3'047.50</b>	
11.3060	Indemnisations et rembt. frais	1'756.10		2'000.00		1'715.00	
351.3060	Indemnisations et remboursement de frais					525.00	
42.3061	Frais pour usage de véhicules privés	1'170.00		1'560.00		650.00	
43.3060	Indemnisations et rembt. frais	230.10		250.00		70.00	
460.3060	Indemnisations et remboursements de frais			250.00		87.50	
81.3060	Indemnisations et rbt. frais			250.00			
<b>308</b>	<b>Personnel intérimaire</b>	<b>4'256.45</b>				<b>20'355.35</b>	
13.3080	Traitement personnel intérim	4'256.45				20'355.35	
<b>309</b>	<b>Autres charges aut. et pers.</b>	<b>9'020.10</b>		<b>17'000.00</b>		<b>5'845.20</b>	
10.3090	Autres charges	570.05		1'500.00		823.80	
13.3091	Frais de formation	2'499.35		9'500.00		46.95	
58.3090	Autres charges	5'950.70		6'000.00		4'974.45	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1'837'282.54</b>		<b>1'870'797.00</b>		<b>1'749'313.70</b>	
<b>310</b>	<b>Imprimés et fournitures bureau</b>	<b>19'218.18</b>		<b>20'000.00</b>		<b>19'949.99</b>	
11.3101	Imprimés et fournitures de bureau	7'211.33		7'000.00		6'046.17	
11.3102	Journal Le Vuarnéran	5'223.60		8'000.00		7'901.72	
32.3102	Frais annonces et publications	694.50				603.10	
42.3101	Imprimés et fournitures de bureau			1'000.00			
42.3102	Frais annonces et publications	6'088.75		4'000.00		5'399.00	
<b>311</b>	<b>Achats mobilier, matériel, etc</b>	<b>77'926.89</b>		<b>72'820.00</b>		<b>140'365.06</b>	
11.3111	Achat machines et matériels de bureau	2'717.90		3'600.00		25'982.90	
11.3186	Assurances diverses	11'399.80		14'000.00		13'527.80	
19.3111	Achat matériel informatique	10'366.45		10'770.00		22'301.80	
31.3115	Achats véhicules, leasing					4'313.55	
351.3115	Achats véhicules leasing	6'889.30		7'500.00		15'615.55	
43.3114	Achats matériel de voirie	1'131.35		2'000.00		40'708.90	
51.3112	Achats mobilier scolaire	9'838.20					
60.3116	Achat signalisation routière, marquage	19'814.40		10'000.00		2'222.25	
81.3114	Achats machines, matériel d'exploitation et entretien	9'106.25		18'250.00		9'028.83	
81.3115	Achats véhicules, leasing	6'663.24		6'700.00		6'663.48	
<b>312</b>	<b>Achats d'eau, d'énergie, comb.</b>	<b>217'850.45</b>		<b>288'000.00</b>		<b>227'566.11</b>	
351.3122	Chauffage gaz	81'512.95		115'000.00		94'450.60	
351.3123	Electricité	34'225.25		49'000.00		30'480.95	
351.3124	Chauffage mazout	22'979.75		35'000.00		25'029.15	
460.3123	Energie	824.31		1'000.00		547.67	
461.3123	Electricité	31'345.56		33'000.00		29'953.79	
81.3121	Achat et consommation d'eau	5'514.28		9'000.00		7'831.28	
81.3123	Consommation d'électricité	18'837.10		20'000.00		19'356.97	
82.3123	Achat courant	22'611.25		26'000.00		19'915.70	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>313</b>	<b>Autres fournit. et marchand.</b>	<b>197'128.73</b>		<b>199'300.00</b>		<b>197'804.32</b>	
33.3133	Frais de cave, vinification	29'619.93		20'000.00		28'120.41	
33.31331	Frais de cave, conditionnement	89'346.94		73'000.00		71'159.40	
33.3134	Fournitures, frais vignes	15'657.10		40'000.00		29'139.80	
351.3133	Frais de conciergerie et maintenance	17'339.35		18'500.00		23'801.40	
43.3135	Achats fournitures, matériaux	18'797.75		19'000.00		16'928.70	
450.3137	Achat sacs taxés	3'660.36		4'000.00		3'472.18	
460.3130	Achats fournitures et matériaux	548.71		4'500.00		5'281.06	
461.3133	Achats produits d'exploitation	11'547.74		10'000.00		11'368.47	
60.3130	Police, dépenses diverses	10'610.85		10'300.00		8'532.90	
<b>314</b>	<b>Entret. immeubles, routes, etc</b>	<b>768'558.22</b>		<b>713'600.00</b>		<b>641'115.26</b>	
31.3146	Entretien des domaines	16'888.00		25'200.00		14'490.58	
31.31461	Entretien des terrains de sport	13'251.60		9'500.00		8'134.35	
32.3146	Frais d'exploitation forêts	47'670.00		47'600.00		50'310.00	
33.31461	Vignerons-tâcherons	288'691.15		274'000.00		262'442.10	
351.3141	Entretien des bâtiments	135'322.82		81'000.00		76'392.45	
352.31411	Frais d'entretien du congélateur	14'614.16		10'000.00		8'076.28	
43.31421	Entretien des chemins	27'377.06		38'500.00		64'707.08	
44.3145	Entretien frais divers	49'579.45		54'000.00		28'926.85	
460.3144	Entretien canalis., collecteur	20'851.38		25'000.00		33'244.18	
81.3144	Entretien réseau d'eau	78'376.78		82'500.00		52'685.27	
81.31442	Entretien des captages	73'444.37		61'300.00		38'361.17	
82.3143	Entretien éclairage public	2'491.45		5'000.00		3'344.95	
<b>315</b>	<b>Entretien mobiliers, install.</b>	<b>110'674.91</b>		<b>108'120.00</b>		<b>88'361.09</b>	
19.3156	Maintenance informatique	51'282.56		33'470.00		35'525.00	
351.3155	Entretien véhicules	2'373.35		1'700.00		2'256.90	
42.3156	Guichet cartographique communal - informatique	13'089.60		14'400.00		5'617.70	
43.3155	Entretien des véhicules	28'087.10		25'000.00		19'194.00	
460.3155	Entretien véhicule	2'994.99		2'800.00		3'430.77	
460.3157	Gestion des déchets			2'250.00		980.68	
461.3155	Entretien véhicule	748.70		700.00		519.99	
461.3156	Frais et entretien	10'724.11		26'000.00		18'900.19	
81.3155	Entretien véhicule	1'374.50		1'800.00		1'935.86	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>317</b>	<b>Réceptions et manifestations</b>	<b>66'167.84</b>		<b>62'700.00</b>		<b>56'317.45</b>	
10.3170	Frais de réceptions et manifestations	2'184.40		2'500.00		6'025.50	
11.3170	Frais de réceptions manifestations	20'726.75		21'600.00		14'861.40	
33.3170	Frais représentation et promotion	31'542.24		28'500.00		29'397.60	
60.3170	Réceptions et manifestations	1'600.00		2'000.00		2'019.50	
71.3170	Frais de réceptions manifestations	10'114.45		8'100.00		4'013.45	
<b>318</b>	<b>Honoraires, prestations serv.</b>	<b>315'181.07</b>		<b>338'502.00</b>		<b>308'092.32</b>	
11.3181	Frais de port	6'708.80		6'600.00		6'881.65	
11.3182	Téléphones	6'292.90		6'800.00		7'792.10	
11.3185	Honoraires, frais d'expertises	4'150.95		4'000.00		1'708.85	
13.3185	Honoraires et frais d'expertises					19'601.40	
20.3184	Frais de poursuites	5'796.72		2'000.00		5'075.78	
20.3185	Honoraires et frais d'expertises	17'296.00		8'000.00		6'246.60	
21.3187	Frais de perception des impôts	25'922.16		27'000.00		27'220.29	
32.3185	Honoraires, frais études			1'100.00			
33.3185	Honoraires, frais d'études	1'016.15					
33.3189	Frais livraison/vente	8'578.44		8'000.00		6'611.70	
351.3182	Téléphones	278.80		1'700.00		276.80	
351.3185	Honoraires et frais d'expertises	32'692.05		35'000.00		30'759.75	
351.3186	Primes assurances bâtiments	30'074.65		37'000.00		34'819.75	
42.3182	Téléphones	330.00		360.00		150.00	
42.3185	Honoraires et frais d'expertises	55'124.00		57'650.00		28'956.98	
43.3182	Téléphones	1'897.20		1'900.00		1'896.50	
43.3185	Honoraires et frais d'expertises	18'348.90		20'000.00		14'715.00	
450.3188	Frais de transports OM	26'390.01		27'000.00		26'389.97	
451.3188	Frais de transports autres déchets urbains	4'710.44		4'800.00		4'377.43	
452.3185	Honoraires et frais d'expertises	23'806.60		20'000.00		11'900.19	
460.3182	Téléphones	368.80		706.00		569.31	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	10'074.24		20'000.00		8'629.99	
461.3182	Téléphones	394.18		656.00		790.13	
461.3188	Transports et élimination des déchets	25'069.93		25'000.00		36'686.07	
64.3188	Pompes funèbres	121.30		1'000.00		966.40	
81.3182	Téléphones	2'278.41		2'230.00		2'227.18	
81.3185	Honoraires et frais d'expertises	7'459.44		20'000.00		22'842.50	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>319</b>	<b>Impôts, taxes, cotisations</b>	<b>64'576.25</b>		<b>67'755.00</b>		<b>69'742.10</b>	
33.3191	TVA vente de vin	22'628.53		23'000.00		28'704.06	
33.3193	Cotisations viticoles	15'455.45		15'755.00		14'447.10	
351.3199	Commissions et frais gérance	13'162.95		15'000.00		12'685.55	
460.3191	AFC, TVA non récupérable					.49	
461.3191	Taxe fédérale sur les EU (micropolluants)	13'329.32		14'000.00		13'905.00	
81.3191	AFC, TVA non récupérable, Eau					.10-	
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>35'304.55</b>		<b>54'000.00</b>		<b>39'657.61</b>	
<b>321</b>	<b>Intérêts dettes à court terme</b>	<b>2'103.13</b>		<b>3'000.00</b>		<b>1'838.10</b>	
22.3210	Intérêts des dettes à court-t	2'103.13		3'000.00		1'838.10	
<b>322</b>	<b>Intérêts dettes moyen, long T.</b>	<b>32'540.05</b>		<b>50'000.00</b>		<b>37'597.44</b>	
22.3220	Intérêts des dettes consolid.	32'540.05		50'000.00		37'597.44	
<b>329</b>	<b>Autres intérêts</b>	<b>661.37</b>		<b>1'000.00</b>		<b>222.07</b>	
21.3290	Intérêts rémunérateurs	661.37		1'000.00		222.07	
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>337'593.68</b>		<b>317'097.35</b>		<b>806'987.02</b>	
<b>330</b>	<b>Amort. patrimoine financier</b>	<b>86'415.33</b>		<b>66'000.00</b>		<b>96'135.32</b>	
21.3300	Défalcations diverses	53'381.33		33'000.00		41'688.93	
31.33031	Amortissement terrain patrimoine financier	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
33.3309	Variation du stock des vins					20'906.39	
351.3302	Amortissement financier bâtiments-terrains	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
451.3301	Pertes sur débiteurs	33.30				360.00	
60.3301	Pertes sur débiteurs					180.00	
81.3301.1	Pertes sur débiteurs	.70					

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>331</b>	<b>Amort. obligatoire patr. admn.</b>	<b>251'178.35</b>		<b>251'097.35</b>		<b>309'347.35</b>	
33.3311.2204	Amortissement protection vignes Clos de l'Abbaye (04-2022)	5'500.00		5'500.00		49'105.90	
351.3311.2107	Amortissement travaux étanchéité La Grappe (07-2021)					5'700.00	
351.3312	Amortissement SP la Couronne + Temple	67'000.00		67'000.00		67'000.00	
43.3311.14	Amortissement rond point+trottoir Pré Nové	11'500.00		11'500.00		11'500.00	
43.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
43.3311.81	Amortissement parking Vers la Cour (05-2017)	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
43.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.3311.13	Amortissement zone la Coche					3'219.45	
460.3311.2008	Amortissement étude assainis.collecteurs Rte de Lausanne (08-2020)	5'681.00		5'600.00		5'681.00	
460.3311.5	Amortissement assainissement Versvey	12'500.00		12'500.00		12'500.00	
460.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
460.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
460.33118	Amortissement "Champ Rogier"	2'997.35		2'997.35		4'500.00	
47.3311	Amortissement ECF Grande Eau Torrent	15'000.00		15'000.00		15'000.00	
47.3311.101	Amortissement ECF Grande Eau /Pont CFF	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
81.3311.13	Amortissement zone la Coche					901.85	
81.3311.1910	Amortissement chambre coupe pression (10-2019)	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
81.3311.2101	Amortissement station de chloration Rouge Terre (01-2021)	18'200.00		18'200.00		18'200.00	
81.3311.5	Amortissement assainissement Versvey					3'239.15	
81.3311.70	Amortissement Boulevard/Ciclet	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
81.33116	Amortissement assainissement du village	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
81.33118	Amortissement "Champ Rogier"	4'500.00		4'500.00		4'500.00	
81.3319	Amortissement conduite eau + incendie Versvey (07-2018)	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
<b>332</b>	<b>Autres amort. patrimoine admn.</b>					<b>401'504.35</b>	
33.3321	Amortissements supplémentaires					50'000.00	
351.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.					301'504.35	
47.3321	Amortissements supplémentaires patrimoine admin.					50'000.00	
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>2'083'301.40</b>		<b>2'179'950.00</b>		<b>2'162'411.39</b>	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Canton</b>	<b>1'021'558.95</b>		<b>1'166'650.00</b>		<b>1'117'543.95</b>	
15.3513	Ecoles de musique	10'526.00		10'500.00		10'336.00	
18.3517	Participation transports publics	174'173.30		191'000.00		166'011.90	
54.3512	Orientation professionnelle	1'240.70		1'150.00		937.25	
60.351	Réforme policière	106'942.00		103'000.00		107'750.00	
72.3513	Prévoyance sociale cantonale	487'579.60		620'000.00		578'471.60	
72.35151	AJE + ARASAPE + FAJE	241'097.35		241'000.00		254'037.20	
<b>352</b>	<b>Communes et associations comm.</b>	<b>1'061'742.45</b>		<b>1'013'300.00</b>		<b>1'044'867.44</b>	
22.3521	Alimentation Fonds péréquation	723'728.00		660'100.00		710'206.00	
31.3521	Frais entretien stand tir	9'028.50		11'000.00		9'366.05	
450.3526	Frais de traitement OM (Satom)	15'265.22		16'000.00		15'161.60	
451.3526	Frais de traitement autres déchets urbains	44'869.85		38'500.00		43'175.77	
452.3524	Frais de traitement déchets de voirie	11'999.33		10'800.00		4'030.24	
460.3526	Participation aux charges d'exploitation AERA	38'540.88		52'300.00		39'183.59	
51.35221	Participation à l'enseignement	153'892.30		155'000.00		166'630.65	
51.3523	Part. à des charges culture,loisirs et sport	3'736.45		4'500.00		4'471.00	
65.3520	Participation intercommunale SDIS	41'518.67		45'000.00		35'839.24	
66.3521	ORPC District d'Aigle	19'163.25		20'100.00		16'803.30	
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>339'734.80</b>		<b>474'300.00</b>		<b>317'806.25</b>	
<b>365</b>	<b>Aides, subventions inst. priv.</b>	<b>98'515.60</b>		<b>91'300.00</b>		<b>93'986.45</b>	
11.3650	Cotisations, participations	24'538.10		25'200.00		21'941.85	
11.3653	Dons et autres subventions	5'150.00		4'000.00		3'750.00	
16.3653	Aides et subventions diverses	40'665.70		41'400.00		38'423.00	
18.3659	Aides et subventions transports	200.00		200.00		2'200.00	
56.3654	Service médical dentaire			500.00			
82.3657	Subvention "politique énergétique"	27'961.80		20'000.00		27'671.60	
<b>366</b>	<b>Aides individuelles</b>	<b>241'219.20</b>		<b>383'000.00</b>		<b>223'819.80</b>	
51.3662	Frais de transports	224'248.90		245'000.00		214'816.80	
51.3662.1	Cantine scolaire	16'970.30		138'000.00		9'003.00	
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT</b>	<b>172'166.45</b>		<b>120'990.00</b>		<b>50'057.04</b>	
<b>380</b>	<b>Attrib. fonds réser., renouv.</b>	<b>165'179.90</b>		<b>40'000.00</b>		<b>38'888.90</b>	
22.3809	Attributions à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	130'000.00					
82.3809	Attribution au fonds de réserve de la taxe spécifique	35'179.90		40'000.00		38'888.90	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>381</b>	<b>Attrib. financements spéciaux</b>	<b>6'986.55</b>		<b>80'990.00</b>		<b>11'168.14</b>	
16.3817	Attribution au fonds de réserve de la taxe de séjour	2'895.80				4'844.87	
451.3812	Attribution au fonds de réserve affecté	4'090.75		10'920.00		6'323.27	
81.3819	Attribution au fonds de réserve affecté			70'070.00			
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>1'558'702.64</b>		<b>1'626'132.00</b>		<b>1'455'731.18</b>	
<b>390</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>1'558'702.64</b>		<b>1'626'132.00</b>		<b>1'455'731.18</b>	
11.3901	Imputation interne traitement	304'831.05		309'660.00		276'521.10	
16.3909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour	4'840.00		4'600.00		4'807.00	
31.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	2'860.00		4'400.00		3'207.05	
33.3901	Imputation interne traitement	42'339.10		57'470.00			
33.3904	Imputation interne location des caves	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
33.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	630.00		970.00			
351.3901	Imputation interne traitement	153'442.60		155'900.00		149'028.70	
351.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	8'585.05		13'200.00		10'345.00	
42.3901	Imputation interne traitement	88'135.90		89'550.00		98'755.00	
43.3901	Imputation interne traitement	333'386.00		338'720.00		323'410.10	
43.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'760.00		8'855.00		6'451.10	
450.3901	Imputation interne traitement	22'045.95		22'400.00		21'468.70	
451.3901	Imputation interne traitement	10'601.15		10'780.00		10'300.10	
460.3901	Imputation interne traitement	86'719.15		88'110.00		79'849.60	
460.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	5'520.00		8'460.00		6'782.20	
460.3909.1	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)	116'366.64		130'072.00		128'569.79	
461.3901	Imputation interne traitement	83'439.85		84'780.00		81'664.95	
47.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux ECF	2'120.00		3'255.00		2'372.05	
60.3901	Imputation interne traitement	93'255.40		94'750.00		64'909.75	
71.3900	Imputation interne aide complémentaire communale	819.00		1'000.00		1'014.00	
81.3901	Imputation interne traitement	149'940.80		152'340.00		141'834.95	
81.3909	Imputation interne intérêts financiers travaux	7'065.00		10'860.00		8'440.04	

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>		<b>8'074'107.78</b>		<b>8'119'941.35</b>		<b>8'279'934.89</b>
<b>40</b>	<b>IMPOTS</b>		<b>2'943'771.91</b>		<b>2'924'000.00</b>		<b>3'011'806.77</b>
<b>400</b>	<b>Impôts sur le revenu, fortune</b>		<b>2'286'026.31</b>		<b>2'242'000.00</b>		<b>2'306'211.78</b>
21.4000	Impôt revenu PP		1'856'957.17		1'860'000.00		1'920'429.93
21.4001	Impôt fortune PP		380'684.05		330'000.00		344'335.08
21.4003	Impôt à la source		48'385.09		52'000.00		41'446.77
<b>401</b>	<b>Impôts sur le bénéfice net</b>		<b>100'989.95</b>		<b>144'500.00</b>		<b>101'518.85</b>
21.4010	Impôt bénéfice PM		64'924.50		137'000.00		88'810.45
21.4011	Impôt capital PM		10'938.75		4'000.00		2'186.10
21.4012	Impôt complémentaire immeuble PM		25'126.70		3'500.00		10'522.30
<b>402</b>	<b>Impôts foncier</b>		<b>406'272.40</b>		<b>350'000.00</b>		<b>373'082.65</b>
21.4020	Impôt foncier		406'272.40		350'000.00		373'082.65
<b>404</b>	<b>Droits de mutation</b>		<b>55'399.10</b>		<b>123'000.00</b>		<b>145'911.75</b>
21.4040	Droits de mutations		55'399.10		123'000.00		145'911.75
<b>405</b>	<b>Impôts successions, donations</b>		<b>9'274.90</b>		<b>5'000.00</b>		<b>18'406.30</b>
21.4050	Impôt s/successions-donations		9'274.90		5'000.00		18'406.30
<b>406</b>	<b>Impôts, taxes possess., dép.</b>		<b>58'501.50</b>		<b>54'500.00</b>		<b>56'874.87</b>
16.4066	Taxe communale de séjour		48'401.50		46'000.00		48'074.87
21.4061	Impôt sur les chiens		10'100.00		8'500.00		8'800.00
<b>409</b>	<b>Impôts récupérés ap. défal.</b>		<b>27'307.75</b>		<b>5'000.00</b>		<b>9'800.57</b>
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons		27'307.75		5'000.00		9'800.57
<b>41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>		<b>75'457.05</b>		<b>85'000.00</b>		<b>86'441.95</b>
<b>410</b>	<b>Patentes</b>		<b>5'097.25</b>		<b>5'000.00</b>		<b>8'664.15</b>
21.4101	Patentes boissons et tabacs		5'097.25		5'000.00		8'664.15
<b>411</b>	<b>Concessions</b>		<b>70'359.80</b>		<b>80'000.00</b>		<b>77'777.80</b>
82.4112	Taxes énergie (usage du sol)		35'179.90		40'000.00		38'888.90
82.4112.1	Taxe spécifique		35'179.90		40'000.00		38'888.90
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>		<b>597'444.37</b>		<b>601'000.00</b>		<b>580'066.52</b>

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>422</b>	<b>Revenus capitaux du patrimoine</b>		<b>71'014.58</b>		<b>67'000.00</b>		<b>77'965.89</b>
21.4221	Intérêts de retard		20'605.63		22'000.00		31'774.28
22.4222	Revenus des capit.patrim.fin.		50'408.95		45'000.00		46'191.61
<b>423</b>	<b>Revenus des immeubles patri.</b>		<b>70'561.75</b>		<b>70'000.00</b>		<b>70'161.75</b>
31.42321	Location des terrains		70'561.75		70'000.00		70'161.75
<b>427</b>	<b>Revenus immeubles patr. admin.</b>		<b>455'868.04</b>		<b>464'000.00</b>		<b>431'938.88</b>
351.4271	Locations diverses		431'118.50		440'000.00		406'911.92
351.4272	Machines à laver		2'084.54		2'000.00		2'374.76
64.4272	Concession inhumation		2'250.00				550.00
81.4273	Location des compteurs		20'415.00		22'000.00		22'102.20
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS</b>		<b>1'359'700.83</b>		<b>1'436'800.00</b>		<b>1'419'377.16</b>
<b>430</b>	<b>Taxes légales de remplacement</b>		<b>10'447.47</b>		<b>12'000.00</b>		<b>11'286.61</b>
60.4300	Police, recettes diverses		10'447.47		12'000.00		11'286.61
<b>431</b>	<b>Emoluments</b>		<b>34'107.64</b>		<b>40'000.00</b>		<b>68'253.97</b>
11.4311	Emoluments		15'495.49		15'000.00		15'296.82
42.4313	Taxes et émoluments police des constructions		18'612.15		25'000.00		52'957.15
<b>434</b>	<b>Taxes de raccordement et util.</b>		<b>461'573.70</b>		<b>532'800.00</b>		<b>422'033.28</b>
352.43420	Produits congélateurs		7'733.31		7'800.00		7'797.00
450.4342	Ventes et rétrocession sacs taxés		44'568.54		45'000.00		43'242.91
451.4342	Produits taxes forfaitaires		62'966.60		64'000.00		63'004.43
451.4342.1	Autres produits déchets urbains		1'338.89		1'000.00		1'532.14
460.4341	Taxes de raccordement EU/EC		8'186.00		20'000.00		39'273.20
460.4342	Taxes annuelles d'épuration		183'501.86		205'000.00		193'626.35
460.4342.1	Taxe annuelle entretien des canalisations EU		21'543.75		25'000.00		23'507.60
81.4341	Taxes de raccordement eau		2'446.75		25'000.00		49'989.65
81.4342	Taxe d'abonnement		129'288.00		140'000.00		60.00
<b>435</b>	<b>Ventes et prestations service</b>		<b>809'919.95</b>		<b>831'000.00</b>		<b>883'495.02</b>
11.4350	Recettes diverses		1'199.93		1'000.00		15'608.13
18.4359	Vente de billets						196.00
33.4355	Ventes des vins		502'922.04		500'000.00		667'537.34
33.43551	Variation stock vins		43'299.48				
81.4351	Produit consommation d'eau		262'498.50		330'000.00		199'265.20
81.4356	Travaux pour des tiers						888.35

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>436</b>	<b>Remboursements de tiers</b>		<b>30'617.07</b>		<b>13'000.00</b>		<b>24'168.28</b>
10.4361	Jetons de présence et indemnités		5'235.00		4'000.00		5'270.00
13.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		16'089.20				7'728.80
20.4362	Remboursement poursuites		3'499.32		5'000.00		3'765.73
42.4362	Remboursement frais administr.		5'793.55		4'000.00		7'403.75
<b>437</b>	<b>Amendes</b>		<b>13'035.00</b>		<b>8'000.00</b>		<b>10'140.00</b>
60.4370	Amendes		13'035.00		8'000.00		10'140.00
<b>44</b>	<b>PARTS AUX RECETTES CANTONALES</b>		<b>116'986.10</b>		<b>175'000.00</b>		<b>168'333.90</b>
<b>441</b>	<b>Parts aux recettes cantonales</b>		<b>116'986.10</b>		<b>175'000.00</b>		<b>168'333.90</b>
21.4411	Impôt s/gains immobiliers		64'721.70		130'000.00		118'527.00
21.4412	Part.à des recettes cantonales - impôt frontaliers		52'264.40		45'000.00		49'806.90
<b>45</b>	<b>PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB</b>		<b>1'255'308.26</b>		<b>911'000.00</b>		<b>1'226'243.21</b>
<b>451</b>	<b>Canton</b>		<b>7'366.13</b>				<b>8'579.50</b>
21.4510	Compensation RFFA (ex RIE 3)		7'366.13				8'579.50
<b>452</b>	<b>Communes et associations comm.</b>		<b>1'247'942.13</b>		<b>911'000.00</b>		<b>1'217'663.71</b>
22.452	Retour fonds péréquation		800'572.00		900'000.00		763'073.00
22.4521	Péréquation solde année précédente		373'653.00				360'807.00
51.4522	Ecolage commune Corbeyrier		12'078.25		11'000.00		9'236.80
72.4525	ARASAPE fonctionnement AJE+AAS retour année précédente		61'638.88				84'546.91
<b>46</b>	<b>AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.</b>		<b>72'701.45</b>		<b>164'064.00</b>		<b>71'667.90</b>
<b>465</b>	<b>Particip., subvention de tiers</b>		<b>72'701.45</b>		<b>164'064.00</b>		<b>71'667.90</b>
43.4659	Recettes diverses		226.20				
461.4659	Participation commune de Corbeyrier		60'232.75		64'064.00		65'218.80
51.4652	Cantine scolaire (participation des parents)		12'242.50		100'000.00		6'449.10
<b>48</b>	<b>PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.</b>		<b>94'035.17</b>		<b>196'945.35</b>		<b>260'266.30</b>
<b>480</b>	<b>Prélèvement fonds réserve</b>		<b>82'831.80</b>		<b>40'000.00</b>		<b>95'537.50</b>
33.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement						49'105.90
51.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique (abonnements)		18'870.00		20'000.00		18'760.00
82.480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement		36'000.00				
82.4809	Prélèvement au fonds de réserve de la taxe spécifique		27'961.80		20'000.00		27'671.60

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>481</b>	<b>prélèvement financ. spéciaux</b>		<b>11'203.37</b>		<b>156'945.35</b>		<b>164'728.80</b>
450.4812	Prélèvement au fonds de réserve affecté		4'090.75		23'400.00		6'323.27
460.4811	Prélèvement fds de réserve EU				133'545.35		53'662.50
81.4813	Prélèvement au fonds de réserve		7'112.62				104'743.03
<b>49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>		<b>1'558'702.64</b>		<b>1'626'132.00</b>		<b>1'455'731.18</b>
<b>490</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>1'558'702.64</b>		<b>1'626'132.00</b>		<b>1'455'731.18</b>
11.4909	Imputation interne frais de perception/administration taxe de séjour		4'840.00		4'600.00		4'807.00
13.4901	Imputations internes de frais de personnel		1'368'136.95		1'404'460.00		1'247'742.95
22.4909	Imputations internes des intérêts travaux divers		32'540.05		50'000.00		37'597.44
351.4904	Imputation interne location cave		36'000.00		36'000.00		36'000.00
450.4900	Imputation interne aide complémentaire communale		819.00		1'000.00		1'014.00
461.4909	Imputation interne (participation Yvorne à la Step)		116'366.64		130'072.00		128'569.79

**Comptes par nature**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total charges</i>	<b>7'973'082.81</b>		<b>8'295'456.35</b>		<b>8'135'567.54</b>	
	<i>Total revenus</i>		<b>8'074'107.78</b>		<b>8'119'941.35</b>		<b>8'279'934.89</b>
	<i>Excédent charges</i>			<b>175'515.00</b>			
	<i>Excédent revenus</i>		<b>101'024.97</b>				<b>144'367.35</b>



**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>7'901'639.77</b>	<b>7'901'639.77</b>	<b>7'951'613.52</b>	<b>7'951'613.52</b>		
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>7'901'639.77</b>		<b>7'951'613.52</b>			
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>488'020.92</b>		<b>627'759.11</b>			
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>9'756.20</b>		<b>9'899.05</b>			
9100	Caisse	9'756.20		9'899.05			
<b>9101</b>	<b>Compte de chèque postaux</b>	<b>230'070.59</b>		<b>181'095.32</b>			
9101	La Poste	230'070.59		181'095.32			
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>248'194.13</b>		<b>436'764.74</b>			
9105	UBS	106'331.88		118'078.42			
9109.2	BCV - rendement des titres	44'820.10		15'684.30			
9111	BCV - gérance	79'161.58		143'999.20			
9113	BCV - compte courant	17'880.57		159'002.82			
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>1'303'515.69</b>		<b>1'271'512.76</b>			
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>1'037'809.93</b>		<b>1'014'673.75</b>			
9112.01	ACI Impôts PP+PM+IS	952'271.85		918'575.96			
9112.02	ACI Impôt anticipé des contribuables	48'388.79		73'501.09			
9112.03	ACI solde à recevoir	37'149.29		22'596.70			
<b>9114</b>	<b>Participations à recevoir</b>	<b>17'500.31</b>		<b>16'154.76</b>			
9111.1	AFC Berne, I.A. à récupérer	17'500.31		16'154.76			
<b>9115</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>248'205.45</b>		<b>240'684.25</b>			
9115	Débiteurs	248'205.45		240'684.25			
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>1'825'124.29</b>		<b>1'828'664.23</b>			
<b>9120</b>	<b>Titres &amp; placements</b>	<b>999'330.95</b>		<b>1'012'770.37</b>			
9120.1	Titres Bourse Communale	154'907.05		154'907.05			
9120.15	BCV - réserve syndicat AF	217'181.90		217'121.94			
9120.18	BCV - abri PC	627'242.00		627'242.00			
9120.30	BCV - réserve domaines			4'130.36			
9120.40	BCV - réserve gravière			9'369.02			
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; bâtiments</b>	<b>643'411.45</b>		<b>676'811.45</b>			
9123	Terrains et Bâtiments Patrimoine Financier	533'465.65		541'465.65			
9123.1	Terrains	109'945.80		135'345.80			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9129</b>	<b>Autres biens patrimoine fin.</b>	<b>182'381.89</b>		<b>139'082.41</b>			
9129	Stock vins	182'381.89		139'082.41			
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>176'698.06</b>		<b>298'764.50</b>			
<b>9139</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>176'698.06</b>		<b>298'764.50</b>			
9139	Actifs transitoires	48'790.06		40'938.50			
9139.01	Actifs transitoires péréquation et facture sociale	127'908.00		257'826.00			
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>3'903'989.61</b>		<b>3'762'951.12</b>			
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>2'792'220.05</b>		<b>2'742'108.96</b>			
9141	STATION D' EPURATION	1.00		1.00			
9141.10	ECF Torrent-Grande-Eau	45'000.00		60'000.00			
9141.10.1	ECF Grande-Eau /Pont CFF	29'000.00		32'500.00			
9141.14	Travaux Rond Point et trottoirs RC	148'819.05		160'319.05			
9141.19.09	Crédit d'étude digue Pré de l'Oie	115'514.30		106'605.95			
9141.20.08	Crédit étude assainissement collecteurs Rte de Lausanne	45'451.78		51'132.78			
9141.22.04	Protection des vignes du Clos de l'Abbaye	64'265.00		69'765.00			
9141.22.05	Crédit d'étude équipement Rte de la Scie	42'160.38		34'480.32			
9141.23.01	Assainissement Rte de Lausanne EU/EC - étape 1	269'054.13		220'889.66			
9141.23.05	Réaménagement parking de la Couronne	104'199.05		55'657.20			
9141.23.06	Mise en œuvre du développement durable du terrain foot	112'197.65		85'777.80			
9141.24.02	Crédit étude mise en séparatif Vers Morey	41'944.14					
9141.24.04	Construction de digues de protection Châble Rouge - Pré de l'Oie	7'987.00					
9141.24.05	Crédit d'étude réaménagement du carrefour du pied des Rennauds	8'018.10					
9141.24.09	Assainissement Rte de Lausanne EU/EC - étape 2	7'425.62					
9141.3	Terrain de football	1.00		1.00			
9141.5	Égouts Versvey	164'881.75		177'381.75			
9141.6	Assainissement Maisons Neuves/Condém.Chât.	180'639.45		205'639.45			
9141.61	Égouts - Maisons Neuves	729'126.40		754'126.40			
9141.62	Eau - Maisons Neuves	287'286.40		312'286.40			
9141.70	Raccordement eau Boulevard+Ciclet	77'035.00		81'835.00			
9141.70.1	Eau Boulevard+Ciclet	55'084.25		58'084.25			
9141.70.2	Égouts Boulevard+Ciclet	31'954.45		33'954.45			
9141.81	Parking Vers la Cour	214'324.55		223'324.55			
9141.9	Assainissement Champ Rogier			2'997.35			
9141.91	Eau - Champ Rogier	10'849.60		15'349.60			

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>370'051.60</b>		<b>391'406.00</b>			
9143	Bâtiments à amortir + (temple)	105'000.00		122'000.00			
9143.1	Immeuble La Couronne	210'000.00		260'000.00			
9143.23.02	Avant projet rénovation Collège	55'051.60		9'406.00			
<b>9144</b>	<b>Installations S.I.</b>	<b>605'780.31</b>		<b>576'586.61</b>			
9144	Réseau d'eau	1.00		1.00			
9144.18.07	Conduite Versvey eau+ défense incendie	88'996.41		95'996.41			
9144.19.10	Chambre réductrice de pression "Les Combes"	107'679.38		111'679.38			
9144.21.01	Station de chloration Rouge Terre	330'142.22		348'342.22			
9144.22.03	Construction réservoir Clos de l'Abbaye - crédit d'étude	20'450.00		20'000.00			
9144.23.09	Modification + extension éclairage Rte de Lausanne	58'511.30		567.60			
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>2'001.00</b>		<b>2'001.00</b>			
9145	Forêts	2'001.00		2'001.00			
<b>9146</b>	<b>Mobilier, machines</b>	<b>133'936.65</b>		<b>50'848.55</b>			
9146.23.04	Organisation communale de crise - adaptation infrastructures	133'936.65		50'848.55			
<b>917</b>	<b>AUTRES DÉPENSES À AMORTIR</b>	<b>204'291.20</b>		<b>161'961.80</b>			
<b>9170</b>	<b>Autres dépenses à amortir</b>	<b>204'291.20</b>		<b>161'961.80</b>			
9170.19.03	PPA - finalisation PACo	204'291.20		161'961.80			
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>		<b>7'901'639.77</b>		<b>7'951'613.52</b>		
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>314'941.22</b>		<b>379'145.06</b>		
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>		<b>314'941.22</b>		<b>379'145.06</b>		
9200	Créanciers		317'209.02		388'172.69		
9202	AFC, créanciers		2'267.80-		9'027.63-		
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>		<b>3'280'440.00</b>		<b>3'370'240.00</b>		
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>		<b>3'280'440.00</b>		<b>3'370'240.00</b>		
9220.15.1	SUVA - emprunt (2018-2028)		1'500'000.00		1'500'000.00		
9220.16	BCV ATF		1'416'200.00		1'481'000.00		
9220.3.1	BCV ATF (2014-2024)		364'240.00		389'240.00		
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>471'539.20</b>		<b>546'665.36</b>		

**Bilans comparés**

Rubrique	Titre	Comptes 2024		Comptes 2023		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9259</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>471'539.20</b>		<b>546'665.36</b>		
9259	Passifs transitoires		302'643.20		261'447.36		
9259.01	Passifs transitoires péréquation		168'896.00		285'218.00		
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>1'807'164.43</b>		<b>1'729'033.15</b>		
<b>9280</b>	<b>Fonds rés. recettes affectées</b>		<b>57'812.53</b>		<b>62'029.35</b>		
9280.16	Fonds de réserve communal pour la promotion du tourisme		27'099.67		24'203.87		
9280.81	Fonds de réserve captage eaux		30'712.86		37'825.48		
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>1'749'351.90</b>		<b>1'667'003.80</b>		
9282.02	Fonds de réserve rebois.gravière		9'333.70		9'333.70		
9282.12	Fonds de réserve protection des Ecots		135'000.00		135'000.00		
9282.14	Provision pour perte sur débiteurs		310'000.00		310'000.00		
9282.5	Fonds de réserve travaux divers		294'000.00		200'000.00		
9282.66	Fonds de réserve disp.abri PC		627'242.00		627'242.00		
9282.7	Fonds de réserve pour immeubles		105'000.00		105'000.00		
9282.82	Fonds de réserve énergies renouvelables et développement durable		16'054.95		27'706.85		
9282.9	Fonds de réserve remaniement parcellaire		252'721.25		252'721.25		
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>2'027'554.92</b>		<b>1'926'529.95</b>		
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>2'027'554.92</b>		<b>1'926'529.95</b>		
9290	Capital		2'027'554.92		1'926'529.95		

**ENTENTE INTERCOMMUNALE  
SCOLAIRE AIGLE - YVORNE -  
CORBEYRIER**

## COMPTES 2024 - ECOLES

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
501	ADMINISTRATION GENERALE DES ECOLES	388'469.87	7'076.30	428'000.00	3'000.00	433'597.27	16'107.22
501.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers			1'000.00		698.55	
501.3112.00	Achats de mobilier scolaire	78'932.67		90'000.00		110'243.46	
501.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	592.80		2'000.00		1'985.20	
501.3151.00	Entretien du mobilier, machines et matériel divers	1'200.00		500.00		585.00	
501.3152.00	Entretien du mobilier scolaire et des engins de gymnastique	7'750.80		16'500.00		11'854.55	
501.3185.00	Participation Conseiller Ecole et Famille	75'306.68		84'000.00		83'300.00	
501.3188.00	Transports d'élèves	95'482.45		110'000.00		76'635.45	
501.3189.00	Frais divers	7'517.75		7'000.00		7'002.75	
501.3512.00	Part communale Fondation la Moneresse	15'121.00		15'000.00		14'503.00	
501.3522.00	Ecolages	36'080.85		20'000.00		28'455.75	
501.3659.00	Dons occasionnels			2'000.00			
501.3663.00	Manifestations culturelles, courses d'école et d'études	70'484.87		80'000.00		98'333.56	
501.4362.00	Remboursements de frais						10'522.92
501.4512.00	Part cantonale aux charges scolaires		7'076.30		3'000.00		5'584.30
502	BATIMENTS SCOLAIRES	3'852'867.91	53'016.79	3'677'000.00	37'000.00	3'832'218.90	77'059.25
502.3011.00	Traitements	399'281.85		456'000.00		413'702.75	
502.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	38'824.15		39'900.00		35'278.00	
502.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	34'658.95		37'300.00		35'288.50	
502.3050.00	Assurances	13'650.10		17'200.00		15'337.50	
502.3114.00	Achats de matériel	15'462.68		15'000.00		20'045.25	
502.3122.00	Gaz	305'247.85		276'000.00		262'203.90	
502.3123.00	Electricité	79'374.07		90'000.00		65'031.35	
502.3133.00	Achat de produits de nettoyage	25'174.10		38'000.00		40'192.50	
502.3141.00	Entretien courant des bâtiments	428'065.64		303'000.00		286'403.81	
502.3141.10	Travaux d'amélioration	91'213.00		90'000.00		267'595.87	
502.3154.00	Entretien du matériel	4'885.92		5'000.00		5'245.67	
502.3161.00	Location salles de gymnastique	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
502.3161.10	Locations de salles	193'818.55		120'400.00		131'843.30	
502.3161.20	Location Monneresse	29'136.00		30'000.00		31'864.95	
502.3312.00	Amortissement des bâtiments	1'693'200.00		1'757'200.00		1'757'200.00	

## COMPTES 2024 - ECOLES

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.3902.00	Imputation interne des assurances	37'575.05		27'000.00		42'741.00	
502.3902.10	Déprédations - imputation interne					8'244.55	
502.3909.00	Intérêts imputés	458'300.00		370'000.00		409'000.00	
502.4112.10	Redevance électricité		28'296.19		22'000.00		32'056.55
502.4271.00	Locations		8'120.00		5'000.00		6'746.00
502.4361.00	Remboursements de traitements		10'220.00				10'594.00
502.4362.00	Remboursements de frais				10'000.00		27'497.70
502.4363.00	Remboursements de dommages		6'380.60				165.00
513	FETE DES ECOLES	7'714.95		10'000.00		8'366.35	
513.3170.00	Frais de manifestations	7'714.95		10'000.00		8'366.35	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		540'938.60		410'000.00		440'880.70
520.4512.00	Part de l'Etat et des communes aux charges de l'enseignement		540'938.60		410'000.00		440'880.70
540	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	12'228.45		10'000.00		10'000.00	
540.3512.00	Part communale au coût de l'orientation professionnelle	12'228.45		10'000.00		10'000.00	
560	SERVICE DENTAIRE ET MEDICAL	33'196.20		60'000.00		34'865.30	
560.3654.00	Part communale aux soins dentaires	30'008.60		50'000.00		30'311.60	
560.3654.10	Visites médicales, contrôle de la LVT et vaccinations	3'187.60		10'000.00		4'553.70	
570	SPORTS SCOLAIRES ET CAMPS SPORTIFS	169'176.85	76'005.48	154'000.00	60'000.00	183'679.15	78'368.15
570.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	2'604.85		8'000.00		3'965.25	
570.3653.00	Débours activités sportives			1'000.00		544.10	
570.3662.00	Après-midi sportifs et sorties sportives	63'389.55		60'000.00		97'351.25	
570.3662.10	Camps sportifs	103'182.45		85'000.00		81'818.55	
570.4511.00	Participation du Canton		76'005.48		60'000.00		78'368.15

Comptes concernés pour la répartition des frais à charge des communes selon la convention des écoles



# **SDIS CHABLAIS**

## COMPTES 2024 - SDIS CHABLAIS

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652	SDIS CHABLAIS	926'354.39	926'354.39	859'000.00	859'000.00	885'416.56	885'416.56
652.3011.00	Traitements	125'827.95		136'000.00		91'312.25	
652.3013.00	Soldes	414'089.36		342'000.00		411'570.33	
652.3030.00	Cotisations AVS/AC/AF	31'644.40		25'000.00		42'313.75	
652.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	16'345.10		15'000.00		11'672.55	
652.3050.00	Assurances	3'825.20		1'800.00		1'100.10	
652.3060.00	Indemnisations et remboursements de frais	1'024.30		1'000.00		274.80	
652.3066.00	Subsistance lors d'intervention	18'902.30		18'000.00		14'666.35	
652.3091.00	Frais de formation	56'127.71		60'000.00		63'059.81	
652.3093.00	Frais sanitaires du personnel	9'585.05		7'000.00		8'426.55	
652.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	926.70		1'000.00		1'685.70	
652.3102.00	Livres, documentation et insertions dans les journaux	584.95		1'200.00		723.05	
652.3111.00	Achats de mobilier, machines et matériel divers	14'961.67		17'500.00		23'723.37	
652.3115.00	Achat de véhicule	11'318.40		11'300.00		12'216.10	
652.3116.00	Achats d'équipements et de matériel général d'enseignement	627.95		5'000.00		3'537.75	
652.3116.10	Remplacement de matériel, d'outillage et de mobilier	11'300.30		4'000.00		4'548.30	
652.3124.00	Carburant	2'192.45		2'500.00		2'104.50	
652.3139.00	Produits lutte incendie et protection environnement			500.00			
652.3155.00	Entretien des véhicules	10'906.65		6'400.00		3'994.55	
652.3156.00	Entretien du matériel, de l'outillage et du mobilier	3'163.30		4'700.00		316.45	
652.3161.00	Loyer	155'967.50		156'900.00		154'798.80	
652.3181.00	Frais de ports	32.60		200.00		70.30	
652.3182.00	Frais de téléphones + CTA + OFCOM			500.00			
652.3185.10	Frais d'études	1'891.75		10'000.00		1'018.80	
652.3186.00	Primes d'assurances des véhicules	3'951.70		4'200.00		3'879.00	
652.3189.00	Frais divers	13'212.30		10'400.00		12'891.00	
652.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	3'864.80		3'900.00		3'780.40	
652.3903.00	Imputation interne de carburant	14'080.00		13'000.00		11'732.00	
652.4356.00	Recettes diverses y compris DCH et secours routiers		228'136.20		158'000.00		242'042.65
652.4521.00	Participation d'Aigle		402'585.16		415'772.00		338'897.50
652.4521.10	Participations de Corbeyrier		16'903.56		18'250.00		14'939.32

## COMPTES 2024 - SDIS CHABLAIS

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
652.4521.20	Participations d'Yvorne		41'518.67		44'978.00		35'839.24
652.4651.00	Part de l'ECA		237'210.80		222'000.00		253'697.85

